Budget principal
et budgets annexes

Budget primitif 2009

Rapport de présentation

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

SOMMAIRE

LE BUDGET PRIMITIF 2009 :

FACE A LA CRISE, UNE REGION SOLIDAIRE ET AMBITIEUSE **5**

PREMIERE PARTIE. PRESENTATION GENERALE DU BUDGET PRIMITIF 2009 **17**

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion **19**
2. Les recettes 2009 **23**
3. Les dépenses 2009 **35**
4. La dette et la trésorerie **40**

DEUXIEME PARTIE. L'ACTION DE LA REGION EN 2009 **47**

1 - Emploi, formation, santé & solidarité **49**
1.1- Emploi et sécurisation des parcours professionnels 49
1.2- Formation et apprentissage 57
1.3- Politiques de santé, du social et de la prévention 63

2- Education, culture, sport & jeunesse **67**
2.1- Culture et patrimoine 67
2.2- Sport, jeunesse et vie associative 71
2.3- L'Education 75

3- Aménagement et développement durable **79**
3.1- Les lycées 79
3.2- Transports et grands équipements 85
3.3- Economie régionale, innovation et enseignement supérieur 93
3.4- Agriculture, forêt, mer 99
3.5- Environnement et développement durable 105
3.6 - Aménagement des territoires 109

4- Développement territorial, contractualisation, prospective et évaluation **115**

5- Relations internationales et affaires européennes **121**

TROISIEME PARTIE. LES BUDGETS ANNEXES **129**

Budget annexe « Chemins de fer de Provence » **131**
Budget annexe « Aéroport d'Avignon » **133**

Introduction

Le budget primitif 2009 : Face à la crise, une Région solidaire et ambitieuse

Le budget primitif principal 2009 de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'élève à **1,8 milliards d'euros**[1], en hausse de 2,0 % par rapport au BP 2008.

Ce budget a été élaboré dans un contexte exceptionnel, caractérisé par une dégradation rapide de la conjoncture économique au cours de l'année 2008 et la perspective d'une récession profonde et durable.

Alors que cette crise impose à notre collectivité d'agir avec force, en mobilisant tous ses dispositifs d'intervention et en renforçant sa politique d'investissement, la Région doit faire face à de fortes contraintes budgétaires, du fait :
- de l'impact de la crise économique sur les recettes fiscales,
- des nouvelles modalités de calcul des dotations de l'Etat,
- des effets « décalés » de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle,
- de la poursuite des transferts de charges.

L'impact de la crise économique sur les recettes fiscales

Les effets de la crise économique sur les recettes de notre collectivité ont commencé à se faire sentir au cours de l'année 2008, et vont s'amplifier en 2009-2010.

Si l'impact sur les recettes fiscales directes (taxe professionnelle, taxes foncières) sera surtout sensible en 2010, les **recettes fiscales indirectes** (TIPP, contribution au développement de l'apprentissage et surtout cartes grises), qui représentent désormais plus d'un tiers de nos recettes, devraient fortement fléchir dès 2009.

Ainsi, les recettes de cartes grises, qui ont atteint 200 M€ en 2007, ont diminué au cours du deuxième semestre 2008, et ne devraient pas dépasser 184 M€ en 2009, soit une baisse de 8 % en deux ans.

En 2010, les recettes fiscales directes devraient fortement ralentir à leur tour, du fait de la crise immobilière (taxes foncières) et de la réduction des investissements des entreprises (taxe professionnelle).

Cette perspective d'un fléchissement durable des recettes fiscales doit conduire notre collectivité à être très attentive à la préservation de ses marges de manœuvre, d'autant plus que la progression des dotations de l'Etat devrait également fortement ralentir.

[1] Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses

Les nouvelles modalités de calcul des dotations de l'Etat

Fragilisée par la baisse de ses recettes fiscales, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est également confrontée, comme les autres collectivités, à une nouvelle remise en cause des règles qui régissent les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

En effet, l'Etat a décidé unilatéralement d'intégrer les remboursements du Fonds de compensation de la TVA (versés aux collectivités qui ont procédé à des dépenses d'équipement) à l'enveloppe des concours financiers soumis à la règle du « zéro volume ».

Cela revient, pour l'Etat, à financer une partie de la TVA qu'il doit aux collectivités par une contraction de leurs dotations de fonctionnement.

Cette décision a bien sûr été vivement contestée par l'ensemble des collectivités. Elle contribue à fragiliser les comptes locaux, et remet en cause le caractère de remboursement du FCTVA qui garantit, en partie, la capacité des collectivités locales à investir.

A l'heure où l'investissement public apparaît comme l'une des solutions à la crise, cette mesure, décidée avant l'aggravation de conjoncture internationale, est particulièrement mal venue.

Les conséquences de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle

Troisième élément à prendre en compte dans la préparation du budget 2009, les effets décalés de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle pourraient se traduire, en 2009, par **une hausse du «ticket modérateur » reversé à l'Etat de l'ordre de 10 M€.**

Sur la base de cette évaluation, très délicate à établir compte-tenu du peu d'informations dont disposent les collectivités à ce jour, c'est plus de 20 % du produit de la taxe professionnelle (62 M€) qui serait reversé à l'Etat par la Région en 2009.

Rappelons que la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle a particulièrement pénalisé les régions : en 2007, celles-ci ont reversé 277 M€ à l'Etat, soit 43 % du coût total de la réforme pour les collectivités (645M€). La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur était en 2007 la première région contributrice, avec un reversement de 48,1 M€, devant Île-de-France (47,8 M€) et Rhône-Alpes[2] (22,1 M€).

Le plafonnement des cotisations des entreprises en fonction de la valeur ajoutée pourrait également renforcer les effets du ralentissement économique sur les recettes de taxe professionnelle.

[2] Rapport annuel d'évaluation de la mise en œuvre de la réforme de la taxe professionnelle, MINEFI, novembre 2008.

La réforme de la taxe professionnelle, annoncée pour 2009 ou 2010, n'en devient que plus urgente. Compte-tenu de l'importance des dégrèvements pris en charge par l'Etat[3], elle ne peut être menée à bien que dans le cadre d'une réflexion générale sur les dotations et la fiscalité locale – sauf à mettre en péril les finances locales.

La poursuite des transferts de charges

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, dite « Acte II de la décentralisation », a transféré de nouvelles compétences aux collectivités régionales : accueil, restauration et hébergement dans les lycées, formation des travailleurs sociaux, des sages-femmes et des professionnels du secteur paramédical, organisation et financement des stages de l'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), inventaire général du patrimoine, aéroports, etc..

Bien que la loi prévoit une compensation intégrale des transferts, l'écart entre le coût des compétences transférés et les compensations versés par l'Etat n'a cessé de croître, créant un effet-ciseaux préjudiciable à l'équilibre des comptes régionaux.

La Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) a confirmé ce constat, dénoncé par l'ensemble des régions. L'Etat a d'ailleurs accepté, fin 2008, de rectifier le droit à compensation relative aux formations sanitaires et sociales (bourses, financement des écoles). Pour notre seule collectivité, cette compensation supplémentaire s'élève à 21,6 M€ sur la période 2005-2009.

Toutefois, malgré cette compensation supplémentaire, le coût des transferts non compensés reste élevé : il s'élève pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur à plus de **77 M€ pour la période 2005-2009**, et à plus de 45 M€ pour la seule année 2009.

La stagnation des dotations de l'Etat, les effets « décalés » de la réforme du plafonnement de la taxe professionnelle, la poursuite des transferts de charges conjuguent donc leurs effets à ceux du ralentissement économique pour fragiliser les finances de notre collectivité et celles de l'ensemble des autres régions.

Toutefois, consciente des difficultés de plus en plus grandes que vivent les ménages, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'augmentera pas les impôts en 2009 : **pour la troisième année consécutive, le budget régional ne prévoit pas de hausse des taux et des tarifs de la fiscalité directe et des cartes grises.**

Grâce à une maîtrise renforcée de ses dépenses de fonctionnement, la Région s'attachera néanmoins à développer ses interventions en 2009, car la crise actuelle nécessite, de l'avis de tous, une action vigoureuse et contra-cyclique des pouvoirs

[3] Dont en fin d'année 2008 la décision d'exonérer les biens d'équipements et immobiliers acquis entre le 23 octobre 2008 et le 23 octobre 2009

publics, et notamment des collectivités locales, compte-tenu de leurs compétences étendues, de leur présence sur le terrain et de leur rôle de premier investisseur public.

La Région sera donc présente aux côtés de ses concitoyens et de ses entreprises, pour les aider à faire face aux difficultés en mobilisant l'ensemble de ses moyens autour des priorités suivantes :

1- le développement économique

La Région participera activement au soutien de la croissance économique à travers la poursuite d'une action d'investissement public dynamique, et la mise en œuvre d'une politique renouvelée d'appui et d'accompagnement aux entreprises.

Les collectivités locales assurent aujourd'hui 73 % de l'investissement public.

Avec un montant annuel de l'ordre de 550 M€, la Région est, de toutes les collectivités de notre région, celle qui fait l'effort d'investissement le plus élevé[4], traduisant ainsi sa volonté d'accompagner les incidences d'une dynamique démographique soutenue et d'agir pour lutter contre son enclavement géographique.

Malgré les contraintes financières déjà évoquées, la Région fait le choix en 2009 d'accentuer son effort en matière d'investissement.

Ainsi, les autorisations de programme (AP) inscrites sur le budget principal et les deux budgets annexes (Chemins de fer de Provence, aéroport d'Avignon) atteignent **656,0 M€**, contre 597,6 M€ au BP 2008.

Les crédits de paiement d'investissement (CPI) inscrits au BP 2008 (budget principal et budgets annexes) atteignent **570,0 M€,** contre 557,1 M€ au BP 2008.

BP 2009 - Dépenses d'investissement

	AP	CPI hors dette
budget principal	606,8 M€	547,6 M€
budget annexe "Chemins de fer de Provence"	43,6 M€	18,5 M€
budget annexe "Aéroport d'Avignon"	6,6 M€	3,9 M€
total	**657,0 M€**	**570,0 M€**

Ces ressources seront notamment consacrées :

- à la poursuite du programme prévisionnel d'investissement des lycées adopté en 2003 : poursuite des travaux de l'école internationale ITER (21,6 M€ en CPI), constructions neuves (47 M€ en AP et 26 M€ en CPI) avec le démarrage des travaux du lycée de la Fourragère et la poursuite des études en vue de la réalisation des lycées

[4] hors remboursement de la dette (département des Bouches-du-Rhône 540 M€, département des Alpes-Maritimes 400 M€ en 2008)

de St Mitre, la Bouilladisse, Velaux, Drap, amélioration des conditions d'accueil (68 M€ en AP et 50, 5 M€ en CPI) et réalisation d'équipements sportifs ;

- à la modernisation et de la sécurisation de la ligne des Chemins de fer de Provence (43,6 M€ d'AP et 18,5 M€ de CPI) ;

- à la création de lieux dédiés à la culture qui ont vocation à constituer les équipements emblématiques du projet « Marseille-Provence capitale européenne de la culture 2013 : le nouveau bâtiment du FRAC, le Centre régional de la Méditerranée, le Centre international de la photographie au cœur des anciens ateliers SNCF à Arles.

Par ailleurs, dans le cadre du partenariat avec l'Etat et les autres collectivités locales dont le **contrat de projets** constitue l'élément le plus déterminant, la Région impulse et accompagne les investissements structurels, ceux qui façonnent l'activité économique de demain, et sont indispensables pour maintenir et attirer activité et emploi sur notre territoire : aménagements urbains et projets de développement locaux, constructions universitaires ou para-universitaires, aménagements hydrauliques, implantations d'activité, pôles d'échanges et infrastructures ferroviaires.

De ce point de vue, 2009 doit être l'occasion d'un véritable démarrage du contrat de projets, dont la première année a été marquée par un bilan décevant : la Région a prévu, au BP 2009, **142,7 M€** en AP et **30,6 M€** en AE au titre du contrat de projets et de l'achèvement des opérations du précédent contrat de plan.

La Région entend, par ailleurs, mettre en place avec les autres collectivités locales et l'ensemble des acteurs économiques concernés (secteur bancaire, chambres consulaires, branches professionnelles...) une stratégie opérationnelle et collective de résistance à la crise qui va toucher l'ensemble des entreprises de la région et particulièrement les petites entreprises (96 % des entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Cette démarche permettra de valoriser et renforcer la gamme d'outils très complète mise en place par le Schéma régional de développement économique (SRDE) pour soutenir les entreprises à tous les stades de leur vie, mais également de mieux y associer les collectivités qui le souhaiteraient.

2- la promotion de l'emploi

Si, dans notre région, le chômage a baissé ces dernières années dans des proportions supérieures à l'évolution nationale, nous constatons, comme ailleurs, que la tendance s'est inversée.

Dans ce contexte, la Région doit proposer une politique globale et cohérente assurant, au-delà du « retour rapide à l'emploi », le développement d'« emplois de qualité », pour des activités de qualité.

Le soutien au secteur associatif est de ce point de vue une priorité régionale qui sera fortement réaffirmée dans le budget 2009.

Avec 80 000 associations, soit 10 % du nombre d'associations en France, notre Région est caractérisée par un dynamisme associatif important. L'emploi associatif représente 12 % de l'emploi régional et un élément déterminant dans certains secteurs (culture, sports, social) et certains territoires ruraux ou urbains.

Les rencontres de la vie associative organisées chaque année à l'automne, les récentes assises régionales de la culture, témoignent toutes de la vitalité de ces structures, mais également de leur dépendance vis-à-vis des financeurs publics, dans une période caractérisée par le retrait de l'Etat, et de leur fragilité financière alors que le crédit se fait rare et cher.

Le secteur associatif restera une des cibles privilégiées du **Plan régional pour l'emploi** dont les orientations et mesures suite à un bilan à mi-parcours, très largement positif, ont été confortées. **Le BP consacre 14,1 M€ en AP et 49,7 M€ en AE à cette priorité.**

La politique de conventionnement avec les associations, qui permet, sur la base d'objectifs concertés, de conforter ces structures, sera poursuivie et amplifiée.

Au-delà de l'accompagnement à la création nette d'emplois, la Région entend promouvoir une autre approche de cette problématique.

De l'économie « traditionnelle » à l'économie sociale et solidaire, les entreprises sont partenaires de la Région non seulement parce qu'elles sont créatrices d'emplois, mais également parce qu'elles contribuent à respecter ou renforcer les équilibres humains, sociaux, environnementaux du territoire régional notamment au travers du PROGRESS, et de la sécurisation des parcours professionnels (PRE).

Les PME/PMI, les filières d'activité innovantes ou à fort potentiel de recrutement, les branches professionnelles, mais aussi les réseaux associatifs et notamment ceux relevant de l'économie sociale et solidaire, font l'objet d'un accompagnement spécifique favorisant leur pérennité et leur développement.

Les prêts régionaux ou garanties bancaires (à la création, au maintien de l'emploi ou à la reprise d'entreprise), les contrats de développement de l'emploi, constituent ainsi des modes d'intervention privilégiant l'approche par projet et le montage de partenariats public-privé efficients, qui ne relèvent ni d'une économie administrée, ni d'une confiance absolue en l'autorégulation des marchés.

Les PRIDES et les accords avec les branches professionnelles sont, à cet égard, particulièrement exemplaires puisqu'ils associent aux objectifs de développement et de performance ceux de favoriser la formation, d'améliorer les conditions de travail et de

conforter le dialogue social au sein des entreprises en intégrant en particulier des partenaires syndicaux.

L'année 2009 sera, de fait, marqué par l'achèvement de l'expérimentation du SRDE dont il conviendra de dresser un bilan qualitatif, particulièrement précieux au moment où s'effondre le modèle économique qui a servi de fil conducteur à l'ensemble des réformes économiques du gouvernement.

Le SRDE, basé sur un modèle de développement économique innovant, solidaire et durable, apparaît comme une réponse crédible pour faire face aux délocalisations, pour autant que le législateur confirme sa volonté de décentraliser aux Régions une pleine compétence en la matière.

3- l'accompagnement de nos concitoyens

Les habitants de Provence-Alpes-Côte d'Azur sont, comme l'ensemble des Français, très attentifs à l'évolution de leur pouvoir d'achat, qui est désormais une préoccupation essentielle des ménages.

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur conduit depuis plusieurs années des politiques volontaristes qui ont pour objectif de favoriser l'accès de nos concitoyens à un certain nombre de services publics (éducation, transports, formation professionnelle, culture...) sur l'ensemble de notre territoire avec une attention particulière portée aux publics les plus fragiles.

Cette action publique en faveur des habitants de notre région se traduit :

- soit par des aides directes du type « distribution de revenu » pour les publics les plus fragiles ; bourses des élèves des formations sanitaires et sociales (13,3 M€), bourses de mobilité étudiante et bourses doctorales (9,4 M€), rémunération des stagiaires de la formation professionnelle (35,5 M€),

- soit par des contributions régionales permettant de diminuer le prix payé par l'usager pour faciliter l'accès à certains services ou biens que la collectivité souhaite encourager (carte jeune, carte solidarité, abonnement salarié dans les TER, chéquier « Ciné Lecture », chèques éco-énergie),

- soit par la prise en charge totale du coût de services ou bien annexes au service public régional : gratuité des manuels scolaires (4,1 M€), premier équipement professionnel des lycéens et apprentis (2,6 M€), accès internet gratuit pour les lycéens et les étudiants depuis leur établissement ou cité universitaire, places gratuites de formation à un diplôme, gratuité des TER pour la recherche d'un emploi.

Au-delà de ses compétences légales et dans un contexte où la crise financière et économique pourrait rapidement déboucher sur une crise sociale, la Région poursuivra son effort de solidarité et de justice sociale en faveur des personnes les plus précaires,

pour améliorer les conditions d'accueil et de vie des personnes handicapées, favoriser le maintien à domicile des personnes âgés, développer l'hébergement d'urgence ainsi que l'accompagnement sanitaire et social des personnes en situation de très grande précarité à travers un soutien aux Banques alimentaires, aux Restaurants du Cœur, à Médecins du Monde et plus largement à l'ensemble des associations caritatives impliquées dans la lutte contre la pauvreté.

4- la défense un modèle de service public à l'écoute de tous

L'année 2009 sera marquée par la révision du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) que deux facteurs rendent indispensable :

- en premier lieu, les résultats du nouveau recensement : avec près de 5 millions d'habitants, ils témoignent d'une accélération significative de l'accroissement démographique, confirmant par là-même l'attractivité de notre région, mais soulignant également ses carences en termes de logement et plus largement d'habitat et de transports publics,

- en second lieu, un accroissement inacceptable des inégalités de richesse et de revenu qui se sont polarisées spatialement.

Dans ce contexte, le modèle de développement que la Région met en œuvre depuis dix ans, axé sur la solidarité et la proximité des citoyens et des territoires selon une méthode désormais éprouvée, celle du dialogue social, de l'écoute, du débat citoyen, démontre toute sa pertinence.

C'est ainsi que, dans le cadre de la révision du Schéma régional d'aménagement du territoire, s'inscriront en 2009 des initiatives comme l'organisation de forums sur l'avenir des services publics, la relance des assises territoriales de l'habitat et du foncier, des assises de l'eau, de la culture, la préparation du plan régional de développement des formations, la concertation sur la charte du littoral.

La préservation des services publics n'est nullement contradictoire avec leur nécessaire évolution : elle constituera l'un des axes essentiels de l'ensemble des démarches structurantes qui seront initiées ou qui se poursuivront en 2009 (PRDF, SRADT...)

Au-delà des services publics, la Région entend réaffirmer sa solidarité envers tous les territoires menacés ou fragilisés, au moment où se dessine un véritable « déménagement du territoire », en particulier des territoires ruraux.

Cette volonté se manifestera dans la mise en œuvre des contrats interrégionaux Massif des Alpes et Plan Rhône (qui mobiliseront, en 2009, 12,4 M€ en AP et 2,1 M€ en AE), s'inscrivant en complémentarité avec le contrat de projets Etat-Région, pour lesquels l'année 2009 doit être une année phare de pleine réalisation, le soutien aux départements alpins dans le cadre de la convention de solidarité, et la mise en œuvre

des contrats de territoire, les contrats d'aménagement solidaires et de développement durable approuvés entre la Région et les 13 pays, les 5 contrats de Parc naturel régional et les 9 conventions LEADER.

5- la promotion du développement durable

Nul ne conteste aujourd'hui l'ampleur du défi environnemental auquel nous sommes confrontés. Ce qui est en question, c'est tout aussi bien le modèle de développement qui nous a servi de référence depuis des années que les modes de vie des citoyens-consommateurs.

Les conséquences (accroissement des inégalités sociales et territoriales, désordres climatiques, crise économique, surconsommation des ressources, de l'espace…) sont d'ordres multiples, et réinterrogent nos politiques publiques et nos priorités sur chacun des piliers de la notion de développement durable, qu'il s'agisse de l'économie, de l'environnement ou de l'équité sociale.

Force est de constater que avons collectivement raccourci l'horizon qualitatif de vie des générations futures et des jeunes générations d'aujourd'hui.

La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas à l'abri de ce diagnostic et de ses conséquences. C'est la raison pour laquelle notre collectivité a entrepris un programme ambitieux, à la mesure de ses moyens, pour démontrer que cette situation n'est pas une fatalité et que l'on peut encore agir pour construire un autre avenir, à la fois plus juste et plus respectueux de notre environnement.

Anticipant sur les conclusions opérationnelles du Grenelle de l'environnement, la Région s'engage, pour sa part, dans des réalisations concrètes.

Il en est ainsi dans le domaine de l'eau, où l'année 2009 verra se concrétiser de nouvelles avancées opérationnelles pour une politique de l'eau solidaire et durable, avec :
- le transfert du patrimoine concédé à la Société du canal de Provence et d'aménagement de la région provençale, qui permet à la Région de disposer d'un opérateur apte à mettre en œuvre ses choix politiques en matière d'aménagement hydraulique ;
- le lancement des démarches permettant d'affirmer une intervention publique régionale durable et concertée, le Schéma régional de la ressource en eau et les Assises régionales de l'eau.

De même, l'orientation de la politique agricole continuera de s'inscrire dans une démarche de développement durable pour une agriculture dynamique produisant un environnement de qualité.

En matière d'espaces naturels, le budget 2009 permettra de sécuriser les parcs dans leur rôle de territoires d'exception et d'innovation, mais également de conforter les

activités de protection et de valorisation grâce à la conclusion de contrats pluriannuels ou d'objectifs avec de nombreux partenaires.

Le pilier environnemental du développement durable se verra renforcé par les actions en direction de tous les publics par la sensibilisation, l'information, la communication et l'éducation à l'environnement et au développement durable.

Enfin, dans un contexte menacé par une érosion de la biodiversité, la Région initiera en 2009 une démarche ambitieuse de réflexion stratégique autour d'un Schéma régional sur la biodiversité et plus largement d'un plan climat.

C'est le même souci d'anticiper et de préparer au mieux les adaptations nécessaire à l'urgence climatique et à l'objectif plus global de protection du capital environnemental régional qui se manifeste dans l'ensemble des grandes politiques régionales.

La démarche de l'Agenda 21 régional qui sera finalisée en 2009 traduit bien cette approche volontariste pour le développement durable, de sensibiliser et d'informer pour acquérir une culture commune du développement soutenable sur le territoire régional et de favoriser la transversalité au sein de notre collectivité.

6- l'ouverture sur l'Europe et la Méditerranée

Enfin, l'adaptation de notre région à un contexte mondial de plus en plus mouvant justifie la mise en place d'une nouvelle stratégie internationale de la Région, qui permettra d'accompagner nos politiques selon nos intérêts et priorités spécifiques.

Cette nouvelles stratégie reposera sur deux principes : une relecture des dimensions géostratégiques de la politique internationale de la Région, et la réaffirmation de la dimension transversale à l'ensemble de nos politiques de la stratégie internationale de la Région.

L'année 2009 nous imposera sans aucun doute des défis bien difficiles. Ces défis sont ceux du monde, ils sont aussi les nôtres en région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Faire face à la crise profonde et à la montée des inégalités, au dérèglement climatique, au « big bang territorial » et à la révision générale des politiques publiques, ne sera possible que si nous en comprenons pleinement les ressorts et les implications pour notre région.

Nous devrons donc prendre le temps de l'écoute et du débat, comme nous le faisons depuis dix ans sur tous les sujets, et comme nous le faisons actuellement, dans chaque département, sur la crise et sur ses conséquences attendues.

Nous pouvons cependant affirmer, d'ores et déjà, que le projet que nous portons a gagné en légitimité, avec l'effondrement du système capitaliste financier.

Nous pouvons donc nous appuyer sur notre expérience, enrichie par de nouveaux travaux prospectifs et évaluatifs en cours, afin de poursuivre notre action autour de nos priorités.

Le budget primitif 2009 proposé au vote de l'Assemblée régionale nous permettra de soutenir avec force l'investissement public, les acteurs économiques et la vie associative.

Première partie.
Présentation générale du budget primitif 2009

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

1. Equilibre budgétaire et soldes intermédiaires de gestion

Le budget primitif 2009 s'équilibre en recettes et en dépenses à 4 525 749 395 euros.

Hors mouvements d'ordre et inscriptions relatives à la dette et équilibrées en recettes et en dépenses, le budget primitif 2009 s'élève à **1,849 milliards d'euros**, en hausse de **2,05 %** par rapport au BP 2008.

	BP 2008	BP 2009
Budget total	3 203 993 292 €	4 525 668 939 €
Mouvements réels	2 666 119 365 €	3 275 577 155 €
Après retraitement	**1 812 119 365 €**	**1 849 177 155 €**

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,493 MD€, soit une augmentation de 2,08 % par rapport au BP 2008 (+ 30,4 M€).

A périmètre constant[5] et si l'on prend en compte les recettes réellement perçues en 2008, la progression des recettes s'établit à **1,1 %.**

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 1,249 MD€, soit une augmentation de 5,5 % par rapport au BP 2008 (+ 65,7 M€).

Toutefois, à périmètre constant et hors la provision pour différé d'emprunt de 25 M€ (cf. infra – dette et trésorerie p. 39), la progression des dépenses de fonctionnement est ramenée à **3,6 % .**

L'épargne brute[6] connaît une dégradation limitée, passant de 282,8 M€ au BP 2008 à 272,0 M€ au BP 2009 (cf. tableau des soldes intermédiaires de gestion).

Le **taux d'épargne** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) s'établit à **18,2 %,** contre 19,3 % au BP 2008.

Les dépenses au titre du remboursement du capital de la dette étant en recul (51,8 M€ contre 81 M€), **l'épargne nette** (hors provision pour différé d'emprunt) progresse pour atteindre 220 M€, contre 201,8 M€ au BP 2008.

[5] Hors compensation pour la 3e vague d'intégration des TOS / DGD retraitée (cf. infra)

[6] L'épargne brute correspond à la différence entre recettes réelles de fonctionnement *hors chapitre 77 - produits exceptionnels* et dépenses réelles de fonctionnement *hors chapitre 67 - charges exceptionnelles - et chapitre 68 - provision pour différé d'emprunt.*

BP 2009 – soldes intermédiaires de gestion

en million d'euros	BP 2008	BP 2009	Evolution
1 - Produits de gestion	1 460,6	1 488,8	
2 - Charges de gestion	1 109,2	1 148,4	
3 - Epargne de gestion (1-2)	**351,4**	**340,4**	**- 3,1 %**
4 - Charges financières	71,1	73,3	
5 - Produits financiers	2,6	4,9	
6 - Epargne brute (3-4+5)	**282,9**	**272,0**	**-3,8 %**
TEB	19,37 %	18,27 %	
7 - Remboursement capital de la dette	81,0	51,9	
8 - Epargne nette (6-7)	**201,9**	**220,1**	**9,0 %**
9 - Dépenses d'investissement hors dette	547,0	547,6	
10 - Recettes d'investissement	90,4	74,2	
11 - Recettes d'emprunt	258,5	281,4	
12 - Solde (8+10+11-9)	**3,7**	**(1) 28,1**	

Hors opérations de crédit révolving et de refinancement équilibrées en recettes et en dépenses
Les chapitres d'opérations réelles 67, 68, 77 et 78 ne sont pas repris dans ce tableau
(1) dont 25 M€ de provision pour différé d'emprunt et 3,1 M€ de charges exceptionnelles

Les dépenses d'investissement hors remboursement de la dette atteignent 547,6 M€.

En forte hausse depuis 2004, l'effort d'investissement de la Région se maintient donc à un niveau élevé.

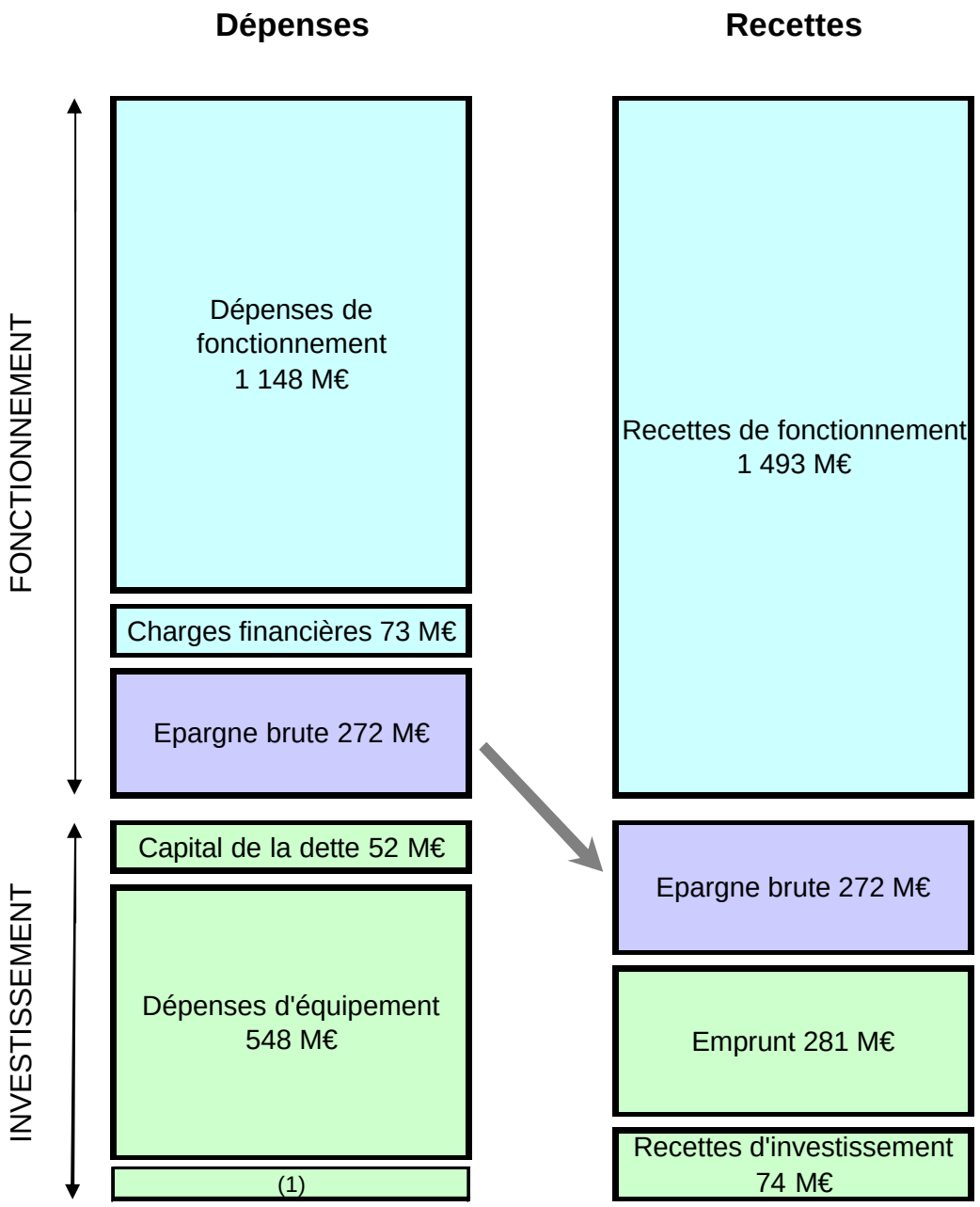
Dépenses d'investissement 2005-2009 (budget principal)

	CA 2005	CA 2006	CA 2007	BP 2008	BP 2009
Dépenses d'équipement	173,2 M€	196,9 M€	166,7 M€	165,9 M€	181,0 M€
Subventions d'équipement	254,5 M€	271,8 M€	342,1 M€	359,5 M€	353,7 M€
Opérations pour compte de tiers	11,4 M€	17,3 M€	20,2 M€	13,8 M€	4,9 M€
Participations et avances remboursables	3,0 M€	0,4 M€	7,5 M€	7,8 M€	8,0 M€
Total budget principal	**442,2 M€**	**486,5 M€**	**536,5 M€**	**547,0 M€**	**547,6 M€**

Afin de financer ces dépenses d'investissement, le budget primitif prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de **281,4 M€** (contre 258,5 M€ en 2008).

Le financement des dépenses d'investissement (hors dette, provision et charges exceptionnelles) repose donc, au BP 2009, pour 40,2 % sur l'autofinancement et pour 46,3 % sur l'emprunt, le solde (13,6 %) étant couvert par les recettes d'investissement.

BP 2009 - Schéma de l'équilibre financier



hors recettes et dépenses exceptionnelles et hors opérations de crédit revolving et de refinancement équilibrées en recettes et en dépenses

(1) financement de la provision pour différé d'emprunt 25 M€

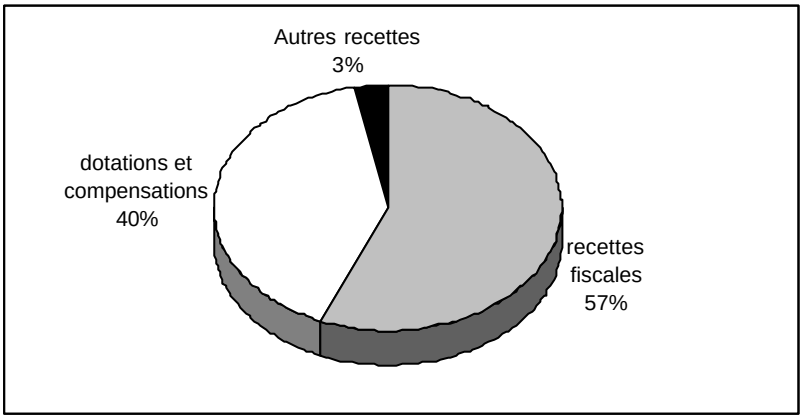
2. Les recettes 2009

2.1 Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement au BP 2009 atteignent **1,493 M€,** ainsi répartis :

- Recettes fiscales : **843,8 M€** soit 56,6 % des recettes de fonctionnement ;
- Dotations et compensations versées par l'Etat : **603,7 M€** soit 40,4 % des recettes de fonctionnement ;
- Recettes diverses : **46,0 M€** (3 % des recettes de fonctionnement).

BP 2009 – Répartition des recettes de fonctionnement



2.2.1 Les recettes fiscales

Le montant des recettes fiscales pour 2009 est estimé à 843,8 M€, en augmentation de **1,1 %** par rapport aux recettes notifiées ou perçues en 2008 (soit + 8,8 M€).

Les recettes fiscales directes progressent de **1,3 %**, du fait notamment de la quasi-stagnation des recettes de taxe professionnelle, conséquence de la forte hausse attendue du « ticket modérateur » (qui passerait de 52 M€ à 62 M€ - cf. infra).

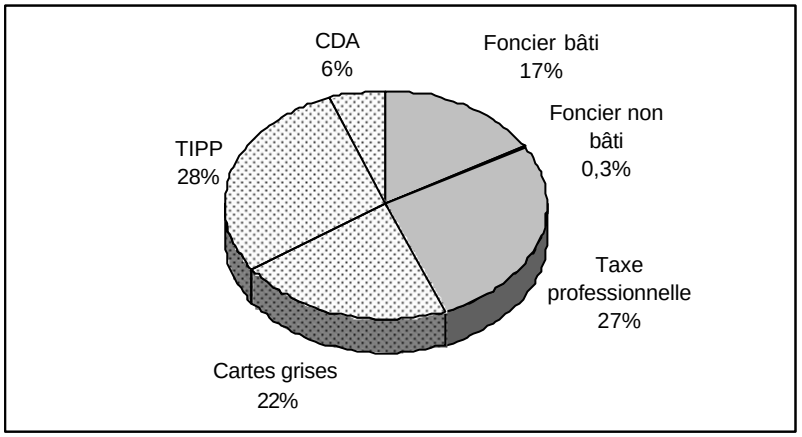
Avec une hausse de 0,9 %, la progression des recettes fiscales indirectes est plus faible que celle des recettes fiscales directes : en effet, si les recettes de TIPP progressent de 4,9 % du fait de la compensation des transferts de compétence, le produit des recettes de cartes grises est en baisse (184,0 M€ contre 192,3 M€, soit une baisse de plus de 4 % par rapport au produit attendu en 2008, et de 8 % par rapport au produit 2007).

Recettes fiscales 2008-2009

	Recettes 2008 (*)	Prévisions 2009	Evol.
Foncier bâti	134,7 M€	139,4 M€	3,5%
Foncier non bâti	2,3 M€	2,4 M€	1,5%
Taxe professionnelle	228,4 M€	228,5 M€	0,1%
Rappel : ticket modérateur	*-52,3 M€*	*-62,0 M€*	*18,5%*
Total fiscalité directe (1)	**365,4 M€**	**370,3 M€**	1,3%
Cartes grises	192,3 M€	184,0 M€	-4,3%
TIPP	229,9 M€	241,2 M€	4,9%
CDA	47,3 M€	48,4 M€	2,2%
Total fiscalité indirecte (2)	**469,5 M€**	**473,6 M€**	0,9%
Total recettes fiscales (1=2)	**835,0 M€**	**843,9 M€**	1,1%

* recettes notifiées ou perçues au titre de 2008

BP 2009 - Répartition des recettes fiscales



- **Les recettes fiscales directes**

La fiscalité directe représente 43,9 % du produit fiscal total, et repose sur trois impôts : la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties et la taxe professionnelle.

La Région a décidé de ne pas augmenter le taux de ces différentes taxes en 2009.

BP 2009 - Recettes fiscales directes

	bases 2008	bases 2009	taux 2009	produit 2009	
Foncier bâti	5 707,9 M€	5 907,7 M€	2,36%		139,4 M€
Foncier non bâti	26,3 M€	26,7 M€	8,85%		2,4 M€
Taxe professionnelle	7 310,0 M€	7 565,8 M€	3,84%	Avant TM	290,5 M€
				Après TM	228,5 M€

Par conséquent, l'évolution du produit de la fiscalité directe en 2009 dépendra de l'évolution des bases et, s'agissant de la taxe professionnelle, de l'impact de la réforme du plafonnement.

La taxe sur le foncier bâti

Le produit de la taxe sur le foncier bâti devrait atteindre 139,4 M€, soit une progression de 3,5 % par rapport au produit constaté en 2007, du fait de la progression des bases suite à constructions nouvelles, adjonctions ou agrandissements de locaux d'une part (+ 1 %), et à la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidées en loi de finances d'autre part (+ 2,5 %).

La taxe sur le foncier non bâti

Le produit de cette taxe devrait progresser de 1,5 %, sur la base de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives décidées en loi de finances.

La taxe professionnelle

Le produit de la taxe professionnelle avant reversement à l'Etat devrait progresser d'au moins 3,5 %, compte-tenu de la bonne tenue de l'investissement des entreprises en 2007 (les bases 2009 sont calculées à partir des déclarations concernant l'année 2007).

Toutefois, le plafonnement unique et généralisé des cotisations de taxe professionnelle à hauteur de 3,5 % de la valeur ajoutée des entreprises, en vigueur depuis 2007, devrait se traduire en 2009 par une forte progression du reversement imposé à notre collectivité.

En effet, le «ticket modérateur » a été calculé en 2007 et 2008 par les services fiscaux sur la base des déclarations des entreprises des années 2005 et 2006, alors que le plafonnement strict à 3,5 % de la valeur ajouté n'était pas encore appliqué, et sur la base d'une « cotisation de référence » calculée à partir des taux en vigueur en 1995.

En 2009, le ticket modérateur sera calculé sur la base des déclarations 2007, prenant donc en compte pour la première fois le plafonnement généralisé à 3,5 % en fonction du taux d'imposition réel.

L'augmentation des bases plafonnées pourrait donc atteindre, selon les estimation, 5 à 10 points dès 2009.

Le BP 2009 prévoit donc un ticket modérateur en forte hausse, à **62 M€** contre 52,3 M€ en 2008.

- **Les recettes fiscales indirectes**

Les recettes fiscales indirectes (taxe sur les cartes grises, taxe intérieure sur les produits pétroliers –TIPP, contribution au développement de l'apprentissage) représentent 56,1 % du produit fiscal total.

La taxe sur les cartes grises

Le tarif de la taxe sur les cartes grises restera inchangé en 2008, soit 44,50 € par cheval-vapeur.

Le produit de cette taxe a atteint 200,5 M€ en 2007, mais ne devrait pas dépasser 192 M€ en 2008, du fait du recul des ventes au cours du deuxième semestre.

En 2009, la crise du marché automobile pourrait s'accentuer. Dans l'hypothèse d'un recul supplémentaire de 8 % des ventes de véhicules neufs et de 2,5 % des ventes de véhicules d'occasion, les recettes de cartes grises s'établiraient à **184 M€.**

La taxe intérieure sur les produits pétroliers - TIPP

La TIPP représente désormais la première recette fiscale de la Région.

Le produit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers perçu par la Région est destiné au financement des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004.

En outre, une partie des tarifs correspondant fait l'objet d'une modulation décidée par l'Assemblée régionale.

En 2009, les recettes de TIPP évolueront donc en fonction du droit à compensation, et du comportement des bases (variation de la consommation de carburant sur le territoire régional).

Les recettes de TIPP liées à la compensation des transferts de compétences

Le droit à compensation pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est estimé de la façon suivante (circulaire du 29 décembre 2008) :

- **101,3 M€** au titre de la formation professionnelle (formation initiale des travailleurs sociaux / instituts de formation des professions paramédicales et de sages-femmes / aides aux étudiants de ces instituts / organisation du réseau des centres d'information sur la VAE / AFPA).

 Ce montant intègre la réévaluation du droit à compensation obtenue par les régions lors de la Commission consultative d'évaluation des charges (CCEC) du 27 novembre 2008, et qui concerne :

 - les bourses sanitaires et sociales (+ 3,4 M€) :

 - le financement des écoles de formation (+ 4,2 M€).

Ce montant intègre également un remboursement de **3,8 M€** au titre des bourses attribuées durant la période 2005-2008 (la dette totale de l'Etat vis-à-vis de la Région en la matière atteint 14 M€, et fait l'objet d'un apurement étalé sur la période 2007-2010).

- **84,8 M€** au titre du transfert des personnels techniciens, ouvriers et de service des lycées et de l'inventaire général du patrimoine. Ce chiffre intègre la troisième vague de transfert des agents des lycées, à hauteur de 5,9 M€ ;

- **7,9 M€** au titre du forfait d'externat (qui viennent abonder la dotation de fonctionnement versée aux lycées privés sous contrat d'association) ;

- Soit un total de **194,2 M€ de droit estimé à compensation**, auquel est appliqué un abattement de 7,2 M€ correspondant au prélèvement sur les recettes de restauration des lycées (ex-FARPI transféré aux régions, cf. infra), pour obtenir le montant de la TIPP attribué au titre des transferts de compétence, soit **187,0 M€.**

Bien que la loi du 13 août 2004 prévoit une compensation intégrale des transferts, et malgré les compensations supplémentaires obtenues lors de la CCEC du 27 novembre 2008, **l'écart entre les dépenses de la Région et les compensations versées par l'Etat ne cesse de s'accroître, et pourrait atteindre 45 M€ en 2009.**

Ce surcoût s'explique notamment par les dépenses non compensées consacrées au personnel des lycées : alignement progressif du régime indemnitaire des nouveaux agents sur celui des agents de la Région, coût non compensé des agents temporaires remplaçants, des emplois aidés, des postes vacants, des dépenses sociales, coût des « emplois supports » nécessaires pour gérer ces effectifs supplémentaires.

En matière de formation professionnelle, les moyens transférés par l'Etat pour les formations initiales du travail social et des professions paramédicales et de sages-femmes seront vraisemblablement très insuffisants pour faire face aux besoins de main d'œuvre qualifiée dans ces professions d'ici 2015.

L'écart entre les charges transférées et les compensations versées par l'Etat devrait donc encore s'aggraver dans les années qui viennent, d'autant que le produit de la TIPP, principale ressource affectée au financement de ces transferts, est peu dynamique sur la longue période, alors qu'il doit principalement financer des dépenses de personnel soumises au glissement vieillesse-technicité (GVT) estimé à 4 % par an en moyenne.

Les recettes de TIPP liées au dynamisme des bases et la modulation régionale

S'agissant des recettes liées au dynamisme des bases et à la modulation régionale, la forte augmentation des prix à la pompe durant le premier semestre 2008 s'est traduite

par une baisse de la consommation de carburants en 2008. Les recettes de TIPP « part modulable » atteindraient ainsi 54 M€ en 2008.

En 2009, l'hypothèse retenue est celle d'une stabilisation de la consommation, la baisse des prix à la pompe compensant les effets du ralentissement économique attendu. Les recettes de TIPP « part modulable » seraient donc stables (54,2 M€).

Sur ces bases, le produit total de la TIPP devrait donc s'élever à **241,2 M€** en 2009.

La contribution au développement de l'apprentissage

Instituée au profit des régions par l'article 37 de la loi de finances pour 2005, la contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est acquittée par toutes les personnes ou entreprises redevables de la taxe d'apprentissage. Son taux est fixé par l'Etat (0,18 %).

La CDA évolue au même rythme que la masse salariale. Après une progression de 4,9 % en 2008, et une recette attendue de 47,3 M€, le produit de la CDA progresserait de 2 % en 2009, pour atteindre **48,4 M€**.

2.2.2 Les dotations et les compensations versées par l'Etat.

Une nouvelle remise en cause des règles d'évolution des concours de l'Etat

Au niveau du budget de l'Etat, les concours aux collectivités recouvrent deux ensembles :
- les « prélèvements sur recettes » (PSR) de l'Etat en faveur des collectivités locales, dont la dotation globale de fonctionnement (52,3 MD€ pour l'ensemble des collectivités locales) ;
- les crédits budgétaires de la mission «relations avec les collectivités territoriales » (2,3 MD€) ainsi que la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » (1,6 MD€).

En 2008, souhaitant « associer les collectivités à l'effort de maîtrise de la dépenses publique », le gouvernement avait transformé le « contrat de croissance et de solidarité », qui régissait les relations financières entre l'Etat et les collectivités, **en « contrat de stabilité »**, prévoyant l'indexation de la progression des concours de l'Etat relevant de « l'enveloppe normée » sur la seule inflation prévisionnelle (1,6 % en 2008).

Certains concours de l'Etat restés hors du périmètre de cette enveloppe n'étaient donc pas concernés par cette norme de dépense, qu'il s'agisse de la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES, indexée sur la formation brute de capital fixe - FBCF) ou du Fonds de compensation de la TVA (calculé sur la base des investissements réalisés par les collectivités).

La loi de programmation des finances publiques 2009-2012 et la loi de finances pour 2009 s'inscrivent apparemment dans la continuité du contrat de stabilité. **Cependant, l'indexation sur l'inflation prévisionnelle s'applique désormais à la quasi-totalité des concours financiers de l'Etat,** dont, notamment, le Fonds de compensation de la TVA et la dotation régionale d'équipement scolaire.

Compte-tenu du dynamisme du FCTVA, qui reste lié au niveau d'investissement réalisé en n-2 et qui progresse de 12,8 % en 2009, **l'augmentation globale de 2 % se traduit en fait par une progression des concours de l'Etat hors FCTVA de l'ordre de 0,9 %.**

D'une certaine façon, *« une partie de la TVA acquittée sur leurs investissements par l'ensemble des collectivités leur sera dorénavant « facturée » via une contraction de leur dotation de fonctionnement »*.[7]

Ainsi, sur les 1,1 milliards d'euros de crédits supplémentaires qui sont attribués aux collectivités locales par la loi de finances 2009, 660 millions sont consacrés au dynamisme du FCTVA (+ 12,8 %). Il ne reste donc que 440 millions d'euros pour la croissance des autres dotations (soit une hausse de 0,9 %).

Parmi ces dotations :

- la DGF est désormais indexée sur l'inflation, et non plus, comme en 2008, sur le taux d'inflation majoré de 50 % de la croissance du PIB ;

- la dotation générale de décentralisation (DGD) et la dotation générale de décentralisation « formation professionnelle » ne progressent pas, alors qu'elles évoluaient jusqu'à présent comme la DGF (au sein, il est vrai, de l'enveloppe normée) ;

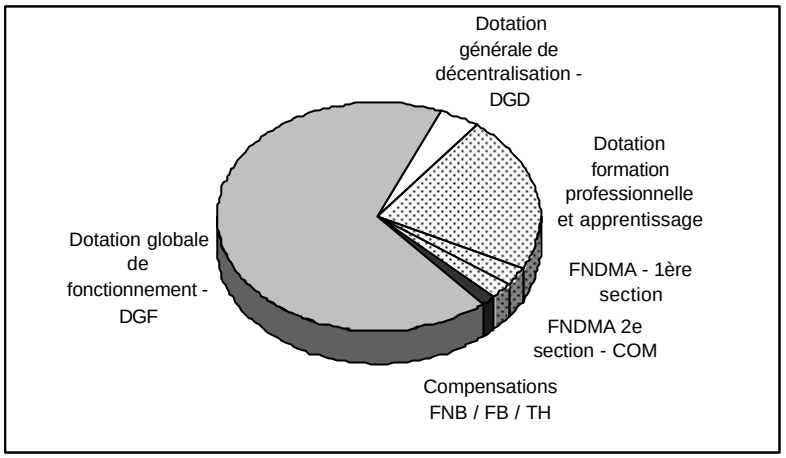
- la dotation régionale d'équipement scolaire (DRES), qui ne relevait pas jusqu'alors de l'enveloppe normée, et qui était indexée sur le taux de croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques, connaît également une progression nulle.

BP 2009 - Dotations de l'Etat 2008-2009

	Notifié 2008	BP 2009
Dotation globale de fonctionnement - DGF	400,67 M€	407,40 M€
Dotation générale de décentralisation – DGD	32,86 M€	24,44 M€
Dotation formation professionnelle et apprentissage	132,72 M€	132,72 M€
Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage (FNDMA) - 1ère section	16,21 M€	16,50 M€
FNDMA 2e section - Contrats d'objectifs et de moyens	12,34 M€	12,47 M€
Compensations FNB / FB / TH	11,18 M€	10,25 M€

[7] Eric Julla (Ressources consultants finances), 28 juillet 2008, « Un changement en profondeur de l'enveloppe normée » , *La Gazette des communes*, n° 29/1943.

BP 2009 – Répartition des dotations de l'Etat



Au total, pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les dotations de l'Etat relevant de l'enveloppe normée[8], hors FCTVA et après retraitement de la DGD[9], devraient progresser, en 2009, de **0,9 % seulement** (1,0 % pour les seules dotations de fonctionnement).

- **La dotation globale de fonctionnement (DGF)**

Depuis 2004, la DGF des régions comprend une dotation forfaitaire et une dotation de péréquation, à laquelle la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est pas éligible.

Le taux d'évolution de la dotation forfaitaire est fixé chaque année par le Comité des finances locales (CFL), sur la base du taux d'évolution de la DGF globale fixé par la loi de finances.

Pour 2009, la loi de finances prévoit une indexation de la DGF sur la seule inflation prévisionnelle, soit 2 %.

En 2008, le CFL avait fixé le taux de progression de la dotation forfaitaire des régions à 84 % du taux retenu par la loi de finances.

Dans l'hypothèse où le CFL reconduirait ce taux, le montant de la DGF 2009 progresserait de 1,68 % pour atteindre **407,4 M€**.

- **La dotation générale de décentralisation (DGD)**

La DGD attribuée à la Région intègre notamment :
- la compensation des charges résultant du transfert de l'organisation et du financement des services ferroviaires régionaux de voyageurs ;

[8] Relèvent de l'enveloppe normée, la DGF, la DGD, la dotation formation professionnelle et apprentissage, les dotations de compensation, et, en investissement, la DRES et le FCTVA.
[9] DGD perçue en 2008 diminuée de la DGD Aéroports au titre de 2007, soit 32,65 M€ / DGD prévue en 2009 avant diminution du droit à compensation du montant de la TVA, soit 32,65 M€ (cf. infra).

- la compensation du transfert des lycées à sections binationales intervenu en 2007 (le centre international de Valbonne pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;
- la compensation du transfert des aérodromes civils intervenu en 2007 (soit, pour notre collectivité, l'aéroport d'Avignon et les aérodromes de Berre-La-Fare, Château Arnoux Saint-Auban et Mazet de Romanin).

Alors que la DGD évoluait jusqu'à présent comme la DGF, la loi de finances prévoit « à titre exceptionnel » **la simple reconduction de cette dotation**, qui sert donc désormais, comme d'autres, de variable d'ajustement pour l'application de la règle « zéro volume » aux concours de l'Etat aux collectivités.

Par ailleurs, suite à l'évolution de la jurisprudence communautaire, les subventions d'exploitation versées par les régions à la SNCF sont en partie exclues du champ de la TVA.

Le montant du droit à compensation de la Région, résultant du transfert de la compétence « services régionaux de voyageurs », sera donc diminué de 8,3 M€ de afin de tenir compte de ce nouveau contexte juridique.

Cette baisse de la DGD sera compensée, côté dépenses, par une diminution de la contribution versée à la SNCF.

Au total, la DGD « nouveau périmètre » devrait atteindre **24,4 M€** en 2009.

- **La dotation générale de décentralisation « formation professionnelle »**

Alors que la DGD « formation professionnelle » progressait jusqu'à présent comme la DGF, sa progression sera nulle en 2009.

Le montant de cette dotation, destinée au financement des transferts de compétences en matière de formation professionnelle et d'apprentissage initiés par la loi du 7 janvier 1983, sera donc de **132,7 M€,** comme en 2008.

- **Le Fonds régional de développement et de modernisation de l'apprentissage**

Le Fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage **(**FNDMA), créé par la loi de finances 2005, est composé de deux sections :

- la première est une reprise de l'ancien Fonds national de péréquation de la taxe d'apprentissage. Elle est répartie entre les régions en fonction notamment des effectifs d'apprentis et du montant de la collecte de taxe d'apprentissage ;

- la deuxième vise à financer des actions intégrées au contrat d'objectifs et de moyens (COM), signé par l'Etat et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2005 et portant sur la période 2005-2009.

En 2009, le montant attribué au titre de la première section du FNDMA pourrait progresser d'environ 2 %, et atteindre **16,5 M€**.

La dotation attendue au titre du contrat d'objectifs et de moyens pour 2009 s'élève à **12,4 M€**.

- **Les compensations fiscales**

Les compensations fiscales sont principalement constituées :
- de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), qui a pour objet de compenser les pertes de recettes résultant de mesures législatives d'allégement de taxe professionnelle,
- et de diverses dotations venant compenser d'autres exonérations de taxe professionnelle, de taxes foncières et de taxe d'habitation (relatives aux personnes de condition modeste, aux zones franches urbaines, aux ZUS, etc.).

Le projet de loi de finances 2009 étend à de nouvelles dotations de compensation le rôle de variable d'ajustement traditionnellement joué par la DCTP.

Les compensations fiscales 2008-2009

	2008	2009
Compensation taxe professionnelle	4,95 M€	4,05 M€
Compensation taxe d'habitation	5,42 M€	5,53 M€
Compensation taxe foncière sur les propriétés bâties	0,82 M€	0,67 M€
Total	**11,18 M€**	**10,25 M€**

Au total, le montant des compensations fiscales devrait atteindre **10,2 M€** en 2009, contre 11,1 M€ en 2008, soit une baisse de 8,2 %.

- **Les autres recettes de fonctionnement**

Le montant des autres recettes de fonctionnement (dont produits financiers) s'élève à 42,4 M€, dont :

- 7,2 M€ au titre du prélèvement de la part de recettes du service de restauration des lycées dévolue à la rémunération du personnel d'internat (ces recettes alimentaient auparavant les fonds académiques de rémunération des personnels d'internat - FARPI) ;

- 12 M€ au titre du FSE (programme régional de formation essentiellement) ;

- 10,9 M€ au titre de la subvention globale FEDER ;

- 6,8 M€ au titre du FEDER (programme NOE, mission SHERPAA, Programme MED, etc.) ;

- 600 000 € au titre des participations versées par les départements pour le fonctionnement des cités mixtes ;

- 4,9 M€ de produits financiers (swaps).

2. 2 Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituée de la dotation régionale d'équipement scolaire, du Fonds de compensation de la TVA et de recettes diverses.

BP 2009 – Recettes d'investissement

	Recettes 2008	BP 2009
DRES	31,51 M€	31,51 M€
FCTVA	39,29 M€	28,76 M€
Autres recettes	10,09 M€	13,93 M€
Total	**80,88 M€**	**74,20 M€**

- **La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES)**

La dotation régionale d'équipement scolaire (DRES) est une dotation d'investissement destinée à compenser une partie des dépenses réalisées par les régions au titre de leur compétence en matière de construction et d'équipement des lycées.

En 2008, le calcul de cette dotation a été simplifié : les critères de répartition liés aux capacités d'accueil et à l'évolution de la population scolarisable ont été supprimés, et remplacés par une clé de répartition invariante basée sur le montant de la DRES reçus par les régions en 2007.

La DRES devient donc une dotation indexée sur le taux prévisionnel de la croissance de la formation brute de capital fixe (FBCF) des administrations publiques (2,6 % en 2009).

Mais du fait des nouvelles modalités d'application de la norme « zéro volume » aux concours de l'Etat, la DRES jouera en 2009 le rôle de variable d'ajustement, et ne progressera pas (article 12 du PLF 2009).

Le montant perçu par la Région sera donc de **31,5 M€** en 2009.

- **Le Fonds de compensation de la TVA - FCTVA**

Le FCTVA permet aussi aux collectivités de récupérer la TVA acquittée sur une partie des dépenses réelles d'investissement de l'antépénultième exercice.

Ainsi, les recettes perçues au titre du fonds de l'année N sont assises sur les dépenses d'investissement réalisée en N-2, auxquelles il est appliqué le taux de TVA de l'année concernée, réduit de la participation de l'Etat au budget de l'Union Européenne, soit actuellement 15,482 %.

Comme indiqué précédemment, l'Etat n'a pas remis en cause les modalités de calcul du FCTVA. Toutefois, l'intégration de cette dotation dans la nouvelle enveloppe normée revient à faire financer, au niveau national, la progression très rapide du FCTVA par une diminution des autres concours de l'Etat.

S'agissant de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le montant des dépenses éligibles au FCTVA a atteint 185,79 M€ en 2007, **soit une recette attendue au titre du FCTVA 2009 de 28,76 M€,** en baisse de 27 % par rapport à 2007.

Cette baisse s'explique, d'une part, par la régularisation intervenue en 2008, qui s'est traduite par une recette supplémentaire de 6,6 M€ liée à des dépenses 2004-2005 initialement non prises en compte, et, d'autre part, par la diminution de 12 % de l'assiette des dépenses éligibles entre 2006 et 2007.

Il faut souligner que sur la base de la progression des dépenses d'investissement prévue au BP 2009, la Région devrait pouvoir bénéficier d'un remboursement anticipé du FCTVA, conformément au dispositif prévu dans le cadre du plan de relance gouvernemental.

Ce remboursement anticipé, qui représenterait une recette supplémentaire de l'ordre de 31 M€, doit donner lieu à une convention entre l'Etat et la Région avant le 31 mars 2009, et fera, le cas échéant, l'objet d'une inscription budgétaire lors d'une prochaine décision modificative.

- **Les autres recettes d'investissement**

Les autres recettes d'investissement s'élèvent à 13,9 M€, dont :

- Subvention globale FEDER : 4,8 M€
- Subventions versées par les communes et les départements (travaux dans les lycées, équipements sportifs, travaux dans les cités mixtes) : 2,6 M€
- Opérations d'investissement sous mandat : 2,3 M€
- Reversement de TVA par la SNCF dans le cadre du contrat de crédit-bail TER : 3,3 M€.

3. Les dépenses 2009

Les dépenses réelles de fonctionnement prévues au BP 2009 s'élèvent à **1,249 M€**, soit une augmentation de 5,5 % par rapport au BP 2008 (+ 65,7 M€).

A périmètre constant et hors provision pour différé d'emprunt (25 M€), la progression des dépenses de fonctionnement est ramenée à 3,6 %.

Les autorisations d'engagement ouvertes au BP 2009 s'élèvent à **934,9 M€.**

Les dépenses d'investissement (hors remboursement de l'emprunt) prévues au BP 2009 s'élèvent à 547,5 M€, soit un niveau comparable à celui prévu au BP 2008 (547,0 M€).

Les autorisations de programme ouvertes au BP 2009 s'élèvent à **606,8 M€.**

Les dépenses communes

Les dépenses communes s'élèvent à **263,2 M€** au BP 2009 (259,4 M€ en fonctionnement / 3,8 M€ en investissement).

La progression des dépenses communes (+25,4 M€) s'explique essentiellement par la mise en œuvre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004, et leurs conséquences sur les dépenses de personnel.

Il convient ainsi de prévoir au BP 2009 :

- l'accueil de 200 agents des lycées supplémentaires (3ème et dernière vague de transfert des agents TOS),
- le recrutement des agents des lycées dans le cadre du plan pluriannuel de résorption des sous-effectifs,
- la poursuite de l'alignement du régime indemnitaire des agents des lycées,
- l'effet en année pleine des recrutements 2008 (dont les agents chargés de la maintenance informatique dans les lycées),
- le glissement vieillesse-technicité ou GVT (hausse des frais de personnel liée à l'augmentation de la moyenne d'âge des effectifs et d'une hausse du niveau de qualification).

Les dépenses de personnel représentent désormais 16,1 % des dépenses réelles de fonctionnement de notre collectivité

Dans ce cadre contraint, les créations d'emplois au sein des services de la collectivité on été fortement réduites (30 créations de postes prévues au BP 2009 contre 60 au BP 2008). Par ailleurs, dans un souci de cohérence, la délibération sur le tableau des

effectifs et les créations de poste fera désormais l'objet d'un débat et d'un vote au cours de la même séance que celle concernant l'approbation du BP.

Hors dépenses de personnel et crédits inscrits par la direction des finances, **les dépenses communes diminuent de 1,1 %,** malgré l'augmentation des effectifs et de certaines dépenses incompressibles (entretien des bâtiments, frais de location, fluides, etc.).

Les dépenses consacrées aux **moyens généraux** constituent le 2e poste des dépenses communes (28,9 M€). Il s'agit d'une part de dépenses en équipements et matériels de bureau, et d'autre part de dépenses de fonctionnement : location de locaux, fluides, carburants, locations de véhicules, sécurité, nettoyage, affranchissement, etc.

Le troisième poste de dépenses est constitué par les **dépenses de communication** (11,6 M€) : annonces et insertions, fêtes et cérémonies, publications, fournitures, honoraires.

Le budget de la Direction des systèmes informatiques, consacré aux **moyens informatiques et bureautiques**, s'élève à 5,6 M€. Les dépenses prévues sont relatives, en investissement, à l'acquisition de matériels et de logiciels, et en fonctionnement, à la maintenance matérielle et logicielle et à l'achat de consommables.

BP 2009 – dépenses communes (crédits de paiement)

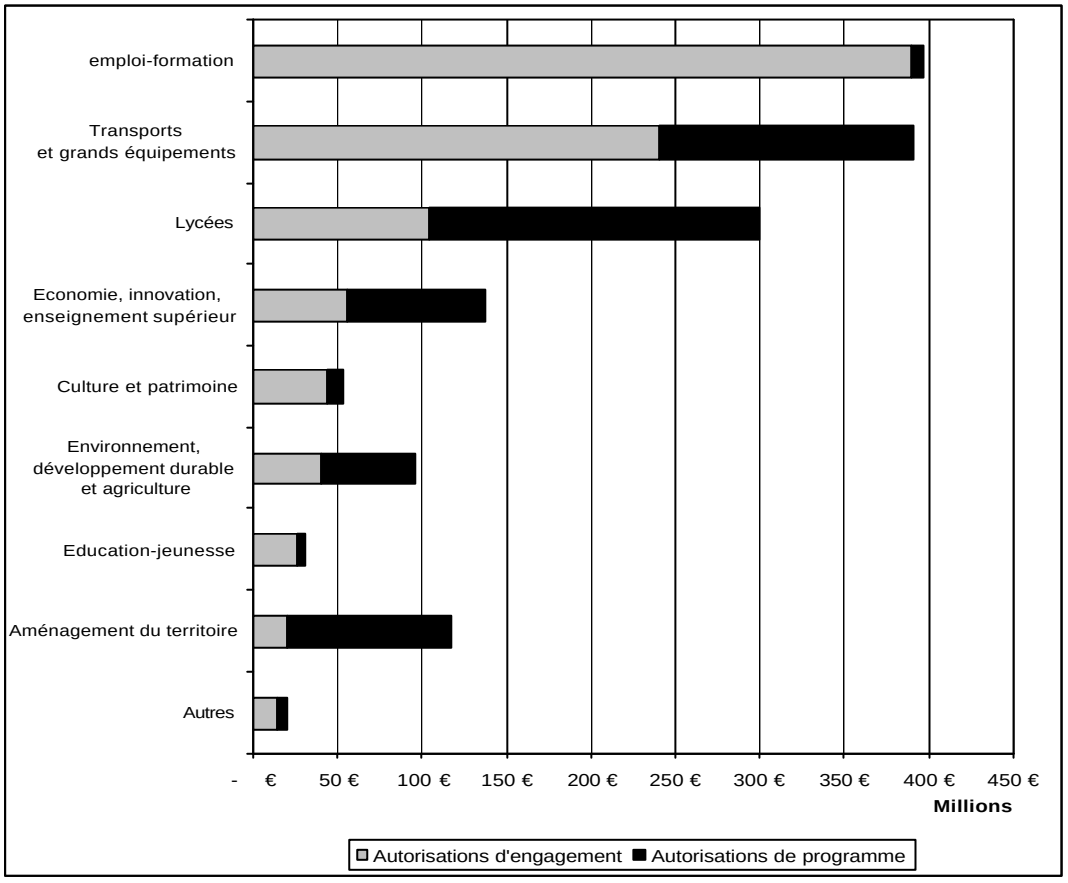
	Inv.	Fonc.	total 2009
Direction des moyens généraux	0,827 M€	28,137 M€	28,964 M€
Direction de la communication		11,692 M€	11,692 M€
Direction du secrétariat général	0,118 M€	1,078 M€	1,196 M€
Direction des systèmes d'information	2,750 M€	2,852 M€	5,602 M€
Service du protocole		0,950 M€	0,950 M€
Direction de l'évaluation		0,405 M€	0,405 M€
Mission relais avec les élus		8,210 M€	8,210 M€
Mission conseil en gestion		0,100 M€	0,100 M€
Total dépenses communes hors DRH/DFI	**3,695 M€**	**53,424 M€**	**57,119 M€**
Direction des ressources humaines	0,120 M€	201,500 M€	201,620 M€
Direction des finances		4,556 M€	4,556 M€
Total dépenses communes	**3,815 M€**	**259,479 M€**	**263,294 M€**

La répartition synthétique des AP/AE et CPI/CPF par secteur figure dans les tableaux ci-après. Cette répartition fait également l'objet d'une présentation détaillée dans un document distinct (« présentation détaillée des dépenses »).

BP 2009 – dépenses d'intervention

	AE / AP	CPF / CPI
Fonctionnement	934,91 M€	877,72 M€
Investissement	606,81 M€	543,74 M€
Total	**1 540,72 M€**	**1 421,46 M€**

BP 2009 - Répartition des dépenses d'intervention



En fonctionnement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 934,9 M€ en autorisations d'engagement et 877,7 M€ en crédits de fonctionnement.

Les trois grandes compétences obligatoires concentrent près de 80 % des autorisations d'engagement : 389,8 M€ pour l'emploi, l'apprentissage et la formation professionnelle, 240 M€ pour les transports et 103 M€ pour les lycées. L'économie régionale, l'innovation et l'enseignement supérieur mobilisent 55,8 M€ en AE, la culture et le patrimoine 44,2 M€.

En investissement, les dépenses d'intervention s'élèvent à 606,8 M€ en autorisations de programme et 543,7 M€ en crédits de paiement.

Plus de 196 M€ d'AP sont consacrées aux lycées, 150,2 M€ aux transports et grands équipements, 96,1 M€ à l'aménagement du territoire. L'économie régionale, l'innovation et l'enseignement supérieur mobilisent 81,0 M€ en AP, l'environnement, le développement durable et l'agriculture 56,3 M€.

Au total, la Région concentre très majoritairement son effort financier (89 % du budget régional) sur l'exercice des compétences qui lui ont été confiées par la loi de façon exclusive ou partagée.

La Région intervient marginalement sur les compétences des autres collectivités territoriales, mais est présente aux côtés de l'Etat, et à sa demande, sur de nombreux projets relevant de sa responsabilité.

Ainsi, les **compétences propres** (lycées, transports, formation professionnelle, etc.) mobilisent 1,241 milliards d'euros au BP 2009, et représentent 68 % du budget régional.

Les **compétences partagées** représentent 384,4 millions d'euros, soit 21 % du BP 2009.

Enfin, **les interventions de la Région en appui d'une autre collectivité**, sur des champs de compétence relevant normalement des communes, des départements ou de l'Etat s'élèvent à **198,7 M€,** soit 11 % du BP 2009 : compétences communales ou intercommunales (52,1 M€), compétences départementales (2 M€), Etat (127,7 M€).

Ainsi, les deux tiers des interventions de la Région sur des champs de compétences relevant d'autres collectivités concernent, non les département ou les communes, mais bien l'Etat.

Budget primitif 2009 – Dépenses d'intervention par secteur

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2009	CP 2009	AE 2009	CP 2009
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	**4,620 M€**	**3,400 M€**	**9,521 M€**	**7,745 M€**
PÔLE EMPLOI FORMATION SANTÉ SOLIDARITÉ	**6,986 M€**	**10,664 M€**	**389,893 M€**	**368,945 M€**
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1,860 M€	2,135 M€	144,572 M€	149,627 M€
APPRENTISSAGE	1,000 M€	5,617 M€	78,023 M€	78,828 M€
EMPLOI	0,705 M€	0,641 M€	25,292 M€	21,177 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL			69,956 M€	48,478 M€
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	2,721 M€	1,721 M€	5,500 M€	4,800 M€
AIDES INDIVIDUELLES	0,500 M€	0,400 M€	64,508 M€	63,907 M€
PRÉVENTION - SÉCURITÉ	0,200 M€	0,150 M€	2,043 M€	2,129 M€
PÔLE ÉDUCATION CULTURE SPORT JEUNESSE	**14,212 M€**	**18,350 M€**	**70,322 M€**	**61,478 M€**
CULTURE	9,460 M€	13,950 M€	44,277 M€	40,026 M€
JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE	1,737 M€	1,550 M€	5,570 M€	4,921 M€
SPORTS	3,015 M€	2,850 M€	15,470 M€	12,350 M€
ACTIONS EDUCATIVES			5,005 M€	4,180 M€
PÔLE AMÉNAGEMENT	**578,949 M€**	**510,324 M€**	**460,138 M€**	**434,082 M€**
LYCÉES	196,165 M€	185,020 M€	103,695 M€	101,548 M€
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	150,216 M€	145,233 M€	240,302 M€	228,976 M€
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	14,003 M€	11,790 M€	0,330 M€	0,330 M€
RECHERCHE	25,718 M€	21,035 M€	4,977 M€	3,870 M€
VIE ÉTUDIANTE	0,070 M€	0,070 M€	10,792 M€	10,067 M€
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	28,330 M€	27,000 M€	12,000 M€	11,000 M€
TECHNOLOGIES INFORMATION/COMMUNICATION	1,060 M€	1,060 M€	4,427 M€	6,807 M€
SUBVENTION GLOBALE	8,500 M€	4,892 M€	13,445 M€	10,910 M€
TOURISME	3,394 M€	4,367 M€	9,870 M€	9,592 M€
AGRICULTURE	11,244 M€	8,092 M€	11,957 M€	10,200 M€
ESPACES NATURELS ET FORETS	6,356 M€	4,580 M€	11,136 M€	10,650 M€
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	21,400 M€	21,480 M€	6,360 M€	4,300 M€
MER	3,023 M€	3,354 M€	3,034 M€	2,683 M€
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE	0,375 M€	0,370 M€	4,983 M€	4,953 M€
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	13,950 M€	12,570 M€	2,420 M€	2,100 M€
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE	36,500 M€	19,147 M€	14,930 M€	12,095 M€
FONCIER	15,897 M€	9,567 M€	0,318 M€	0,286 M€
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN	20,420 M€	12,587 M€	1,577 M€	1,253 M€
MONTAGNE	9,500 M€	6,021 M€	1,775 M€	0,996 M€
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE			0,090 M€	0,073 M€
RISQUES NATURELS MAJEURS	13,827 M€	12,090 M€	1,722 M€	1,395 M€
PÔLE RELATIONS INTERNATIONALES ET AFFAIRES EUROPÉENNES	**0,344 M€**	**0,305 M€**	**2,536 M€**	**2,968 M€**
RELATIONS INTERNATIONALES	0,344 M€	0,305 M€	2,086 M€	2,575 M€
MISSION EUROPE			0,450 M€	0,393 M€
FONDS D'INTERVENTION A L'ACTION RÉGIONALE	**0,700 M€**	**0,700 M€**	**2,500 M€**	**2,500 M€**
TOTAL BUDGET D'INTERVENTION	**606,811 M€**	**543,743 M€**	**934,910 M€**	**877,718 M€**

Budget primitif 2009 – Crédits contractualisés par secteur (contrat de projets et précédents contrats de plan)

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2009	CP 2009	AE 2009	CP 2009
PÔLE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	**1,620 M€**	**1,900 M€**	**2,492 M€**	**1,890 M€**
PÔLE EMPLOI FORMATION SANTÉ SOLIDARITÉ	**4,145 M€**	**3,003 M€**	**2,576 M€**	**2,182 M€**
FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1,860 M€	1,929 M€		
EMPLOI			0,100 M€	0,010 M€
PARCOURS PROFESSIONNEL			1,476 M€	1,182 M€
SOLIDARITÉS, SANTÉ ET PRÉVENTION	2,285 M€	1,030 M€	1,000 M€	0,990 M€
PRÉVENTION - SÉCURITÉ		0,044 M€		
PÔLE ÉDUCATION CULTURE SPORT JEUNESSE	**0,800 M€**	**0,400 M€**		
CULTURE	0,800 M€	0,400 M€		
PÔLE AMÉNAGEMENT	**136,213 M€**	**110,193 M€**	**25,606 M€**	**22,501 M€**
TRANSPORTS ET GRANDS ÉQUIPEMENTS	70,808 M€	63,047 M€	1,006 M€	0,680 M€
ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	12,943 M€	9,920 M€	0,019 M€	0,019 M€
RECHERCHE	15,498 M€	7,023 M€	3,560 M€	2,873 M€
INITIATIVES ÉCONOMIQUES	3,920 M€	4,855 M€	3,430 M€	3,115 M€
TECHNOLOGIES INFORMATION/COMMUNICATION			0,320 M€	0,360 M€
TOURISME	0,231 M€	0,215 M€		
AGRICULTURE	2,580 M€	2,600 M€	5,250 M€	4,415 M€
ESPACES NATURELS ET FORETS	3,120 M€	1,543 M€	6,635 M€	6,460 M€
ÉNERGIE-DECHETS-AIR	4,190 M€	4,693 M€	0,900 M€	0,830 M€
MER	0,986 M€	0,165 M€	0,538 M€	0,476 M€
ENVIRONNEMENT MISSION TRANSVERSALE	0,025 M€	0,014 M€	0,279 M€	0,251 M€
EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES	8,460 M€	4,005 M€	1,560 M€	1,330 M€
HABITAT ET POLITIQUE DE LA VILLE		2,500 M€		
FONCIER	0,051 M€	0,233 M€		
AMÉNAGEMENT ÉQUIPEMENT URBAIN			0,324 M€	0,247 M€
MONTAGNE	2,750 M€	0,930 M€	0,400 M€	0,324 M€
RISQUES NATURELS MAJEURS	10,650 M€	8,450 M€	1,385 M€	1,122 M€
BUDGET D'INTERVENTION CPER	**142,778 M€**	**115,496 M€**	**30,675 M€**	**26,573 M€**

Convention Massif des Alpes

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2009	CP 2009	AE 2009	CP 2009
MONTAGNE	2,000 M €	0,100 M €	0,400 M €	0,324 M €
RISQUES NATURELS	0,550 M €	0,550 M €	0,093 M €	0,075 M €
TOTAL	**2,550 M€**	**0,650 M€**	**0,493 M€**	**0,399 M€**

Plan Rhône

SECTEURS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	AP 2009	CP 2009	AE 2009	CP 2009
EAUX	0,500 M €	0,040 M €	0,200 M €	0,160 M €
TRANSPORTS	2,335 M €	4,501 M €	0,368 M €	0,368 M €
RISQUES NATURELS	7,000 M €	4,800 M €	1,030 M €	0,840 M €
TOURISME	0,024 M €	0,018 M €	0,050 M €	0,035 M €
TOTAL	**9,859 M€**	**9,359 M€**	**1,648 M€**	**1,403 M€**

4. La dette et la trésorerie

Une dette saine et diversifiée

Durant le dernier trimestre 2008, la crise financière et le sauvetage de DEXIA ont attiré l'attention sur le financement des collectivités locales.

Ouvert à la concurrence bancaire depuis une dizaine d'année, ce marché a lui aussi connu certaines dérives, liées notamment au recours inconsidéré à des produits dits « structurés » [10].

La Région ne s'est pas tenue à l'écart des innovations financières, mais elle l'a toujours fait de manière raisonnée, en respectant des principes de mise en concurrence et de transparence.

La Région détient ainsi un seul produit structuré dit de pente, peu risqué, et sur une très faible part de son encours (44 M€ sur une dette de 1 498 M€ au 1er janvier 2009) et a su diversifier ses financements : l'encours de la dette, composé à part égale d'emprunts à taux fixe et d'emprunts à taux variable, est réparti entre cinq organismes financiers (Caisse d'épargne, Crédit Agricole, DEXIA, Société générale, Caisse des dépôts et consignations).

Une gestion active conforme aux principes de prudence

La Région mène une gestion active de son encours, qui vise à réduire le montant des frais financiers payés, à simplifier le mode de gestion de la dette et à réduire l'exposition au risque de taux.

Cette gestion active se traduit notamment, depuis plusieurs années, par le recours a des « swaps de taux », qui permettent, tout en conservant le prêt initial, d'échanger un taux fixe contre un taux variable, ou inversement.

Ce type d'opération permet de se couvrir contre les fluctuations de taux, et peut se substituer de façon avantageuse à des renégociations ou des réaménagements d'emprunts.

Une gestion financière active passe également par l'optimisation de la gestion de la trésorerie, grâce aux recours aux lignes de trésorerie et aux emprunts revolving (cf. infra 4.2).

[10] Les produits structurés combinent un prêt classique et un ou plusieurs produits dits « dérivés », comme les options, dont le taux varie en fonction, par exemple, de l'évolution d'une série d'indices, du rapport entre taux courts et longs, entre 2 monnaies, etc. Ces produits très complexes peuvent conduire à une forte augmentation des taux d' intérêts lorsque les marchés sont défavorables.

Enfin, en 2008 et 2009, la Région a choisi d'anticiper le remboursement in fine d'un emprunt obligataire conclu en 2000, en constituant, en deux temps, une provision pour différé d'emprunt d'un montant de 45 M€ (cf. infra 4.3).

4.1 L'échéance 2009

Le remboursement en capital prévu au BP 2009 s'élève en 2009 à **51,8 M€** soit une diminution de près de 36 % par rapport à l'inscription au BP 2008.

Les intérêts des emprunts (**50,4 M€**) subissent en revanche une hausse de 20 % en raison de l'accroissement conjugué de l'encours de la dette et des marges pratiquées depuis le déclenchement de la crise financière.

Le différentiel entre les primes de swaps reçues et les primes payées demeure positif pour la Région (0,2 M€). Les opérations de swap permettent notamment d'améliorer les conditions financières des emprunts et de réduire la charge financière qui en résulte.

Les intérêts à payer au titre des emprunts revolving devraient connaitre un certain tassement sous le double effet de l'augmentation du montant des tirages et de la baisse sensible des taux d'intérêts à court terme, consécutive au ralentissement économique et la forte détente des taux sur EONIA et T4M .

A noter enfin, une inscription de 3 M€ au titre des intérêts courus non échus (ICNE) correspondant au différentiel entre le montant des ICNE N et le montant des ICNE N-1.

BP 2009 - Dette et trésorerie - Présentation synthétique

Dépenses	BP 2008	BP 2009	Recettes	BP 2008	BP 2009
Remboursement en capital des emprunts	81,0 M€	51,8 M€	Emprunt d'équilibre	258,5 M€	**281,3 M€**
Remboursement en capital des emprunts revolving	754,0 M€	1326,4M€	Tirages emprunts revolving	754,0 M€	1326,4 M€
Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0 M€	100,0 M€	Refinancement et réaménagements des emprunts	100,0 M€	100,0 M€
			TER – TVA reversée par la SNCF		3,3 M€
Total Investissement	**935,0 M€**	**1478,2 M€**		**1112,5 M€**	**1429,7 M€**
Remboursement en intérêts des emprunts	42,0 M€	50,4 M€			-
Intérêts courus non échus	5,4 M€	3,0 M€			-
Remboursement en intérêts des emprunts révolvings	14,0 M€	13,5 M€			-
Intérêts des swaps	2,3 M€	4,7 M€	Produits des swaps	**2,6 M€**	4,9 M€
Remboursement en intérêts des lignes de trésorerie	6,0 M€	-		**-**	-
Frais TER	13,0 M€	16,0 M€		**-**	-
Total Fonctionnement	**82,7 M€**	**87,6 M€**		**2,6 M€**	**4,9 M€**
Total inv + fonct	**1 017,7 M€**	**1565,8 M€**		**1115,1 M€**	**1434,6 M€**

Mouvements d'ordre					
Dépenses	**BP 2008**	**BP 2009**	**Recettes**	**BP 2008**	**BP 2009**
Emprunts revolving	-	663,2 M€	Emprunts revolving	-	663,2 M€
Créance sur transfert de droits à déduction de TVA		5,2 M€	Revalorisation de l'emprunt obligataire	4,5 M€	5,0 M€
Total investissement		668,4 M€			668,2 M€
Revalorisation de l'emprunt obligataire	4,5 M€	5,0 M€	Transfert de charges de fonctionnement de TVA		5,2 M€
Total Fonctionnement	4,5 M€	5,0 M€		4,5 M€	5,2 M€

Au total, l'annuité de la dette (hors ICNE), est estimée à 120,4 M€ contre 145,3 M€ en 2008, soit une baisse d'environ 17 %.

Réaménagements et renégociations

Un montant de 100 M€ est inscrit en dépenses et recettes au titre d'éventuels réaménagements de prêts. Ces crédits permettront d'optimiser la gestion de la dette afin de limiter la charge financière, et de reconsidérer certains reprofilages d'emprunts

Emprunt utile au financement des dépenses d'investissement

L'emprunt utile au financement des dépenses d'investissement s'établit à **281,3 M€** contre 258,5 M€ au BP 2008.

4.2 L'emprunt revolving

Il s'agit d'un produit qui présente un double avantage :

- comme une ligne de trésorerie, il permet d'ajuster la trésorerie au plus près et réduire d'autant la charge financière,
- comme un emprunt à long terme, il est comptabilisé budgétairement et permet d'équilibrer le compte administratif.

La Région possède dans son encours, une disponibilité de tirage de l'ordre de 663,2 M€.

En matière d'emprunt revolving, la M71 distingue le compte 16441 qui retrace les « opérations afférentes à l'emprunt » et le compte 16449 qui comptabilise les « opération afférentes à l'option de tirage sur lignes de trésorerie ».

- sur le compte 16449, la Région a inscrit 1326,4 M€ au BP 2009 en dépenses et en recettes, soit le montant maximal susceptible d'être remboursé et mobilisé au cours de l'année 2009 compte tenu de deux hypothèses :

- la totalité de l'enveloppe disponible (663,2 M€) est remboursé au 31 décembre 2009,
- la totalité de l'enveloppe est mobilisée en fin d'année.

- sur le compte 16441, il est prévu 663,8 M€ en dépenses correspondant au montant maximal de désendettement, et 663,2 M€ en recettes relatif à un montant d'endettement supplémentaire.

Dépenses		Recettes	
Article 16449	1326,4 M€	Article 16449	1326,4 M€
Article 16441	663,2 M€	Article 16441	663,2 M€

4.3 La provision pour différé d'emprunt

En 2010, la Région devra assumer le remboursement in fine de l'emprunt obligataire indexé sur l'inflation conclu en 2000 avec CDC Marché, soit près de 60 M€ sur un montant global de remboursements d'environ 108 M€ (hors nouveaux emprunts).

Ce remboursement multipliera donc par deux le remboursement de la dette en 2010 par rapport à 2009, année au cours de laquelle l'annuité de la dette est exceptionnellement basse.

Plutôt que de procéder à une renégociation des échéances qui peut s'avérer coûteuse, la Région a décidé de procéder à une provision pour différé d'emprunt de 40 M€, en deux temps :

- le compte « dotations aux provisions pour risques et charges financiers » a été crédité de 15 M€ en 2008 lors du budget supplémentaire 2008 ;

- le BP 2009 prévoit une dotation complémentaire de 25 M€.

En 2010, afin de rembourser l'échéance de 40 M€ de l'emprunt in fine, la Région pourra reprendre cette provision de 40 M€. Ainsi, seule la différence (20 M€) devra être financée par des recettes propres à l'exercice 2010.

En constituant cette provision pour différé d'emprunt, la Région adopte donc une démarche prudentielle, visant à anticiper le paiement d'une dépense future susceptible de peser fortement sur le budget 2010.

4.4 L'endettement

Au 1er janvier 2009, l'encours de la dette progresse de 91 M€ par rapport au 1er janvier 2008 pour atteindre **1 498 M€**.

L’encours de dette est constitué pour partie de dette revolving (343 M€) et de dette hors revolving (1 155 M€) ; celle-ci étant elle même composée, avant swap, de 826 M€ à taux fixe et 329 M€ à taux indexés.

Au total, la structure de la dette après swaps et revolving est répartie de la façon suivante : 50 % d’emprunts à taux fixe et 50 % d’emprunts à taux variable.

Le taux d’intérêt moyen est de 4,4 % et la durée de vie moyenne résiduelle d’environ 11 ans.

4.5 Le financement des TER

Au titre du contrat de crédit bail conclu avec DEXIA Flobail, la Région verse 16 M€ de loyer TTC, et percevra de la part de la SNCF un remboursement de 3,3 M€ en vertu du principe du droit à déduction de la TVA.

Deuxième partie. L’action de la Région en 2009



1 - Emploi, formation, santé & solidarité

1.1- Emploi et sécurisation des parcours professionnels

Une situation de l'emploi préoccupante

L'investissement de la Région sur le champ de l'emploi est aujourd'hui fortement marqué par un contexte d'incertitudes institutionnelles et de bouleversements socio-économiques.

Le chômage, de nouveau à la hausse, accompagné de l'augmentation continue de la précarité et de la pauvreté – y compris salariée – , le ralentissement prévisible de l'activité, conséquence de la crise économique actuelle, fragilisent tout autant les publics que les entreprises dont la majorité, dans notre Région, sont des TPE particulièrement sensibles aux effets de la conjoncture.

La Région, dans ce contexte de crise et de déstabilisation des structures financières et productives, mobilise un ensemble de mesures en faveur de l'accompagnement des personnes dans leur parcours professionnel, de la création d'activité et du soutien aux entreprises.

De l'économie « traditionnelle » à l'économie sociale et solidaire, les entreprises sont partenaires de la Région non seulement parce qu'elles sont créatrices d'emplois mais parce qu'elles contribuent à respecter ou renforcer les équilibres humains, sociaux, environnementaux du territoire régional.

Le Plan régional pour l'emploi

Avec l'adoption fin 2008 d'orientations actualisées pour son Plan régional pour l'emploi, la Région entend réaffirmer les principes et modalités d'une stratégie globale en faveur de l'emploi, des entreprises et des structures créatrices d'activités et de l'accompagnement des personnes dans l'accès à l'emploi et la construction de leurs parcours professionnels.

Privilégier les emplois de qualité et une économie socialement responsable

L'objectif développé par la Région est de faciliter l'accès à l'emploi ou la réinsertion professionnelle des personnes les plus fragiles. Mais cet objectif ne peut être atteint au détriment de la qualité de ces emplois. L'emploi est le meilleur garant du lien social, si

bien que l'inscription des individus dans un parcours professionnel met en jeu des paramètres d'actions collectives complexes.

Pour les publics les plus fragiles (jeunes sans qualification, demandeurs d'emploi, salariés précaires ou en transition professionnelle), c'est un effort particulier qui doit être consenti, axé sur l'accès à une qualification et sur la sécurisation des parcours.

Les entreprises, les filières d'activité innovantes ou à fort potentiel de recrutement, les branches professionnelles, mais aussi les réseaux associatifs, font l'objet également d'un accompagnement spécifique de la Région favorisant leur développement, leur pérennité et leur compétitivité. Pour autant, l'exigence de qualité des emplois et d'inscription de l'entreprise dans une démarche de responsabilité sociale, est une constante de chacun des dispositifs d'aide régionale, qu'il soit collectif ou individuel.

PLAN RÉGIONAL POUR L'EMPLOI	AP 2009	AE 2009
APPRENTISSAGE		0,600 M€
CULTURE		2,320 M€
VIE ÉTUDIANTE		6,948 M€
ÉCONOMIE	12,780 M€	3,464 M€
MISSION TIC		0,152 M€
AGRICULTURE		1,700 M€
FORET		0,250 M€
MER		0,030 M€
POLITIQUE VILLE		0,350 M€
SOLIDARITÉS		0,200 M€
ACTIONS EDUCATIVES		1,930 M€
SPORTS		3,800 M€
ENVIRONNEMENT		0,550 M€
FONCIER		0,095 M€
TRANSPORTS		4,918 M€
AMÉNAGEMENT		0,048 M€
MONTAGNE	0,750 M€	
RISQUES NATURELS		0,072 M€
TERRITOIRE		1,370 M€
TOURISME		0,300 M€
EMPLOI	0,630 M€	20,645 M€
TOTAL	**14,160 M€**	**49,742 M€**

Agir au plus près des territoires

La déclinaison de ces politiques en faveur de l'emploi doit, pour être pleinement efficace, s'organiser autour d'une gouvernance territoriale renouvelée. Ce sont en effet les acteurs au plus près des territoires qui peuvent établir les diagnostics les plus pertinents des besoins en emploi, des difficultés d'insertion des personnes ou mobiliser les opérateurs.

Ces instances régionales, en intégrant cette dimension de l'Emploi et en devenant donc les Comités Territoriaux Education Formation Emploi (COTEFE), apportent ainsi une réponse à la question de la territorialisation des politiques de formation, d'emploi et de

développement économique. La définition de projets de territoires est alors portée par l'ensemble des acteurs, institutions publiques, organismes de formation, représentants du monde économique et des partenaires sociaux.

Favoriser la concertation, le dialogue et les projets communs

Réaffirmant le principe de favoriser la concertation, la Région entend faire du dialogue social régional le principe d'une gouvernance territoriale partagée de la politique publique de l'emploi.

En effet, face à la complexité croissante de la coordination de l'action publique, la Région se propose, avec les collectivités territoriales qui partageraient cette ambition et en associant les partenaires sociaux ou les branches professionnelles, de définir une gouvernance fondée sur le dialogue et la construction de projets communs.

Deux objectifs structurent l'action régionale pour l'emploi :

- la création d'emplois et d'activités de qualité,
- la sécurisation des parcours professionnels

La créations d'emplois et d'activités de qualité

La stratégie régionale vise à accompagner les porteurs de projets, à différents moments de la vie des entreprises et des activités, en particulier dans les moments délicats qu'ils peuvent rencontrer, que ce soit lors de l'élaboration d'un projet, lors de sa mise en œuvre ou lors du passage de "caps" délicats à franchir pour assurer la pérennisation de l'activité.

Accompagner les créateurs : de la formation au cofinancement

Il s'agit de proposer une gamme complète de dispositifs permettant aux créateurs de bénéficier d'un accompagnement spécifique allant de la formation jusqu'au financement du projet. Il est en effet reconnu qu'une entreprise ou une activité ayant bénéficié à sa création d'un suivi approprié voit doubler sa probabilité de se pérenniser et de se développer.

A ce titre, l'Institut régional pour la création et le développement des entreprises (IRCE), mais aussi les incubateurs et écoles de projets, permettent la diffusion sur le territoire des méthodes de création, de reprise, de développement et de transmission des PME-PMI grâce à différents dispositifs de formation. L'intervention régionale porte également sur la création de postes de «développeurs de projets locaux », à destination des collectivités ou des structures associatives.

Le confortement des couveuses et coopératives d'activités, des pôles d'appui à la vie associative, des boutiques de gestion, des pépinières d'activités, des ateliers relais, des

structures d'accompagnement travaillant en lien avec les Plates-Formes d'Initiative locale, du Dispositif Local d'Accompagnement de l'économie sociale et solidaire… est un axe fort d'intervention de la Région.

En matière de financement des projets, les plates-formes d'initiative locale, ainsi que l'outil ESIA (Economie solidaire et insertion active), l'ADIE et PACA Entreprendre sont des outils de base dans l'aide régionale à la création d'activités et d'emploi.

Les aides directes à la création sont gérées au sein du dispositif CREACTIVES, à destination de l'économie sociale et solidaire. Le dispositif Microprojets, financé par l'Europe et la Région, permet quant à lui de renforcer les dynamiques locales par le soutien aux projets de petite taille.

Expérimenté avec la Caisse des dépôts et consignations, le dispositif « Fonds de confiance FIDESS » est destiné à favoriser l'émergence de projets d'entreprises sociales.

La mise en cohérence et la mesure de l'efficience de ces outils d'accompagnement et de suivi permettra d'optimiser leur utilité pour les créateurs et vis-à-vis de l'investissement public réalisé par la Région.

Accompagner les structures

La Région poursuit en 2009 son effort en faveur des projets structurants créateurs d'emplois d'utilité sociale du secteur associatif et de ses regroupements, ainsi que de ceux des collectivités. Au-delà de la poursuite de la prise en charge partielle par la Région de ces emplois à leur démarrage, de nouveaux types de postes d'utilité sociale pourront être initiés en fonction des besoins liés aux projets émergeant sur les territoires.

La Région propose aux secteurs stratégiques des modalités de soutien au développement. Dans ce cadre, des secteurs comme les services à la personne, le tourisme, la culture ou l'environnement nécessitent des modalités d'intervention adaptées, permettant de transformer les opportunités d'emplois potentiels en emplois durables et de qualité.

Ainsi, la Région souhaite développer de manière significative le secteur des services à la personne, notamment en confortant les organismes existant et en les aidant à diversifier leur activité. Fortement créateurs d'emplois, mais conjuguant les handicaps d'une faible qualification de la main d'œuvre et de la partiellisation du temps de travail, ce secteur est un enjeu stratégique.

L'adaptation aux évolutions socio-économiques

L'adaptation des entreprises aux évolutions sociales et économiques qui bouleversent leur environnement est un défi majeur, rendu plus sensible encore dans le contexte de la crise actuelle.

La Région souhaite donc promouvoir, au travers des accords passés avec les branches professionnelles, une exigence transversale de « responsabilité sociale et environnementale » conçue comme une méthode de management de l'activité économique, conciliant l'amélioration globale de la qualité des emplois, des compétences, de l'environnement et du lien social.

La sécurisation des parcours professionnels

La Région souhaite mettre en place une approche large de l'enjeu de la sécurisation des parcours professionnels, qui ne vise pas seulement la réparation de situations de rupture, mais bien la globalité des situations professionnelles, inscrites dans une logique de parcours, appelant la mise en cohérence de multiples mesures.

En effet la sécurisation des parcours, si elle englobe les apports de la formation et prend en compte les statuts des personnes au regard de l'emploi, ne peut se réduire à ces deux facteurs. Elle suppose la réorganisation des parcours professionnels autour de la personne et de ses besoins. La continuité du parcours remet nécessairement en cause le cloisonnement des dispositifs et des intervenants.

La Région a donc décidé de développer son action dans le domaine de la sécurisation des parcours professionnels autour des thèmes suivant :
- l'accueil, l'information, l'orientation, la prescription
- les actions d'insertion
- la sécurisation de l'emploi en entreprise
- la lutte contre les discriminations à l'emploi

- **L'accueil, l'orientation, l'information, la prescription**

Aujourd'hui, l'accueil et l'information relatifs à l'orientation sont assurés par un grand nombre de structures, qui composent un ensemble hétérogène et complexe copiloté par l'État, la Région et les collectivités territoriales, et englobant l'orientation scolaire et l'insertion professionnelle.

Cette dimension d'accueil, d'information et d'orientation, particulièrement importante pour les jeunes en recherche d'emploi et les exclus du marché du travail, constitue très souvent la première étape du parcours vers l'emploi. C'est pourquoi les Missions locales et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) sont des interlocuteurs incontournables pour la Région.

La Région, dans le cadre de sa compétence en matière de formation professionnelle des jeunes, a fait le choix de confier au réseau des Missions Locales et PAIO la construction et l'accompagnement des parcours d'insertion des jeunes, en assurant auprès d'eux des fonctions d'accueil, d'information et d'orientation. Ces structures contribuent à la mise en œuvre de la politique régionale de formation professionnelle continue, et notamment de la commande publique régionale de formation professionnelle continue et du programme régional d'apprentissage.

Les SEDOP entrent quant à eux dans la deuxième année de l'accord pluriannuel. La mise en œuvre se poursuivra en 2009 avec une augmentation de l'activité de certains SEDOP, en particulier sur l'information-orientation et sur la valorisation des acquis de l'expérience (VAE).

- **Les actions d'insertion**

Première étape du retour vers l'emploi, les actions d'insertion doivent permettre aux publics les plus éloignés de l'activité économique de s'intégrer dans une logique de valorisation de leurs capacités et de progression de leurs compétences.

Cette démarche peut prendre la forme d'un accès à une première qualification professionnelle ou d'un passage au sein d'une structure d'insertion par l'activité économique (IAE), prenant en compte les aspirations des publics visés et s'appuyant sur leur autonomie et leur prise de responsabilité.

Les orientations fixées par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur pour conduire et mettre en œuvre sa politique de formation professionnelle et d'apprentissage affirment comme principe essentiel la volonté de permettre aux jeunes et aux adultes d'accéder à une qualification professionnelle devant faciliter leur insertion dans le marché du travail et dans des emplois de qualité.

- **La sécurisation de l'emploi en entreprise**

Si l'obligation de mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences ne concerne que les entreprises ou groupes d'au moins 300 salariés, la Région souhaite favoriser le développement de plans de formation dans les entreprises et les structures de petite taille, afin d'améliorer la sécurisation des parcours professionnels.

Dans le but d'anticiper et d'accompagner les mutations économiques et sociales, les salariés, en particulier ceux des TPE et PME, doivent pouvoir adapter leurs compétences dans une perspective de promotion professionnelle et personnelle en accédant à une formation permanente.

L'outil "Validation des acquis de l'expérience" (VAE) constitue un atout dans la réussite d'un parcours professionnel. La Région a labellisé depuis mars 2007 environ 120 structures d'accompagnement à la VAE. Ce cadre permet donc aux bénéficiaires

du chèque VAE de se présenter auprès de ces organismes pour bénéficier de leur soutien. Une attention particulière sera portée au secteur de l'artisanat et au secteur associatif, vecteurs d'intégration et de citoyenneté.

L'objectif de sécurisation des parcours passe également par le relai des Organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) et des Organismes paritaires agréés au titre du congés individuel de formation (OPACIF). Initié au bénéfice des entreprises adhérentes des PRIDES, le partenariat avec les OPCA dans le cadre des accords passés par la Région avec les branches professionnelles devient un élément structurant de la démarche.

Un travail de réflexion est en outre engagé avec les organisations professionnelles (en particulier dans le cadre des accords de branches et des PRIDES) et les OPCA sur la mise en place d'un fonds de sécurisation des parcours, destiné prioritairement aux salariés les plus menacés, souvent exclus des dispositifs existants.

- **La lutte contre les discriminations**

L'un des enjeux des politiques régionales de l'emploi est de fournir des clés d'accès au monde du travail aux personnes, jeunes et adultes, rencontrant des difficultés d'insertion en raison de leur origine ethnique, sociale, culturelle, de leur handicap, de leur sexe ou de leur âge.

Cette préoccupation rejoint directement la problématique de la sécurisation des parcours professionnels ; en effet, dans certains cas, les discriminations à l'emploi remettent largement en cause l'ensemble des efforts réalisés par la collectivité publique, et en particulier la Région.

Favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements, de la formation et des mesures Emploi est un facteur de progrès pour la vie sociale et les activités économiques. Une telle démarche peut avoir un effet positif sur l'image de la région et de ses entreprises au travers de ses visiteurs, ses clients et ses prestataires extérieurs, en France et dans le reste du monde.

1.2- Formation et apprentissage

L'année 2009 sera marquée principalement par la consolidation du service public de formation professionnelle et d'apprentissage, en lien avec le Plan régional de développement des formations (PRDF), dont le vote devrait intervenir dans le courant de l'année, et qui engage la Région pour la période 2009-2014.

Le service public de formation professionnelle et d'apprentissage est en effet le socle commun organisant et structurant, dans un même cadre cohérent, l'ensemble des dispositifs de formation décentralisés aux Régions par vagues successives : formation continue des jeunes et des demandeurs d'emploi, formations préparatoires à la qualification, apprentissage, AFPA.

Pour l'année 2009, trois objectifs principaux guideront l'action de la Région :

1) conforter le service public régional de formation permanente et d'apprentissage,
2) soutenir en priorité les actions de formations destinées aux publics les plus en difficulté,
3) placer la formation au cœur des politiques régionales .

Conforter le service public régional de formation permanente et d'apprentissage

Le Plan régional de développement des formations (PRDF) 2009-2014

Document transversal et partenarial par excellence, le PRDF permet le partage d'orientations stratégiques sur les politiques d'éducation et de formation, menées tout à la fois par la Région, l'ensemble des partenaires éducatifs et les partenaires sociaux. La démarche d'élaboration du nouveau PRDF associe l'ensemble des partenaires, financeurs et acteurs de la formation initiale et continue.

Ce document a pour vocation de proposer aux usagers du service public des actions de formation de qualité, renforçant le lien emploi-formation, le lien formation initiale-formation continue, tout en prenant en compte les contraintes liées aux conditions de vie, (de logement, de rémunération, de transport) de ces usagers.

La logique de construction de parcours professionnels est à l'œuvre dans les différentes orientations du PRDF. Il sera par ailleurs articulé avec les différents schémas régionaux : Schéma régional de développement économique, Schéma régional d'aménagement du territoire.

La formation continue des jeunes et des demandeurs d'emploi

Cette compétence concerne 2000 actions de formation qualifiantes, professionnalisantes et préqualifiantes, pour plus de 13 000 places de formation. Son budget est de 38,9 M€.

Compétence décentralisée de la Région, la formation continue qualifiante des jeunes (loi de 1993) puis des demandeurs d'emploi (loi de 2002) est au cœur de la politique régionale. Il s'agit d'organiser et de gérer l'ensemble des formations qualifiantes, de niveau V à I, et sur tous les domaines de spécialité, financées par la Région pour ces publics. Plusieurs dispositifs sont concernés par ces formations : commande publique de formation professionnelle, convention cadre avec l'enseignement supérieur, convention cadre avec les organismes de formation culturelle.

L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA)

Le transfert définitif des formations et des services associés de l'AFPA est réalisé depuis le 1er janvier 2009.

En vue de l'intégration de ces formations et services associés au service public régional, la voie de la subvention, et non l'appel d'offre, a été privilégiée pour l'année 2009-2010. Il n'est à ce propos pas indifférent de souligner que ce choix est commun à l'ensemble des Régions de France.

Cette solution n'est pourtant que transitoire dans la mesure où, d'une part, la Région est en attente de réponses de la part de l'Etat sur les conditions de transfert de cette compétence (notamment sur les services associés et sur le patrimoine immobilier), et que, d'autre part, le cadre «services d'intérêt économique général» (SIEG), sur lequel la Région envisage de se positionner, peut englober les activités de l'AFPA.

L'année 2009 permettra donc de clarifier et d'organiser, dans des conditions optimales, cette nouvelle compétence, tout en assurant à l'AFPA une stabilité dans le concours que lui apporte la Région.

L'effort financier concernant les formations de l'AFPA s'élève à 44 M€ qui permettent de financer 8 000 places de formation sur plus de 150 métiers.

L'apprentissage

Compétence régionale depuis 1983, le financement des 70 CFA et des 194 lieux de formation par apprentissage du territoire régional représente un effort financier de 108 M€. La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur accueille un nombre important d'apprentis, avec plus de 35 000 contrats recensés au 1er janvier 2008.

La politique d'apprentissage recouvre deux enjeux principaux : d'une part, la mise en cohérence de l'offre d'apprentissage par rapport à l'offre de formation professionnelle

sous statut scolaire et la formation professionnelle continue, et d'autre part, la poursuite d'une action volontariste d'amélioration de la qualité et des conditions de vie des apprentis.

Sur le premier enjeu, il y a une nécessité forte de mise en cohérence des deux voies de formation, qui ne doivent pas fonctionner en concurrence, mais en complémentarité. Le PRDF devrait permettre d'introduire une dimension de régulation de la carte des formations et de prospective sur l'évolution des métiers et des qualifications, assurant ainsi une meilleure instrumentation du dialogue avec les branches professionnelles et les autorités académiques, pour répondre aux attentes tout à la fois des professionnels et des usagers de la formation.

La poursuite de cette mise en cohérence des voies de certification est donc un enjeu central du prochain PRDF, avec la mise à plat de la carte des formations et l'organisation, avec les deux rectorats de la région, d'une procédure concertée d'ouverture et de fermetures de sections.

Dans cette perspective, les impacts sur l'apprentissage (et la formation continue) de la réforme du baccalauréat professionnel en 3 ans feront l'objet en 2009 d'un suivi particulier, tenant compte à la fois des filières existantes et de l'avenir des publics formés.

Sur le deuxième objectif, la Région entend poursuivre les améliorations des conditions de vie des apprentis : prise en charge de l'aide au premier équipement, aide à la mobilité européenne, prix de l'apprentissage au féminin et olympiades des métiers qui sont autant d'actions de valorisation de l'apprentissage, qui ne doit plus être perçu comme une « voie de l'échec ».

Les dimensions « qualification des maîtres d'apprentissage » et « indemnités aux employeurs d'apprentis », pour lesquelles la DFA apporte son expertise dans le cadre des accords passés avec les branches professionnelles, s'inscrivent dans cette logique d'amélioration et de promotion de la qualité de l'apprentissage. Dans cette même perspective, la DFA poursuivra son effort sur la création et le maintien des emplois d'utilité sociale dans les CFA.

La démarche qualité

Afin de proposer un service public de qualité, la Région accompagne les organismes de formation dans une démarche qualité qui sera poursuivie en 2009. L'objectif est de faire en sorte que les prestations de formation financées soient mieux adaptées aux caractéristiques des publics, à leurs demandes et aux besoins du marché du travail.

Le processus repose sur la réalisation de diagnostics initiaux, d'un plan d'action, et d'un audit final réalisé par des cabinets de consultants, qui permettent aux organismes d'obtenir la labellisation.

L'année 2009 verra la poursuite et l'amplification de cette démarche, gage de qualité des formations.

Soutenir en priorité les actions de formation destinées aux publics les plus en difficulté

Formations préparatoires à la qualification

Ces formations «ETAPS » (espace territorial d'accès aux premiers savoirs) visent l'accès aux savoirs de base dans l'objectif d'accès à une formation qualifiante ou à un emploi durable. On dénombre 137 actions de formation ETAPS pour 5600 places représentant un budget de 16,5 M€.

Proposées aux jeunes, mais aussi aux adultes demandeurs d'emploi, un des objectifs est d'élargir ces formations aux salariés (en s'appuyant sur les accords de branche).

Il s'agira, en 2009, de consolider ce dispositif (qui arrive au terme des trois années d'expérimentation en juin 2009), en s'appuyant sur le cadre juridique communautaire des services sociaux d'intérêt général (SSIG).

La mise en œuvre d'un SSIG au sein du service public de formation permanente et d'apprentissage est un moyen de préserver la mission de service public d'insertion professionnelle et sociale rendue aux publics les plus en difficulté, et de faciliter leur accès à une formation qualifiante, dans une logique de parcours.

L'accès à la formation des travailleurs handicapés

Les élus régionaux ont voté fin 2008, un accord cadre avec l'AGEFIPH qui vise à accroitre le nombre de personnes handicapés accédant aux formations du service public régional de formation permanente et d'apprentissage.

Il s'agira, en 2009, de veiller au bon déroulement de cette convention et d'en dresser des éléments de bilan.

La convention avec l'Agence nationale de promotion et d'insertion des travailleurs d'Outre-mer (ANT)

Afin de favoriser l'accès aux formations du service public régional aux domiens, qui connaissent des difficultés du fait de l'éloignement géographique par rapport au continent national, la Région a passé une convention avec l'ANT qui permet de faciliter leur accès à une place sur des formations financées dans le cadre du service public régional. Il s'agira en 2009, de dresser un bilan du fonctionnement de cette convention et de mesurer ainsi son efficacité.

La rémunération des stagiaires

L'accès à une formation est largement conditionné par les ressources de substitution dont disposent les publics. Afin d'aider les stagiaires ne disposant pas d'allocation chômage, la Région prend en charge leur rémunération selon certaines conditions pendant le temps de formation. A ce jour, 38 M€ ont été consacrés à la rémunération des stagiaires dans ces actions de formation.

L'annonce par l'Etat de supprimer l'allocation de fin de formation en 2009 pourrait se concrétiser par un transfert de charges sur la collectivité.

Le Fonds régional d'aide à la formation (FRAF)

Pour compléter l'offre du service public régional, et répondre aux personnes qui seraient sans solution de financement dans le cadre d'une formation se déroulant hors région, la Région met à disposition le Fonds régional d'aide à la formation (FRAF). Cette aide individuelle est destinée à financer, sous certaines conditions, des places sur des formations qui n'existent pas en Région.

Il est à noter que les demandes individuelles ont connu un accroissement important en 2008, sur lequel il convient d'être attentif en 2009.

Placer la formation au cœur des politiques régionales

Le développement durable

Dans le cadre de la commande publique, les objectifs du programme AGIR (action globale innovante pour la région), intégrés à l'offre de formation, permettront de proposer aux usagers du service public de formation des modules spécifiques en lien avec la préservation de l'environnement.

De même, un projet de centre de formation aux métiers de l'environnement est en cours de réflexion avec l'ensemble des partenaires concernés. Cette réflexion va se poursuivre en 2009.

Enfin, les CFA mettront en œuvre, à titre expérimental, un agenda 21, de la même manière que quelques lycées régionaux.

La coopération décentralisée

En tant que politique régionale transversale, la coopération décentralisée intègre une dimension Formation. C'est ainsi que le chantier école de réhabilitation de Notre Dame d'Afrique à Alger, porté par les Compagnons du devoir, est une action phare pour laquelle la formation de professionnels et l'échange de bonnes pratiques sont assurées par la Région.

1.3- Politiques de santé, du social et de la prévention

En matière de politiques de santé, du social et de la prévention, l'année 2009 constitue une phase décisive, caractérisée par :

- le financement par la Région des formations initiales du travail social et des professions paramédicales, à un niveau très supérieur au montant de la compensation prévue par l'Etat. Le financement de l'organisation et du fonctionnement de ces formations nécessite une évaluation fiable et précise des dépenses engagées sur la durée du schéma régional ;

- en concertation avec l'Etat, la réorientation du volet « santé publique et renforcement de la cohésion sociale » : amélioration de la situation des personnes âgées et des personnes handicapées, et modernisation des formations sanitaires et sociales, qui doit permettre une réalisation plus complète et cohérente par rapport aux politiques régionales en la matière.

- l'amélioration du partenariat Région - ministère de la Justice, vers un meilleur pilotage et structuration des dispositifs à mettre en œuvre, ainsi qu'une prise en compte pertinente de la décentralisation expérimentale de la formation des détenus.

- Un développement plus soutenu de la prise en compte effective de la dimension qualification professionnelle des agents impliqués dans les dispositifs d'accompagnement à la sécurité des voyageurs et agents du réseau ferroviaire régional.

Les formations sanitaires et sociales

Dans le cadre des transferts opérés par la loi du 13 août 2004 en matière des formations sanitaires et du travail social, la Région assure :
- le versement d'une dotation annuelle de fonctionnement des établissements de formation,
- l'attribution des aides individuelles aux élèves et étudiants,
- la délivrance des autorisations et agréments aux établissements de formation.

L'adoption du schéma régional des formations sanitaires et sociales le 8 février 2008 est venue conforter une véritable politique régionale dans ce domaine.

Ce programme d'actions pluriannuel marque la volonté de la Région de structurer l'appareil de formation des professions paramédicales, de sages-femmes et du travail

social d'une part, et d'améliorer les conditions de vie des élèves, stagiaires et étudiants, d'autre part.

Les premières dispositions ont été prises dès le premier semestre 2008 et sont particulièrement significatives :
- développement des formations accessibles pour l'apprentissage,
- augmentation des quotas d'entrée en formation d'infirmier (+ 260),
- mise en place d'un nouveau cadre d'intervention des aides individuelles régionales dont les principes sont basés sur le statut des personnes en formation, favorisant la sécurisation des parcours de formation.

De même, un effort important a été réalisé en matière de développement de la gratuité des formations, principe fondateur du service public régional de formation et qui ne trouve pas de traduction dans les filières transférées par l'Etat (au total 380 places gratuites ont été financées lors de la session du 4 juillet 2008 ; principalement des formations de niveau V, à savoir aide-soignant, auxiliaire de puériculture, ambulancier et aide médico-psychologique).

Pour l'année 2009 la poursuite de la mise en œuvre du schéma régional des formations sanitaires et sociales passe par de nouvelles dispositions telle que la création d'un Fonds social régional permettant d'apporter une aide financière à caractère exceptionnel et ponctuel (session d'octobre 2008).

D'autres dispositions tout aussi emblématiques, comme le financement de certaines préparations aux concours d'entrée de ces filières de formation, constituent un levier essentiel pour favoriser l'accès des publics les plus précaires à une qualification dont l'insertion dans l'emploi est avérée.

De même, un effort important doit être réalisé pour mobiliser l'ensemble des partenaires institutionnels et financeurs autour de la gouvernance régionale. A cet effet, la Région s'engage dans une démarche d'accord-cadre dans le secteur sanitaire et médico-social ainsi que dans le champ du travail social.

Cette dynamique partenariale a pour objet la mutualisation des moyens autour d'un même objectif partagé : la sécurisation des parcours professionnels individuels et la complémentarité des interventions.

Renforcer la solidarité régionale

La politique de la Région répond à la nécessité de renforcer la solidarité régionale, d'œuvrer pour l'égalité entre les femmes et les hommes, de développer les mesures de lutte contre la grande pauvreté et la précarité, d'améliorer les conditions de vie des personnes handicapées et des personnes âgées et enfin de poursuivre les actions de prévention dans le champ de la santé en faveur de certains publics fragilisés.

Pour l'année 2009 le volet « amélioration de la situation des personnes âgées et des personnes handicapées et le développement des formations sanitaires et sociales » du contrat de projets constitue un dossier majeur qui prendra toute sa dimension grâce au décloisonnement des interventions de l'Etat et de la Région.

Par ailleurs, dans le champ du handicap, la Région poursuivra son effort au profit de l'inclusion sociale des personnes handicapées, par la mise en œuvre du dispositif d'équipement des salles de spectacles en boucles magnétiques, afin de faciliter l'accès aux loisirs culturels pour les personnes malentendantes.

De même, la démarche de soutien à l'action contre la grande pauvreté et la précarité doit continuer en privilégiant les domaines de l'aide alimentaire, de l'hébergement d'urgence et de l'accompagnement des personnes en grande difficulté.

Outre le soutien au pôle d'intervention régional de prévention des risques liés à la sexualité, en matière de santé, priorité sera donnée à la prévention et l'accompagnement des publics jeunes (en lycées, CFA, missions locales) sur des problématiques liées aux pratiques addictives, à la souffrance psychologiques et aux troubles du comportement alimentaire.

La Région conservera également une action en faveur de l'accompagnement des malades et de leurs familles, ainsi que l'objectif d'atténuer les inégalités de santé, toujours présentes sur le territoire régional.

La Région soutient dans le cadre du contrat de projets, les initiatives conduites en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de la connaissance des maladies professionnelles.

Enfin, l'appui au fonctionnement des centres ressources régionaux œuvrant dans le domaine de la santé et du social sera renforcé, afin d'améliorer les complémentarités entre eux et la cohérence de leurs activités avec les priorités régionales en la matière et les orientations du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Sécurité et prévention de la délinquance

Les interventions de la Région en matière de sécurité et de prévention de la délinquance relèvent d'une démarche qui concerne la plupart des politiques régionales : transports, formation professionnelle, politique de la ville, culture, jeunesse, etc..

Cette démarche transversale met en œuvre des actions *ad hoc* et dispositifs partenariaux : la convention avec le ministère de la Justice, l'accord cadre avec la protection judiciaire de la jeunesse (intégré dorénavant à cette convention), le programme régional de sûreté TER, le dispositif de prévention dans le sport, ou encore le Réseau Euro-méditerranéen pour les mineurs isolés.

PRÉVENTION - SÉCURITÉ	AP 2009	AE 2009
LYCÉES	0,700 M€	1,500 M€
FORMATION		1,296 M€
CULTURE		0,075 M€
POLITIQUE VILLE		0,650 M€
SOLIDARITÉS		0,230 M€
ACTIONS EDUCATIVES		0,321 M€
JEUNESSE		0,220 M€
SPORTS		0,230 M€
TRANSPORTS		8,081 M€
EMPLOI		0,500 M€
SÉCURITÉ	0,200 M€	2,043 M€
TOTAL	**0,900 M€**	**15,146 M€**

L'enjeu pour 2009 est de renforcer la dynamique partenariale de projets concourant sur les territoires à prévenir la délinquance des jeunes, en favorisant leur prise en charge, en s'appuyant sur les compétences et les priorités de la Région pour piloter , structurer ces dispositifs partenariaux et développer la lisibilité des interventions régionales.

2- Education, culture, sport & jeunesse

2.1- Culture et patrimoine

L'action volontariste de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, dans le domaine culturel, ne saurait s'affranchir totalement de la fragilité persistante de ce secteur et des très fortes difficultés que rencontrent l'ensemble des structures culturelles et des équipes artistiques intervenant sur notre territoire, tout comme sur la totalité du territoire national.

Depuis plusieurs années, la conjonction de différents éléments a considérablement aggravé la situation : incertitudes ou imprécisions liées à la décentralisation, tendance de nombreuses collectivités à revoir à la baisse les interventions dans le champ des compétences facultatives, absence de résolution des problèmes dans le domaine de l'emploi culturel et artistique, disparition de nombreux emplois aidés, remise en cause d'actions culturelles de proximité, difficultés rencontrées dans le domaine de la diffusion des œuvres, etc.

Depuis l'adoption, en juin 2005, d'une délibération-cadre sur la politique culturelle régionale, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, et en dépit de tous les obstacles précités, a réaffirmé avec force ses engagements en faveur d'une culture de qualité, véritablement inscrite dans le développement du territoire et, par ailleurs, accessible au plus grand nombre.

Pour ce faire, les trois axes majeurs adoptés par l'Assemblée Plénière, en juin 2005, constituent désormais le socle de toutes les interventions de la Région en matière culturelle. Qu'il s'agisse de l'aide à la création, de l'action résolue en faveur de l'accès le plus égalitaire aux pratiques culturelles et artistiques, ou bien encore du soutien à la diversité culturelle et aux actions de coopération, la Région mobilisera, dans le cadre du budget 2008, les moyens les plus adaptés à ce triple engagement.

L'extrême fragilité du secteur culturel et la précarité persistante des emplois dans ce secteur créent des conditions extrêmement défavorables pour que la Région poursuive, au même rythme que par le passé, les actions qui seraient nécessaires pour accompagner fortement les initiatives des collectivités locales, des structures culturelles et des équipes artistiques. Le transfert à la Région de multiples compétences jusque là assumées par l'Etat, notamment dans le domaine de l'Inventaire et des Enseignements Artistiques, en application de la loi du 13 août 2004, s'accompagne de dotations budgétaires en décalage notoire avec la réalité de l'existant transféré, ainsi qu'avec les adaptations nécessaires pour une simple remise à niveau.

Enfin, les négociations engagées avec l'Etat sur le volet culturel du contrat de projets 2007-2013 ont dû prendre en compte, à un niveau véritablement ambitieux, cette thématique importante pour tout le territoire régional et pour tous ses habitants. Même si l'on peut déplorer que les bases financières du volet culturel de ce contrat de projets soient restées stables et identiques à celles du Contrat de Plan 2000-2006.

L'aide à la création et à l'emploi

L'intervention régionale vise à maintenir et structurer le tissu artistique en région, à soutenir une offre culturelle de qualité et à s'engager fortement en faveur de l'emploi culturel et artistique.

A cet effet, la Région accompagne de façon très volontaire l'ensemble du mouvement créateur en insistant sur le nécessaire pluralisme des formes. Dans cette perspective, une attention toute particulière est portée à l'accompagnement de chaque parcours artistique par divers dispositifs en lien avec la singularité de la démarche : aide à la recherche ou à l'écriture d'un projet, aide à la production d'une œuvre, aide à la diffusion ou à l'exportation. Chacune de ces interventions spécifiques s'inscrit dans un partenariat bien défini entre la Région et le bénéficiaire.
Ce soutien à la création s'accompagne d'un renforcement de l'intervention régionale en faveur de la formation et de l'emploi. Depuis 2005, une vaste concertation s'est engagée avec les professionnels de tous les secteurs artistiques et culturels. Le Plan régional pour l'emploi et le Plan régional des formations illustrent cet engagement résolu en faveur du champ culturel. D'autres démarches de concertation, avec l'ensemble des secteurs d'activité concernés, ont permis de renforcer le dialogue engagé et d'imaginer des réponses les plus adaptées. C'est ainsi qu'un accord cadre tripartite, rassemblant tous les organismes concernés, a pu être conclu en 2007.

Le conventionnement avec les organismes de formation, initié en 2006, se poursuivra, tout comme la politique volontariste de la Région en faveur de l'emploi culturel, notamment au moyen du dispositif ADAC.

L'action en faveur de la démocratisation culturelle

La délibération-cadre de juin 2005 fixait deux orientations précises vis-à-vis des territoires et vis-à-vis des publics.

S'agissant des publics, deux catégories font l'objet d'une attention toute particulière : **les jeunes et les milieux sociaux considérés comme fragiles**. Toutes les demandes de conventionnement adressées à la Région devront désormais prendre en compte ces priorités, tout comme les demandes de renouvellement. Au-delà, la Région poursuivra et intensifiera son soutien aux actions concertées en direction du public jeune : « Lycéens au Cinéma », « Prix littéraire des lycéens et des apprentis », « Espaces Régionaux de Répétition », « Point d'Information Musique », etc. La signature, en

2006 et en 2007, d'une double convention entre la Région, les Rectorats et la DRAC sur l'éducation artistique et culturelle en définit les grands axes.

Le dialogue et le partenariat avec les mouvements d'éducation populaire et les missions locales seront amplifiés autour d'objectifs précis et d'actions de proximité concrètes. Le soutien à l'action de sensibilisation culturelle menée par les médiateurs sociaux de Cultures du Cœur se poursuivra tout au long de l'année, et singulièrement à l'occasion de la Journée Internationale contre le refus de la misère. A cet effet, toutes les structures culturelles financées par la Région seront invitées à être parties prenantes de cette démarche de solidarité.

Depuis 2005, un véritable travail de sensibilisation a été engagé par la Région auprès des structures de création et des réseaux de comités d'entreprises afin de renforcer les liens entre les deux univers.

Les incertitudes liées à la poursuite des démarches contractuelles inscrites dans le dispositif « Politique de la Ville » compliquent singulièrement cette volonté. Toutefois, la Région mobilisera tous les moyens possibles pour garantir les actions les plus fondamentales permettant l'autonomisation des publics particulièrement concernés, par exemple dans le domaine de la lutte contre l'illettrisme.

La **territorialisation de la politique régionale de la culture** poursuit un double objectif : veiller à la correction des disparités territoriales et permettre à la créativité et la capacité d'initiative des populations de ces territoires de s'exprimer le plus librement. Cette lutte contre la désertification culturelle nécessite donc de pouvoir répondre aux projets les plus pertinents de création d'équipements, en garantissant leur pérennité : présence d'opérateurs capables de les animer durablement, garantie d'un financement local suffisant, non concurrence entre les projets, prise en compte de la diversité des populations, etc.

A cet effet, la Région s'est dotée des outils les plus appropriés pour mener les expertises nécessaires. Les principaux partenaires régionaux seront appelés à porter une attention accrue aux attentes des territoires et des habitants. Le service public régional de la culture, qui regroupe l'administration et les différents centres de ressources, sera fortement mobilisé pour répondre au mieux aux propositions des acteurs de terrain.

La politique visant à permettre **la création d'équipements très structurants** sera poursuivie. Plusieurs grands projets verront leur gestation se poursuivre, ou leur réalisation se développer ou se concrétiser en 2009 : Plan patrimoine antique, nouveau bâtiment du FRAC, Maison de l'oralité alpine, La Fabrique d'Avignon, le Musée Cocteau de Menton, etc.

La politique patrimoniale, qui participe de l'accès à la culture et de l'équipement des territoires, poursuit des grandes opérations pluriannuelles, aussi bien dans le domaine de l'Inventaire général que dans celui de la restauration :

- la programmation de l'Inventaire général porte en 2009 à la fois sur des études thématiques d'intérêt régional et sur des enquêtes topographiques au plus près des territoires, dans une optique de valorisation et de développement économique. En outre, pour la première fois en 2009, le service de l'Inventaire apportera la contribution de la Région au Contrat de projet interrégional Plan Rhône, avec une étude menée conjointement avec son homologue de la Région Rhône-Alpes sur le patrimoine lié au fleuve.

- le Plan pour le patrimoine antique, mené en partenariat avec l'Etat et les collectivités concernées, abordera en 2009 la mise en œuvre des derniers chantiers prévus dans sa phase 1.

Le soutien à la diversité culturelle et les actions de coopération

La promotion de la diversité culturelle en Provence-Alpes-Côte d'Azur a été marquée, depuis 2005, par de nombreux évènements. Ces opérations seront, pour la plupart d'entre elles, reconduites en 2009, avec la ferme volonté d'amplifier l'accès à ces manifestations du public régional. Les initiatives prises, à ce titre, en direction des publics des lycéens et des apprentis seront renouvelées et amplifiées.

La Région continuera de favoriser l'émergence de réseaux au service de la coopération culturelle en Europe et dans le monde, singulièrement avec les territoires du pourtour méditerranéen. Le dialogue avec les opérateurs régionaux déjà mobilisés ou en passe de l'être, avec les collectivités signataires des accords de coopération, avec les institutions partenaires de programmes européens, ainsi qu'avec les organismes internationaux, tels l'UNESCO, se poursuivra avec la même détermination et la même volonté de développer les échanges culturels qui font de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un des territoires les plus dynamiques de France dans ce domaine.

2.2- Sport, jeunesse et vie associative

Le sport

L'Institution régionale confirme sa volonté d'accompagner dans ses multiples interventions le mouvement sportif, dont le dynamisme contribue à faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la deuxième région la plus sportive de France.

La politique sportive régionale s'affirme en favorisant quatre axes majeurs :

- **Le développement du sport pour le plus grand nombre**

La Région contribue à promouvoir le sport pour le plus grand nombre par le soutien aux ligues et comités régionaux et par l'aide à la construction et à l'aménagement d'équipements de proximité, largement ouverts aux jeunes, ainsi qu'à l'acquisition de matériel sportif.

La Région continuera à approfondir son partenariat avec les ligues signataires de conventions d'objectifs pluriannuelles reposant sur cinq orientations : encourager la pratique sportive par le plus grand nombre, notamment pour les femmes ; effectuer auprès des jeunes une prévention accrue des conduites à risques ; favoriser l'accès vers le haut niveau ; lutter contre la violence dans le sport et/ou préserver l'environnement, des sites de pratique ; développer l'emploi et la formation.

Les stages « Sport et Découverte » contribuent également à faire découvrir de nombreuses disciplines aux jeunes de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Après l'augmentation des journées stagiaires, la diversification vers de nouvelles activités, un effort supplémentaire sera conduit pour renforcer encore la qualité de ces stages.

- **Le soutien au sport de haut niveau**

Le soutien au sport de haut niveau repose notamment sur l'attribution de bourses individuelles permettant aux meilleurs sportifs de mieux s'entraîner, de se former et de préparer leur insertion professionnelle et par l'aide aux structures d'entraînement et de formation, « pôles espoirs » accueillant principalement de jeunes sportifs de la région (66 % sont licenciés en Provence-Alpes-Côte d'Azur).

Par ailleurs, il convient de **préserver et améliorer** la santé des sportifs, surtout ceux soumis à une pratique intensive : renforcement de la structuration du réseau régional des Centres médico-sportifs et le moderniser ; soutien aux actions de suivi médical, de lutte contre le dopage, de prévention et d'information.

Bien que le sport ne soit pas inscrit dans les nouveaux Contrats de projets, **la Région a décidé de maintenir ses aides dans ces domaines**.

- **Le soutien à l'organisation d'évènements sportifs**

La Région soutient l'organisation de manifestations et d'évènements relevant du haut niveau sportif ou d'une pratique populaire.

Dans ce cadre, **les Grands Prix du Sport** seront organisés, comme chaque année, en liaison étroite avec les deux Comités régionaux olympiques et sportifs (CROS).

- **Développer l'emploi dans le secteur sportif**

La Région soutient la création d'emplois dans le secteur sportif grâce aux deux dispositifs mis en œuvre dans le cadre du Plan régional pour l'emploi**.**

Une convention a été signée avec les deux CROS afin qu'ils jouent pleinement leur rôle d'incitation et de conseil auprès de l'ensemble des clubs et soient associés au suivi et à l'évaluation continue du programme.

Cette dernière a d'ailleurs révélé la tendance des clubs à privilégier les emplois plus qualifiés, d'agents de développement. C'est pourquoi, les objectifs initiaux du plan ont été revus en 2007: diminution par deux des postes d'animateurs et éducateurs, mais triplement des postes d'agents de développement.

La jeunesse

Dans le cadre de la politique régionale, trois priorités seront privilégiées :

- **L'aide directe aux jeunes**

Le Chéquier Ciné-Lecture s'adresse aux lycéens, apprentis, aux élèves des Instituts médico-éducatifs (IME), des Instituts éducatifs thérapeutiques et pédagogiques (ITEP) et des Etablissements régionaux d'enseignement adapté (EREA), aux jeunes régulièrement suivis par les missions locales ainsi qu'aux étudiants boursiers.

Le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) : en partenariat avec 7 Fédérations de Jeunesse et d'Education Populaire, coordonnées par le FSPVA dans le cadre d'une convention 2007, une aide régionale pour le 3ème et dernier module du BAFA, dit « stage d'approfondissement », est mise en place pour certains jeunes afin de mener à terme cette formation.

- **Les chantiers de jeunes bénévoles**

Ils ont pour objectif de favoriser la rencontre et les échanges entre jeunes d'origines géographiques et sociales différentes, à travers la réalisation d'un travail d'utilité collective, touchant à la sauvegarde du patrimoine, à la protection de l'environnement, ou à l'amélioration de l'habitat. Ces chantiers (80 chantiers en région, soit plus de 2000 jeunes représentant environ 50 nationalités) sont ouverts à tous les jeunes volontaires de 15 à 30 ans et se déroulent pendant l'été sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Le soutien aux Centres régionaux d'information jeunesse (CRIJ)**

La Région redéfinit les missions d'animation et de coordination confiées aux deux structures représentant le réseau information jeunesse régional. Les aides attribuées aux deux CRIJ (Provence-Alpes et Côte d'Azur) seront corrélées à des objectifs précis, communs aux deux structures, fixés par une convention pluriannuelle, qui définit le programme des actions à mener pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La vie associative

Notre région compte près **de 80 000 associations Loi 1901** et cette richesse citoyenne doit être préservée et soutenue.

- **Les aides aux associations**

La Région soutient les nombreux bénévoles qui œuvrent au sein de ces structures par **des actions de formation**, ainsi que par **l'informatisation, l'acquisition de minibus et l'aménagement des sièges sociaux et locaux administratifs**. La Région accompagne également l'organisation de certaines manifestations associatives.

- **Le dialogue et le partenariat**

La Région a signé, avec **les onze grandes coordinations (ou têtes de réseaux),** la Charte régionale de la vie associative. Cette charte a pour objectif de définir les droits et obligations, des associations comme des pouvoirs publics et ce, pour clarifier et consolider les relations partenariales qui les unissent.

Ainsi, le Conseil régional entretient avec les organismes fédérateurs une relation constante. Depuis 2005, **10 conventions triennales** signées avec les têtes de réseaux des mouvements d'éducation populaire et de jeunesse, concrétisent la pérennité du partenariat.

Les «semaines de la vie associative», organisées chaque année depuis 2001, ont montré l'intérêt de rencontres régulières entre la Région, les fédérations régionales et les associations locales. Ce dialogue sera poursuivi et intensifié.

- **L’appui et le conseil**

Afin d’aider les responsables associatifs dans l’élaboration de leurs projets, le montage technique des dossiers de demandes de subventions auprès de la Région sera fortement modifié.

Les antennes de la Région conseillent et orientent les bénévoles dans toutes leurs démarches administratives auprès de l'ensemble des services de la Région. Elles favorisent également la création de nouvelles associations en aidant, conseillant et soutenant celles et ceux qui souhaitent s'engager dans cette voie.

Renforçant cet accompagnement, un réseau de **8 structures d’aides et d'appui aux associations**, implantées dans tous les départements de la région, véritables centres de ressources, permet de mieux répondre aux besoins des responsables associatifs (soutien juridique, fiscal, social et comptable). Depuis 2006, par des conventions triennales, ce réseau a été labellisé « Pôle régional d’appui à la vie associative ».

Dans un souci de réduction des délais et de sécurisation, un numéro unique est attribué dès la réception des dossiers. Un interlocuteur-référent est en mesure d’apporter des répondes rapides aux questions, et la traçabilité des demandes sécurise le processus.

2.3- L'Education

Les actions éducatives au bénéfice des lycéens et apprentis

La Région entend poursuivre son effort pour répondre aux aspirations et aux préoccupations des lycéens et des apprentis de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette politique en faveur des jeunes lycéens et apprentis s'articule autour de 4 axes d'intervention, animés par des dispositifs adaptés :

- **Promouvoir une diversité d'activités culturelles et de pratiques sportives au service de l'épanouissement du jeune**

Favoriser l'expression des talents, l'imagination et l'enthousiasme de la jeunesse de Provence-Alpes-Côte d'Azur, c'est l'objectif fixé à des opérations comme « Lycéens au cinéma », « Lycéens au festival d'Avignon », le « Prix littéraire des lycéens et apprentis », une « Rentrée en Images » ou encore les conférences organisées par l'Université de Tous les Savoirs dans les établissements de la région.

Le principe des expositions itinérantes sera développé avec la mise à disposition de deux nouvelles expositions sur la « laïcité » et sur les « Justes » qui viendront compléter « Respect et « les Caravanières ».

Dans le cadre du devoir de mémoire et en partenariat avec le mémorial de la Shoah, deux voyages d'études à Auschwitz seront organisés en 2009 pour 300 lycéens.

Le partenariat avec les directions régionales de l'Union nationale du sport scolaire se poursuivra, mais avec une meilleure coordination entre le secteur sports et celui en charge de l'éducation.

- **Accompagner la construction du projet professionnel**

Pour aider les jeunes à s'informer sur les parcours de formation, à découvrir des métiers, à s'ouvrir aux autres et à définir leur projet professionnel, la Région finance des salons d'information, et participe étroitement avec le rectorat d'Aix-Marseille aux Journées du Futur Bachelier.

La Région soutient également la mobilité des bacs professionnels pour leur période de formation à l'étranger (PFE), et se trouve plus particulièrement engagée sur les échanges transfrontaliers avec le Val d'Aoste, le Piémont et la Ligurie.

En 2009 l'opération « Entreprendre au lycée et au CFA » sera poursuivie

- **Favoriser l'implication des jeunes dans l'élaboration et la mise en œuvre de projets d'équipe**

La Région offre aux jeunes la possibilité de révéler leurs compétences, leurs potentialités et leurs capacités créatives.

Les conventions de vie lycéenne et apprentie leur permettent de développer des projets avec les équipes éducatives et les acteurs de la vie locale sur des thèmes aussi différents que l'éducation à la santé, le développement durable et le respect de l'environnement, l'accès des jeunes à la culture, l'information sur les métiers, l'engagement citoyen, la prévention de la violence et des conduites à risques, la coopération méditerranéenne et internationale. 300 conventions ont été passées pour l'année scolaire 2007/2008.

Unique en France par son envergure, le « Printemps des lycéens et des apprentis » est une manifestation incontournable et un moment privilégié de confrontation conviviale et festive de l'expression de leurs talents.

- **Contribuer à la prévention des conduites à risques**

Afin de sensibiliser les lycéens et les apprentis aux risques auditifs liés à l'écoute et à la pratique des musiques amplifiées, la Région organise chaque année, depuis 2002, une opération intitulée « Trop Puissant ». Il s'agit d'une tournée d'animations - concerts, assurée par des groupes de musique régionaux qui vont à la rencontre des jeunes dans les salles de musiques actuelles de la région.

Face aux chiffres inquiétants relatifs aux problématiques liées à la sexualité des jeunes, la Région a décidé de renforcer son action de prévention dans ce domaine, en choisissant comme principal axe d'intervention pour la période, la « Contraception - Prévention des risques liés à une sexualité non protégée ». Les conventions de vie lycéenne et apprentie seront mobilisées pour ces projets.

- **Le Conseil régional des jeunes**

Espace d'expression et d'initiatives pour les lycéens et apprentis, espace d'écoute afin de mieux prendre en compte leurs besoins, de les informer plus précisément sur les politiques mises en œuvre par l'Assemblée régionale et de contribuer ainsi à former des citoyens actifs**,** le Conseil régional des jeunes sera renouvelé à l'automne 2008. Ce 6ème mandat (2008 – 2010) sera l'occasion pour les jeunes de travailler sur de nouveaux thèmes. En novembre 2009, le CRJ de Provence-Alpes-Côte d'azur fêtera son dixième anniversaire.

- **L'accueil des personnels transférés**

Depuis janvier 2006, date à laquelle la Région a commencé à assumer la gestion des personnels techniciens, ouvriers et de services (TOS) une partie importante des déficits a été comblée (173 créations effectives de postes sur l'engagement de 300 postes nouveaux d'ici la fin de la mandature). La Région assure aussi la prise en charge complémentaire des personnels recrutés par les lycées sur contrats aidés pour participer aux tâches décentralisées.

Au 1er janvier 2009, à l'exception de quelques agents exerçant dans les lycées agricoles, la totalité des personnels sera rémunérée par la région, après intégration ou détachement sans limitation de durée.

Le rapprochement progressif des règles de gestion et de rémunération entre agents régionaux des lycées et personnels des services, la participation commune à des manifestations conviviales, l'ouverture du comité des œuvres sociales, contribuent à une bonne intégration des personnels TOS.

- **Une connaissance affinée de la situation des lycées**

Deux enquêtes sur les emplois et agents TOS conduite en 2007 et 2008, ont permis une connaissance plus complète de la situation de l'ensemble des lycées en termes de personnels techniciens, ouvriers et de service. Cette meilleure connaissance de l'emploi des agents (répartition du travail selon les missions décentralisées - accueil, propreté, maintenance, restauration, hébergement des internes, mobilisation éventuelle sur d'autres activités : formation continue et apprentissage, par exemple) permet de recentrer les moyens sur les tâches incombant réellement à notre collectivité, et d'évoluer vers une répartition plus équitable des effectifs.

- **Des évolutions dans la définition des missions**

Cette meilleure connaissance des conditions de mise en œuvre des missions décentralisées permet aussi de mieux évaluer l'implication de la collectivité dans le service rendu aux lycéens et à leur famille, notamment en matière de restauration et d'hébergement, domaines qui feront l'objet d'une analyse plus approfondie en 2009, permettant l'élaboration d'une véritable politique régionale dans ces domaines. Une adaptation plus fine de la tarification est en cours, conciliant les impératifs d'équité (meilleure répartition de la participation aux charges, réduction des écarts de tarifs) et d'accessibilité du plus grand nombre au service et l'amélioration des prestations.

Les évolutions feront l'objet d'une concertation régulière avec les responsables d'établissements, les personnels, mais aussi les lycéens, notamment par l'intermédiaire du Conseil régional des jeunes, et les associations de parents d'élèves.

3- Aménagement et développement durable

3.1- Les lycées

En 2009, la politique ambitieuse menée depuis plusieurs années en faveur des lycéens Provençaux, Alpins et Azuréens sera poursuivie.

Il s'agit d'aider à réussir leur parcours scolaire, les 185 000 élèves accueillis dans les 180 lycées régionaux et dans les 139 établissements privés sous contrat d'association avec l'Etat.

Les investissements prévus dans le cadre du programme prévisionnel d'investissement (PPI) adopté le 27 juin 2003 seront poursuivis.

Ces opérations se répartissent autour de trois axes, pour un montant total de 1 407 M€ (dont 929 M€ déjà votés) : l'augmentation des capacités d'accueil, l'amélioration des conditions d'accueil et les équipements sportifs

La concrétisation de la démocratie participative

Depuis 2004 et pour chaque opération de construction ou de restructuration de lycée, un comité de pilotage, associant les élus locaux, la communauté éducative ainsi que les comités de quartiers concernés, est créé. Ces instances sont réunies aux grandes étapes de la construction des établissements scolaires.

A ce jour, sept comités de pilotage sont en cours pour les lycées de la Fourragère et de Saint-Mitre à Marseille, les lycées des Eucalyptus et Masséna à Nice, le lycée Paul Langevin à la Seyne-sur-Mer, le lycée de Velaux et le lycée de Drap.

Des comités de pilotage pour les futurs lycées de la Bouilladisse et de Châteaurenard devraient voir le jour en 2009.

Les grands travaux dans les lycées

Les études conduites ont mis en évidence la nécessité d'adapter l'offre de formation initiale, en tenant compte de l'évolution démographique, de l'ouverture à

l'urbanisation de nouveaux espaces et des contraintes liées à la vie quotidienne comme le temps de transport.

Les constructions neuves concerneront en 2009 les lycées de la Fourragère et de Saint Mitre à Marseille et le lycée de Drap.

Soucieuse de la qualité de vie et d'accueil dans les établissements, des opérations de réhabilitation lourde ou partielle des lycées existants destinées à répondre aux besoins liés à la nouvelle organisation de l'enseignement, de l'hébergement, aux activités de vie lycéenne ou à la formation continue, seront programmées en 2009 dans onze lycées.

Ces opérations s'appuient notamment sur le référentiel «lycée du XXIe siècle », et portent en particulier sur la réalisation de foyers, de lieux de vie, d'espaces à vocation culturelle et associative et de salles polyvalentes.

Enfin, le plan de rattrapage consacré aux équipements sportifs sera poursuivi. Trois nouvelles opérations sont prévues en 2009.

La maintenance du patrimoine scolaire

En complément aux actions inscrites au PPI, il convient de maintenir le patrimoine scolaire et garantir la sécurité de l'ensemble des bâtiments. A cet effet, la Région mène une politique de gestion patrimoniale, basée notamment sur un programme d'entretien pluriannuel auquel les agents régionaux des lycées en charge de la maintenance participent dans leur établissement ou dans les équipes mobiles.

Une connaissance précise de ce patrimoine, de près de trois millions de mètres carrés répartis sur 171 sites, est nécessaire à son entretien. C'est pourquoi, en 2009, seront poursuivies la mise en œuvre du projet de relevés de plans numérisés des lycées, ainsi que la création d'un système d'échanges de données informatisées.

L'équipement des lycées

La Région assure le premier équipement des lycées neufs, la modernisation des équipements des lycées existants et l'équipement des nouvelles filières.

En 2009, un nouveau programme de valorisation des filières scientifiques sera ouvert : il s'agit d'accompagner l'évolution de la pédagogie et des équipements, ainsi que la mise à niveau des plateaux scientifiques existants

S'agissant des lycées privés, la Région intervient en faveur de l'équipement, dans le respect des principes de complémentarité et de parité avec le public.

Les technologies de l'information et de la communication éducatives – TICE

Equipements et mise en réseau

Le parc informatique des lycées sur la Région représente plus de 42 000 micro-ordinateurs et un millier de serveurs.

Maintenance et support informatique

La maintenance des réseaux déployés dans les établissements s'est concrétisée par la mise en place du dispositif de support technique informatique en lycée (STIL) ; 60 agents sont aujourd'hui répartis dans l'ensemble des lycées régionaux.

En 2009, les opérations de consolidation et de fiabilisation des infrastructures et une véritable gestion de parc régionalisée pourront être engagées.

Internet : la généralisation de l'accès haut débit

Généralisé à tous les lycées depuis 2006, le raccordement haut débit des lycées constitue un élément essentiel de développement des usages éducatifs en ligne, au service de la pédagogie, de la vie scolaire, de la relation «en ligne » avec les parents, ou encore du travail coopératif entre enseignants et élèves.

Ressources multimédia éducatives

En 2009, la Région poursuivra le dispositif CORRELYCE initié en 2007, plateforme de services WEB *mettant à la disposition des enseignants et lycéens un dispositif innovant d'accès aux ressources numériques éducatives.*

CORRELYCE enregistre 140 000 usagers référencés à ce jour, lycéens et personnel éducatifs. En 2009, une progression des connexions est attendue. En offrant aux lycées la gratuité d'accès à un bouquet de ressources pédagogiques usuelles et une subvention annuelle de 1 500 €, CORRELYCE constitue une opération à la fois exemplaire et unique en France.

Le fonctionnement des lycées

Conformément au Code de l'éducation, le fonctionnement des lycées publics est à la charge de la Région.

A ce titre, la Région attribue chaque année à ces établissements plusieurs dotations et subventions leur permettant de fonctionner au quotidien dans les meilleures conditions, et notamment une dotation initiale de fonctionnement, calculée sur la base du nombre d'élèves par catégorie d'enseignement, des dépenses en fluides et consommables, des surfaces, etc.

La Région attribue également des dotations de fonctionnement aux lycées privés sous contrat d'association, dans le respect du principe de parité.

A partir de 2009 et en application de la loi du 13 août 2004, il appartient à la Région d'attribuer aux lycées privés la participation forfaitaire pour les dépenses de personnels techniques, ouvriers et de service.

Les actions en faveur de la gratuité de l'enseignement

La Région a développé une politique en faveur de la gratuité de l'enseignement, bénéficiant directement aux familles.

Le Fonds régional pour l'acquisition des manuels scolaires (FRAMS) permet d'assurer la gratuité des livres scolaires dans tous les lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur jusqu'au baccalauréat. En 2009, la Région attribuera à ces établissements les dotations nécessaires au renouvellement et au complément des manuels.

Le Fonds régional pour l'acquisition du premier équipement professionnel bénéficiera, en 2009, à plus de 13 000 élèves entrant en enseignement professionnel. Grâce à ce fonds, les lycées peuvent mettre à la disposition des élèves les équipements (petit outillage, accessoires, tenues, etc.) auparavant à la charge des familles.

Le développement durable et la qualité environnementale, l'action écocitoyenne

Depuis plusieurs années, la Région est engagée dans une démarche globale d'intégration des problématiques de développement durable dans tous ses domaines d'action.

Par le vote en Assemblée plénière, le 04 juillet 2008, de deux délibérations-cadres, relatives au « Référentiel pour le développement durable et la qualité environnementale du bâti dans les lycées en Région », et au développement du recours aux énergies renouvelables dans les lycées, la Région a réaffirmé sa volonté d'exemplarité et son engagement en faveur de la construction de lycées « durables ».

Les principes de construction durable dans les lycées, au travers d'une politique systématique de qualité environnementale du bâti visant à privilégier une construction durable, respectueuse de l'environnement, et à produire des bâtiments bien intégrés, économes en énergie, confortables et sains, seront généralisés en 2009.

Ces évolutions permettront de valoriser le patrimoine bâti des lycées, de réduire les charges de fonctionnement et de préserver les capacités d'investissement de la Région.

Seront également poursuivis la sensibilisation et l'accompagnement des établissements dans le Plan Economie Energie Eau et les diagnostics de performance énergétique.

Sont prévus un plan prévisionnel de réalisation d'installations mettant en œuvre des énergies renouvelables, à échéance de 3-4 ans, sur la base des opérations prévues au PPI et le lancement d'un programme prioritaire de remplacement des chaufferies fuel par chaufferies bois.

Par ailleurs, les aides à l'acquisition de protections individuelles et collectives, à la collecte des déchets toxiques, pathogènes ou dangereux seront maintenues, comme les actions visant à la sensibilisation du jeune lycéen à l'éco-citoyenneté continueront.

Toutes les démarches déjà entreprises seront, bien entendu, poursuivies et notamment :

- le « Produire et manger bio » dans les cantines scolaires visant à promouvoir l'agriculture biologique et à sensibiliser chaque jeune aux problèmes de santé et de sécurité alimentaire ;

-l'acquisition de véhicules propres pour les établissements qui en font la demande (véhicules pédagogiques dotés de motorisation à énergie alternative) ;

- le recyclage du matériel informatique des lycées, par la déconstruction des produits électroniques en fin de vie, dans le respect des normes environnementales et par des entreprises agréées.

3.2- Transports et grands équipements

Dans le domaine des transports et des grands équipements, 2009 sera une **année de mise en exécution des engagements** politiques de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les principales avancées seront les suivantes :

- Une offre de TER accrue d'environ 20% grâce au projet de cadencement des horaires, à la mise en service de la ligne Aix-Marseille et à quelques services supplémentaires, notamment pour la desserte du pôle d'échange de Vitrolles. La priorité au développement des transports en commun sera donc tangible, preuve d'un engagement quotidien pour l'environnement et la cohésion sociale ;

- Une volonté de rattrapage du retard du Contrat de projet 2007/2013 en matière d'infrastructures de transport avec la poursuite des opérations en cours (Cannes-Nice, Marseille-Aubagne, Nice-Breil, ligne des Alpes) mais aussi l'engagement de nouveaux projets (programme de mise en sécurité et de modernisation des Chemins de Fer de Provence, percée fluviale darse 2 à Fos, opérations du Plan Rhône à Arles et à Fos) ;

- La livraison de nouveaux matériels à la SNCF, la montée en puissance de la modernisation du parc (séries RIO, RRR, Corail et 72500), la livraison des 4 nouvelles rames pour les Chemins de Fer de la Provence et la mise en service du projet de billettique (carte Optima) ;

- La passation du nouveau contrat d'exploitation de l'aéroport d'Avignon et l'accompagnement du développement des autres plateformes régionales ;

- L'achèvement des opérations sur le réseau routier inscrites au précédent Contrat de Plan État Région (LEO, et hors Contrat de Plan, la poursuite de certaines opérations stratégiques (tunnel de Toulon et L2) ainsi que la mise en œuvre des opérations au titre de la solidarité avec les départements et de la sécurité routière ;

- Le passage en phase opérationnelle de la construction des bâtiment du Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et du Centre régional de la Méditerranée (CRM) ;

- Le soutien aux grands projets d'aménagement (Euroméditerranée et Opération Plaine du Var) et aux grands projets de transports urbains à Nice, Toulon et Marseille.

- **Les services de transport de voyageurs**

L'année 2009 sera la première année d'exploitation du réseau ferroviaire après les trois événements majeurs de la fin 2008, issus tant du Contrat Etat - Région que des initiatives propres de la Région :

La réouverture de la ligne ferroviaire Marseille-Aix en Provence

Après deux années de fermeture, la ligne a été rouverte le 14 décembre 2008 avec des infrastructures modernes permettant le doublement du nombre des services, jusqu'à trois allers-retour par heure, dont un aller-retour semi direct reliant les deux villes en moins de 30 mn, et l'amélioration de la fiabilité. Au total, 97 trains circuleront quotidiennement sur cette ligne.

L'ouverture de la première phase du pôle d'échanges de Vitrolles aéroport Marseille-Provence

La réalisation de la première phase du Pôle de Vitrolles aéroport Marseille-Provence, dès le 14 décembre 2008, avec une desserte quotidienne de plus d'une trentaine de trains permettra un meilleur accès par transports collectifs de deux pôles économiques très importants (l'aéroport Marseille-Provence et les usines Eurocopter) ainsi que des villes de Marignane et de Vitrolles.

Le cadencement de l'offre

Le cadencement des trains, mis en œuvre à partir de décembre 2008 par RFF et la SNCF, concernera une grande partie des axes régionaux. Il améliorera la lisibilité de l'offre pour les usagers, permettra une meilleure fiabilité en réorganisant les roulements de personnels et de matériel, et facilitera les correspondances avec les autres modes de transports collectifs.

L'ensemble de ces trois améliorations se traduira, au total, par un **accroissement de 20 % du nombre de trains**, pour une augmentation de la contribution de la Région à la S.N.C.F. de l'ordre de 10 %.

La poursuite de la modernisation et du développement du parc de matériel TER

L'année 2009 verra la livraison de la seconde tranche de la commande de rames BGC bimodes (4 caisses), financées par crédit-bail. Par ailleurs, les dernières rames 2 niveaux financées par la Principauté de Monaco seront réceptionnées. Parallèlement, la capacité du parc sera renforcée par l'arrivée de 5 automoteurs TER 2 caisses acquis auprès de la Région Languedoc-Roussillon.

Enfin, la modernisation du parc se poursuivra : rames en acier inoxydable (de type RRR ou RIO) et voitures Corail, qui permettra l'équipement de l'ensemble des rames Intercités en matériel d'une meilleure accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

La poursuite du projet billettique

L'objectif du système billettique en Provence-Alpes-Côte d'Azur est de faciliter l'accès à tous les réseaux régionaux grâce à un support unique, la carte Optima, facilitant l'inter modalité et la complémentarité entre tous les réseaux de transport collectif. Le système a été déployé sur le réseau ferré des Alpes-Maritimes à la fin 2007, des Bouches-du-Rhône et du Var en 2008. La mise en service devrait se poursuivre en 2009 sur les réseaux des Hautes-Alpes, des Alpes-de-Haute-Provence et du Vaucluse ainsi que sur le réseau des lignes express régionales par autocars et sur la ligne Nice-Digne des Chemins de fer de la Provence.

Les opérations du contrat de projets

Les opérations majeures en cours du Contrat de projets 2007/2013 seront poursuivies : augmentation de capacité des lignes Cannes-Nice, Marseille-Aubagne, modernisation de Nice-Breil et modernisation de la ligne des Alpes (avec renouvellement de 34 km de voies). De nouvelles opérations seront engagées : phase préliminaire à la liaison Avignon TGV/Avignon Centre/Carpentras.

Des études seront poursuivies ou engagées : accessibilité des bassins est et ouest du Grand Port Maritime de Marseille (initiées en 2008), avant-projet de la ligne à grande vitesse Provence-Alpes-Côte d'Azur et étude préliminaire du tunnel du Montgenèvre.

Les lignes express régionales

L'année 2009 sera notamment marquée par l'ouverture de la liaison Brignoles – Saint Maximin – Aix en Provence TGV – aéroport Marseille-Provence, permettant ainsi la connexion du centre Var au réseau TGV et aux lignes aériennes desservant Marseille.

De même, l'année 2009 verra la formalisation d'accords forts entre la Région et la SNCF pour la réalisation d'une véritable complémentarité TER/LER sur les relations du Val de Durance gérées précédemment par la SNCF et la mise en œuvre d'une information commune aux usagers.

Après l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite sur l'ensemble des véhicules, les dernières générations d'autocars seront équipées dès 2009 et au fur et à mesure de leur renouvellement de systèmes de géolocalisation et de l'ensemble des dispositifs nécessaires, à l'accessibilité de tous les handicaps (visuels et auditifs).

L'année 2009 sera également marquée par la mise en œuvre des modalités de gestion directe ou en partenariat avec les collectivités concernées des gares routières de Digne,

Manosque, voire Aix-en-Provence, suivant en cela l'opération déjà réalisée pour le pôle de Marseille Saint-Charles.

Enfin, les actions en matière de contrôle qualité des LER seront poursuivies en 2009.

La ligne des Chemins de fer de Provence (Nice-Digne)

En sus de la compensation forfaitaire du déficit d'exploitation, la Région achèvera les travaux du précédent plan de modernisation de la ligne. Le programme, inscrit au contrat de projets, de modernisation en partie basse de la ligne et de mise en sécurité de l'ensemble de l'infrastructure sera engagé. Les 4 nouvelles rames seront livrées à l'automne 2009.

- **Le réseau routier**

L'intervention de la Région au financement d'opérations routières consiste :

- au titre du contrat de plan 2000-2006, à honorer les engagements pris, d'une part, sur les opérations du réseau national (LEO, résorption des points noirs bruit sur A7 et A50 dans les Bouches du Rhône,...) et d'autre part sur les opérations dont la maîtrise d'ouvrage a été transférée aux Départements (desserte du Golfe de Saint-Tropez, sur la RD 25, dans le Var) ;

- hors contrat de plan, d'une part à mobiliser les financements nécessaires à la mise en œuvre des conventions de solidarité conclues avec les départements en 2007 et 2008, d'autre part à soutenir les collectivités locales dans la réalisation d'opérations de mise en sécurité des axes routiers, et l'Etat, pour le financement d'opérations d'envergure nationale (L2, tunnels de Tende et de Toulon) et enfin à accompagner la mise en œuvre du schéma d'orientation des itinéraires de véloroutes et voies vertes adopté par la Région en 2007.

- **Les infrastructures portuaires**

Le projet de percement d'une liaison fluviale entre les bassins Ouest du Port Autonome de Marseille et le canal du Rhône à Fos a été approuvé en 2008 par le Conseil d'administration du Port Autonome de Marseille. Ces travaux, inscrits dans le nouveau contrat de projets 2007-2013 visent à améliorer l'inter modalité fluviale-maritime, et devraient débuter fin 2009-début 2010.

- **Le transport fluvial**

Le budget 2009 intègre la poursuite des premières opérations mises en œuvre en 2008 dans le cadre du volet transport du contrat interrégional Plan Rhône. Ceci comprend notamment l'aménagement d'un pôle céréalier sur le terminal des Tellines à Fos, la réalisation d'études sur les chantiers fluviaux de réparation navale, et le programme

d'aides à la cale, visant à encourager les armateurs fluviaux à acheminer de nouveaux bateaux sur le bassin Rhône-Saône.

Enfin la Région apporte sa contribution au Syndicat mixte des traversées du delta du Rhône qui assure en régie l'exploitation des bacs routiers de Barcarin sur le Grand Rhône et du Sauvage sur le Petit Rhône afin de permettre la continuité territoriale entre les deux rives du Rhône. L'année 2009 sera marquée par le financement du nouveau bac de Barcarin et une augmentation sensible de la participation statutaire de la Région en investissement.

- **Les aéroports**

La Région assure la gestion des sites de Berre-La Fare, Château-Arnoux-Saint-Auban et le Mazet de Romanin suite à leur transfert depuis le 1er mars 2007. Pour 2009 il est envisagé de poursuivre les travaux de remise en état et d'entretien du patrimoine bâti sur ces aérodromes ainsi que quelques investissements de développement.

Le renouvellement du contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport d'Avignon est prévu début 2009, dans un contexte difficile du fait de l'arrêt de la ligne Avignon/Paris en juillet 2008.

- **Le transport dans les métropoles**

En 2003, la Région s'est engagée à apporter, au côté de l'État, son concours à la réalisation des projets de transport en commun en site propre engagés par les trois grandes agglomérations de la région. En 2009, les échéanciers de réalisation concerneront :
- pour l'agglomération marseillaise, les trois lignes de tramway (achèvement de l'opération) et le prolongement de la ligne du métro entre la Timone et la Fourragère ;
- pour l'agglomération toulonnaise, la phase 1 de la ligne de tramway entre la Seyne et la Garde ;
- pour l'agglomération niçoise, la ligne de bus en site propre du port au centre administratif de la vallée du Var.

- **Les études de mobilité**

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'est engagée dans la réalisation d'enquêtes ménages-déplacements sur les trois départements littoraux de son territoire. En 2009, la Région versera sa participation au titre des enquêtes menées dans le Var, sur les territoires de la Communauté d'Agglomération Dracénoise et de Toulon Provence Méditerranée, ainsi qu'une participation à l'enquête ménages-déplacements des Alpes-Maritimes.

- **Le soutien aux projets de mobilité durable**

L'accord cadre État Région ADEME comporte un volet consacré à l'organisation et la promotion d'une mobilité durable qui vise à soutenir et valoriser les solutions alternatives au tout routier. Quatre axes sont ciblés : la planification durable des déplacements, le développement des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle, le développement du transport intermodal des marchandises et, enfin, la promotion des carburants et véhicules propres.

- **Le transport combiné**

L'année 2009 sera marquée par la mise en service du chantier de transports combinés de Grans-Miramas, CLESUD, qui permettra d'offrir aux industries du pourtour de l'Etang de Berre un accès aux grands axes ferroviaires en direction de l'Île de France, de l'Europe du Nord, de l'Italie du nord et de l'Europe centrale. La Région, aux côtés de l'Etat, du Conseil général des Bouches-du-Rhône, du Syndicat d'Agglomération Nouvelle Ouest Provence participe au financement de ce terminal combiné rail-route.

- **La concertation et les aides à la filière transports**

La Région poursuivra son soutien à l'Observatoire régional des transports, selon le programme annuel qu'il présentera pour 2009, dans sa mission d'observation et d'information, de réflexion, d'études et de concertation avec les acteurs du transport.

- **Communication et promotion**

La réalisation, le développement et la diffusion des supports d'information et de promotion sur les services régionaux de transport seront poursuivis en 2008 ; la réouverture de la ligne Aix Marseille et la mise en œuvre du cadencement nécessitant un effort supplémentaire.

Les grands aménagements

- **Euroméditerranée, Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et Centre Régional Méditerranéen**

Le Comité interministériel de l'aménagement et du développement du territoire (CIADT) du 18 décembre 2003 a décidé d'engager au cours de la période 2006-2012 une troisième phase du projet Euroméditerranée, incluant les projets St Charles, Joliette, Cité de la Méditerranée, axe littoral et Gare maritime du PAM.

L'année 2009 verra sur le site d'Euroméditerranée la réalisation et le lancement de deux chantiers symboliques : les travaux de démolition de la passerelle de l'axe littoral et ceux de l'A7 en amont de la porte d'Aix.

En complément des financements annuels de soutien au développement d'Euroméditerranée, la Région assure la maîtrise d'ouvrage du futur Fonds régional d'art contemporain (FRAC) et du Centre régional de la méditerranée (CRM), dont l'année 2009 verra le passage en phase opérationnelle.

- **Les Ateliers d'Arles**

Les anciens ateliers ferroviaires d'Arles représentent un potentiel de développement urbain d'une dizaine d'hectares au cœur de la Ville. La partie Ouest, de 7 hectares a fait l'objet d'une acquisition par la Région, qui a directement pris en charge la réhabilitation de la chaudronnerie. Ce terrain va être cédé à l'AREA pour la mise en œuvre du programme d'aménagement, comprenant en particulier la Cité de l'Image avec la Fondation suisse Luma.

- **L'opération d'intérêt national « Plaine du Var »**

Le démarrage opérationnel de l'opération d'intérêt national « Plaine du Var » est attendu en 2009. La Région participera à cette opération, dont les conditions seront définies dans le protocole qui sera approuvé début 2009 pour le nouvel établissement public « Plaine du Var » et dont le conseil d'administration doit être prochainement mis en place.

3.3- Economie régionale, innovation et enseignement supérieur

Enseignement supérieur, recherche et développement économique

En 2009, la politique régionale en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et du développement technologique sera majoritairement consacrée à la mise en œuvre du contrat de projets 2007-2013. La participation de la Région au Plan Campus, affiché comme une priorité forte, se fera en 2009 par la mobilisation des crédits prévus au contrat de projets.

Cette politique comportera les 4 volets suivants :

- Renforcement des **infrastructures en faveur de la vie étudiante**, avec la réhabilitation ou la construction de logements étudiants, de restaurants universitaires et d'équipements sportifs sur les campus. L'opération Université Numérique en Région (UNR) permettant le raccordement numérique des chambres universitaires sera poursuivie sur l'ensemble des sites.

- Renforcement et modernisation **des pôles d'enseignement supérieur et de recherche** s'appuyant sur la restructuration et le développement des établissements présents sur les campus et favorisant les rapprochements entre équipes. La Région sera très attentive au processus de fusion des 3 universités d'Aix-Marseille qui va permettre la constitution d'une des plus grosses universités françaises, tant en terme d'étudiants qu'en terme de champs disciplinaires.

- Mise en cohérence du dispositif de **transfert de technologies** et de valorisation de la recherche via le Réseau Régional de l'Innovation : poursuite de la démarche de conventionnement avec les opérateurs régionaux et lancement d'appel à projets.

- Poursuite des actions en faveur de la diffusion de la **Culture Scientifique Technique et Industrielle** s'appuyant sur la structuration du réseau régional autour d'une coordination Etat-Région et d'un bureau opérationnel.

Hors contrat de projets, les partenariats développés avec les universités et les organismes de recherche dans le cadre des **conventions d'objectifs pluriannuelles** et des **dispositifs d'appels à projets ouverts et finalisés** seront poursuivis.

En 2009, la politique régionale en faveur de la vie étudiante et de la mobilité internationale comportera deux volets :

- **L'amélioration du cadre de vie et d'études des étudiants et de leur insertion professionnelle :**

Les interventions sont les suivantes :

Bourses régionales de recherche : destiné aux doctorants ce dispositif est mis en œuvre en cohérence avec les orientations régionales en faveur du rapprochement entre le monde académique et celui de l'entreprise et du développement des coopérations inter universitaires, inter régionales et internationales.

Stages de longue durée en entreprises : cette procédure est destinée à faciliter l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur en permettant aux entreprises régionales de mener à bien un projet innovant de développement.

La Politique d'aide à la vie étudiante (PAVE) soutiendra d'une part les actions des associations étudiantes dans les domaines de la culture, de la santé, de l'insertion professionnelle, de la citoyenneté, etc. sous la forme d'un appel à projets annuel reconduit en 2009, et, d'autre part les projets présentés par divers organismes (CROUS, établissements d'enseignement supérieur, grandes associations, etc.) .

- **Le soutien à la mobilité internationale (envoi et accueil)**

Les deux volets du principal programme de mobilité seront reconduits, sous forme de bourses allouées aux étudiants qui partent effectuer une période de mobilité à l'étranger, le **Programme régional d'aide à la mobilité étudiante (PRAME) « Enseignement Supérieur »** et le **PRAME BTS** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans certaines filières BTS.

Le dispositif **Med-Cap Accueil** qui s'adresse aux étudiants inscrits dans un établissement situé sur les rives sud et est du bassin méditerranéen ou dans les Etats de Sao Paulo (Brésil) et de Nuevo Léon (Mexique) sera également poursuivi.

Parallèlement à ces programmes réservés aux étudiants, deux actions à visée d'insertion sociale et professionnelle sont reconduites : le dispositif **FAJE (**Formation et accompagnement des jeunes demandeurs d'emplois) facilitant l'insertion professionnelle des jeunes diplômés demandeurs d'emploi, et **l'Aide complémentaire au Service volontaire européen** s'adressant à des jeunes qui souhaitent s'engager dans une mission d'intérêt collectif.

Le Schéma régional de développement économique (SRDE) a été adopté le 12 juin 2006 définissant de nouvelles orientations stratégiques pour le développement économique régional. Sur cette base, l'année 2007 a été une année de mise en place du schéma et 2008 a permis sa mise en œuvre sur une année pleine.

Le budget 2009, structuré autour des programmes opérationnels issus du SRDE, tient également compte des engagements contractuels de la Région dans le contrat de projets ou au titre des contreparties de la subvention globale FEDER.

Il s'articule autour des axes suivants :

- **Les Pôles régionaux d'innovation et de développement des entreprises (PRIDES) :** 26 PRIDES sont labellisés, le soutien de la Région à ces réseaux d'entreprises qui sont concernés par le contrat de projets et/ ou la subvention globale FEDER prend la forme :

 - de subventions pour leur animation et pour des actions collectives menées sur les cinq leviers de développement des PRIDES ainsi que pour la R&D soit dans le cadre d'appels à projets régionaux (en partenariat avec OSEO) ou nationaux (FUI). Il est également prévu une aide à l'investissement pour soutenir des projets structurants comme des plates-formes mutualisées,

 - d'avances remboursables avec le Contrat de développement pour l'emploi pour les entreprises membres des PRIDES qui ont des projets de développement à moyen terme créateurs d'emploi.

- **L'accompagnement des mutations économiques** avec notamment le Prêt régional au maintien de l'emploi (PRME).

- **Le soutien à la création d'entreprise** avec le Prêt régional à la création d'entreprises, qui est maintenant décliné également sur un volet innovant avec le Prêt régional à la création d'entreprises-Innovation (PRCI). Le soutien à la reprise est identifié avec le Prêt régional à la transmission d'entreprise (PRTE).

- **Le rayonnement de la Région,** en continuant à favoriser l'implantation d'entreprises et en poursuivant une politique à l'international dans la perspective de soutenir les efforts à l'exportation des entreprises régionales ainsi que la stratégie foncière pour un développement durable, en favorisant notamment la requalification des zones d'activités pour un meilleur accueil des entreprises.

Au-delà de ces axes, ce budget s'inscrit également dans la continuité du **soutien aux TPE** (artisanat- commerce et plates-formes d'initiative locale) et au **Port Autonome de Marseille** avec FOS 2XL.

Technologies de l'information et de la communication

Le Schéma régional de développement de la société de l'information (SRDSI) voté en juin 2007 organise la politique régionale dans ce domaine en trois piliers complémentaires : la solidarité numérique, vis-à-vis des acteurs, territoires et individus, l'animation et l'intelligence collective, la créativité et l'innovation.

De manière opérationnelle, la politique régionale vise tant au déploiement équitable des réseaux haut débit sur le territoire régional qu'à l'appropriation des Technologies de l'information et de la communication (TIC) par l'ensemble des composantes de la société régionale, ainsi qu'à développement des usages et services numériques.

Cette stratégie mise également sur le développement des filières régionales des industries numériques, comme facteur d'innovation, de développement économique et d'attractivité pour la région.

2009 sera une année où l'ensemble des dispositifs TIC, issus du SRDSI et de la mise en œuvre du volet TIC du contrat de projets et du Programme opérationnel FEDER 2007-2013, seront pleinement opérationnels.

Quelques grands programmes structurants, pilotés par la mission TIC, seront ainsi poursuivis, ou mis en œuvre en 2009 :

- La poursuite du service régional à très haut débit pour l'éducation, l'enseignement supérieur et la recherche et la recherche (réseau SHERPAA qui interconnecte désormais la quasi totalité de la communauté universitaire et de recherche, des CROUS et l'ensemble des lycées de Provence-Alpes-Côte d'Azur) ;

- La mise en œuvre d'un dispositif régional de couverture des zones blanches du haut débit, suite à l'évaluation et à l'évolution du programme « Boucles locales haut débit alternatives » ;

- le renforcement des actions d'appropriation sociale des TIC à partir du programme des Espaces Régionaux Internet Citoyen (ERIC) et d'animation des acteurs TIC territoriaux au travers de la plate-forme de ressources pour le développement numérique des territoires ;

- La mise en œuvre de la 2e génération du programme régional « Territoires numériques » avec les dispositifs «E-services et territoires » et « PACA Labs » ;

- la poursuite de l'action de structuration des filières numériques et multimédia au niveau régional, au travers des PRIDES ;

- La mise en place, dans le cadre du contrat de projets, d'outils d'observation des politiques publiques régionales dans le domaine de la société de l'information.

TECHNOLOGIE INFORMATION COMMUNICATION	AP 2009	AE 2009
LYCÉES	11,000 M€	3,600 M€
FORMATION		1,279 M€
MISSION TIC	1,060 M€	4,275 M€
TOTAL	**12,060 M€**	**9,154 M€**

Tourisme

L'intervention de la Région s'inscrit dans le cadre du Schéma régional de développement touristique (SRDT) 2006-2010. En 2009 elle sera marquée par une forte transversalité et l'arrivée à maturité de nombreux chantiers.

Les chantiers engagés dans le cadre du SRDT seront poursuivis. L'accent sera notamment mis sur la mise en **accessibilité de l'offre touristique** aux clientèles handicapés, aux jeunes, à la fois par le soutien à la demande mais également à l'offre, en matière de qualité et de professionnalisation.

Deux opérations importantes visent à permettre à la population régionale de découvrir les richesses et manifestations touristiques dans des conditions privilégiées : « Bienvenue chez vous » et site internet « portail des manifestations ».

Les **actions de promotion et de communication** du Comité régional de tourisme Provence-Alpes-Côte d'Azur seront davantage orientées autour des axes stratégiques du SRDT, et particulièrement sur les questions de e-tourisme, sur la culture avec la valorisation de l'année Picasso, le tout ciblé sur les principaux marchés européens de proximité.

Dans le cadre de la stratégie régionale de l'innovation, une part importante sera consacrée à renforcer la **capacité d'innovation** des entreprises touristiques et des destinations**,** au travers du réseau régional d'ingénierie, d'expertise, et de l'animation des deux PRIDES relevant du tourisme.

Enfin, le soutien au développement de la **responsabilité sociale et environnementale** des entreprises et associations, comprenant la formation et l'emploi sera, dans le cadre de la politique régionale en faveur du tourisme durable, amplifié avec des réalisations concrètes engagées en 2009 conformément au SRDT et aux autres politiques transversales (PRF, PRE, AGIR, Schéma Montagne, SRDE, SRDSI, etc.).

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui s'est fortement investie dans la préparation de la nouvelle génération de programmes et de contrats 2007-2013, est organisme intermédiaire en charge de la gestion d'une **subvention globale de 85 M€, dénommée « D2I - Développement de l'innovation et de l'information »**, portant sur cinq domaines des axes 1 et 2 du programme opérationnel FEDER :

Domaine 1-4 : Soutenir les projets d'innovation des PME et TPE à fort potentiel ;
Domaine 1-5 : Structurer et animer le réseau régional de l'innovation ;
Domaine 2-1 : Favoriser une dynamique de développement de l'innovation dans les entreprises par une structuration réseau (« clusters) et par des projets de coopération ;
Domaine 2-2 : Développer la société de l'information : nouveaux services et nouveaux usages en faveur du tissu économique et de la société ;
Domaine 2-3 : Développer des infrastructures mutualisées de communications électroniques à très haut débit pour soutenir l'attractivité du territoire et la compétitivité économique régionale.

La subvention globale FEDER renforce les effets mobilisateurs issus des schémas régionaux en participant au cofinancement des programmes opérationnels tels que :

- Réseau régional de l'innovation
- Bourses doctorales
- Prides (actions collectives et animation)
- Développement et aménagement numériques des territoires
- Tourisme d'affaires, etc.

L'année 2009 sera la première année pleine de sa mise en œuvre opérationnelle.

3.4- Agriculture, forêt, mer

L'agriculture

L'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur est un élément majeur de l'économie, de l'emploi, de la vie des territoires et des équilibres régionaux. C'est un secteur stratégique où les réponses immédiates doivent s'inscrire dans la construction d'une politique d'avenir et dans une démarche globale de développement durable. C'est ce choix qui a été défini en termes économiques, sociaux et environnementaux dans la délibération cadre de juin 2006 et qu'il convient en 2009 à la fois de confirmer et de renforcer.

Il s'agira, pour l'action régionale, de construire, soutenir, apprécier, évaluer des actions visant à :

Assurer le développement économique durable de l'agriculture

Cet objectif concerne l'ensemble des acteurs des filières agricoles, de l'amont à l'aval, pour lesquels la Région souhaite :

- Développer et organiser le secteur agricole par le soutien aux investissements matériels des entreprises, l'incitation à la mise en œuvre d'actions mutualisées et de coopération économique ;

- Considérer la recherche expérimentation comme un élément essentiel pour le renouveau des pratiques agricoles, en orientant les moyens régionaux vers :
 - la recherche et l'innovation variétale adaptées aux évolutions climatiques et aux sols régionaux,
 - la prise en compte des conditions de travail et pratiques culturales comme éléments de qualité,
 - le développement de méthodes alternatives à l'usage des phytosanitaires.

- Renforcer la stratégie consistant à mutualiser les projets et actions entre le secteur de la recherche, de la formation et des entreprises dans le domaine de l'agriculture ;

- Intégrer les dimensions de coopération intracommunautaire et euro méditerranéenne dans les domaines de la formation, de l'expérimentation, l'organisation économique, et l'échange de pratiques ;

- Structurer le développement des circuits courts selon les filières et territoires concernés ;

- Centrer le soutien à l'export sur des actions et des rendez-vous reconnus comme moyens de développement stratégique économique pour les filières agricoles régionales

- Poursuivre et amplifier la campagne de promotion « Terre de goût » avec la volonté de reconquête du marché régional.

Développer une agriculture productrice d'un environnement de qualité

Il s'agit pour la Région de soutenir des démarches visant la reconnaissance de la qualité et de l'origine de produits, et ce en soutenant les démarches de certification culturale.

Le soutien à l'Agriculture biologique sera poursuivi à travers l'aide à la structuration de la filière, certification, conduite de projets sur des territoires comportant un enjeu de gestion qualitative de l'eau. Suite à l'évaluation de l'opération «Produire et manger Bio en Provence-Alpes-Côte d'Azur », celle-ci connaîtra des évolutions et sera étendue au plus grand nombre des lycées régionaux. Les actions en faveur du pastoralisme et le soutien aux mesures agri-environnementales dans des zones à enjeux de biodiversité seront poursuivies. Il en sera de même pour le travail sur la maîtrise énergétique et l'utilisation d'énergies renouvelables.

Accompagner les agriculteurs

En complément de la poursuite des actions de soutien à la sensibilisation information, au remplacement des agriculteurs et à l'égalité des chances, il s'agira en particulier en 2009 pour la Région de :

- Moderniser les exploitations des lycées agricoles, avec un projet inscrit dans le développement durable, afin d'en développer le rôle en matière de formation et de diffusion des connaissances pour l'ensemble des acteurs du monde agricole ;

- Proposer l'inscription de la politique d'installation dans un programme global de renouvellement des générations dans le secteur agricole ;

- Soutenir les acteurs de l'agriculture en affirmant une politique résolument participative impliquant la reconnaissance, l'écoute, le soutien aux acteurs et notamment aux organisations syndicales agricoles dans leur diversité.

Maintenir le foncier agricole et inscrire l'agriculture dans la vie des territoires ruraux

Il s'agira, en complément de la poursuite des actions menées auprès des territoires de projets tels que les Parcs naturels régionaux et les Pays, de développer les actions de

partenariats entre la SAFER, l'EPFR et les collectivités locales en vue de la préservation du foncier agricole.

Par ailleurs, deux projets européens majeurs devraient être lancés :

- NOVAGRIMED, dont la Région est chef de file, mené en partenariat avec 4 autres Régions méditerranéennes, et vise à la contribution à la définition d'une politique agricole méditerranéenne durable ;

- PASTINNOVA, dont la Région est partenaire, et vise le développement et l'affirmation des enjeux liés au pastoralisme en méditerranée.

L'hydraulique

Promouvoir une agriculture méditerranéenne en soutenant une politique solidaire et durable de l'hydraulique

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'agriculture est très largement dépendante de l'eau tant dans les zones de plaines que dans les massifs de montagne.

Compte tenu des effets du changement climatique avec les épisodes récurrents de sécheresse, dont l'année 2007 a mis en exergue des inégalités territoriales en terme de sécurisation et d'approvisionnement en eau, il devient prioritaire pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur d'être un partenaire des structures d'irrigation collectives qui souhaitent mener des réflexions prospectives sur l'évolution de leur organisation, de leurs missions en lien avec l'évolution du territoire dans lequel elles s'inscrivent.

Dans ce contexte, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur qui a toujours conduit une politique forte d'accompagnement et de solidarité envers le monde agricole choisit de poursuivre ses engagements du contrat de projet et ce malgré le désengagement de l'Etat sur l'hydraulique agricole et sur les grands aménagements hydrauliques dans le cadre de ses nouvelles responsabilités d'autorité concédante des ouvrages de la Société du Canal de Provence.

Ses priorités d'intervention doivent répondre aux enjeux de maintien d'une agriculture de qualité et de gestion raisonnée de la ressource en eau. Il s'agit donc de :

- Accompagner les gestionnaires de canaux d'irrigation à conduire des actions privilégiant la gestion économe de l'eau intégrée dans un objectif d'aménagement du territoire, à travers notamment des programmes de modernisation et de réhabilitation des canaux,

- Soutenir les démarches de contrat de canal, démarche territoriale novatrice et spécifique au bassin Rhône Méditerranée, qui permettent de mobiliser l'ensemble des acteurs et usagers du territoire pour réfléchir au rôle joué par les canaux d'irrigation dans l'aménagement des territoires ruraux,

- Développer, renforcer, sécuriser les infrastructures de transport d'eau brute par des équipements d'interconnexions d'ouvrages, en particulier au sein de la société du canal de Provence, par de grandes liaisons ou par la diversification et le renforcement des ressources de territoires insuffisamment desservis et sécurisés,

- Participer aux actions de partage équitable de l'eau dans le Val de Durance à travers le soutien au fonctionnement du SMAVD, des actions du Plan Multi-usages Durance avec le lancement en 2009 d'une étude sur les usages de la ressource en eau Durance-Verdon, et par la mise en œuvre des actions du contrat de rivière Durance.

Ces interventions seront complémentaires de la démarche de gestion globale que la Région lancera en 2009 avec l'élaboration d'un schéma régional de la ressource en eau et des assises régionales de l'eau.

La forêt

Reconnaître, valoriser, protéger la forêt méditerranéenne parmi les espaces en cause de la biodiversité à l'échelle mondiale.

Les difficultés de gestion des espaces forestiers liées aux charges, aux risques d'incendie, à la faible valorisation des ressources forestières qui les caractérisent sont accentuées par les conséquences des déprises agricoles, les difficultés du sylvo-pastoralisme et les enjeux liés au développement urbain. Ce secteur doit également faire face aux enjeux économiques, sociaux, environnementaux et paysagers ceci dans un contexte marqué par les réductions des moyens financiers de l'Etat et la mise en cause des missions de service public, de l'ONF.

C'est la raison pour laquelle le Conseil régional a fait le choix de reconnaître, de valoriser, de protéger le patrimoine forestier de Provence-Alpes-Côte d'Azur en raison de l'importance de ses espaces, de sa richesse écologique et des éléments sociaux et patrimoniaux qui constituent une part importante de l'identité régionale.

Le choix d'une politique fondée sur le développement durable où la forêt est un enjeu commun à toute la population.

Il s'agit, dès lors, de construire un ensemble d'actions indissolublement lié concourant à un ensemble économique viable, socialement juste et contribuant à un environnement de qualité.

C'est pourquoi cette politique doit intégrer dans sa vision économique, non seulement des rendements économiques en matière de sylviculture, mais aussi les services non marchands qu'elle rend en matière de paysages, d'usages récréatifs, de biodiversité, de

maintien des ressources en eau, de protection des sols et ce d'autant que les services marchands ne représentent que 10 % de la valeur économique totale.

C'est donc à partir d'un choix politique volontaire que le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur structure son intervention en matière forestière.

Trois axes convergent vers cet objectif fondamental de développement des potentialités de l'espace forestier régional :

- valoriser et protéger les massifs forestiers par l'aménagement, l'amélioration de leur gestion, de leur équipement, la défense contre l'incendie.

- contribuer au développement de la filière forêt-bois par la mise en œuvre de mesures économiques, d'organisation interprofessionnelle, de relance de processus de certification qualitative.

- participer à la prise en compte par le plus grand nombre des enjeux forestiers, par l'information, la prévention, la formation, la connaissance.

C'est dans cet esprit de mobilisation des moyens pour un développement durable de la forêt méditerranéenne que va se mettre en œuvre, en liaison avec la création du réseau méditerranéen des « forêts modèles », la démarche « forêt modèle », instrument nouveau de gouvernance permettant une approche intégrée de l'ensemble forestier.

De même dans la suite du programme européen « OCR Incendi » les questions spécifiques de l'espace méditerranéen seront portées au niveau européen.

La mer

Limitant et amplifiant l'espace de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la mer en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est un élément spécifique de l'identité régionale.
Lieu de création de richesses, elle contribue à la croissance économique, comme l'utilisation de ses potentialités détermine des formes d'aménagement du territoire, d'appropriation, d'usages sociaux.

La tendance à la marchandisation des activités humaines, à la privatisation de l'espace public, à la financiarisation des activités, comme aux projets spéculatifs, font peser des menaces sur cet espace de liberté, sur ses accès.

C'est donc dans le cadre d'enjeux économiques, sociaux, environnementaux lourds, que l'action régionale doit trouver sa place et ce, dans un contexte déterminé par les choix nationaux et européens.

Face à de tels défis, le Conseil régional s'inscrit dans une démarche fondée sur le choix de construire une politique de développement durable, intégrant les dimensions économiques, de justice sociale, comme de protection de l'environnement marin et de la biodiversité.

C'est dans une telle perspective, prenant en compte les dimensions économiques, sociales et environnementales, que les crédits du budget mer seront mobilisés.

Trois domaines feront l'objet de priorités :

- Celui des pêches, de l'aquaculture, du développement de la filière aval des produits de la mer des produits de la mer, en intégrant mesures de soutien et actions de promotion des produits de qualité dans une démarche de bonne gestion des ressources.
- Celui de la démocratisation des sports et loisirs nautiques notamment, au travers de la valorisation du patrimoine et des traditions culturelles maritimes, permettant ainsi l'appropriation et la construction de l'identité maritime régionale d'aujourd'hui.
- Celui de l'action pour l'environnement et la prise en compte impératif du maintien et développement de la biodiversité au travers d'actions visant à la connaissance, à la prévention des risques de pollution comme aux moyens de sensibilisation à l'environnement du milieu marin.

Ces trois priorités constituent les fondements d'une nouvelle politique de coopération méditerranéenne visant à promouvoir à l'échelle du bassin une politique maritime prenant en compte les exigences économiques, sociales et environnementales nécessaires à l'avenir de l'espace méditerranéen.

3.5- Environnement et développement durable

L'environnement de Provence-Alpes-Côte d'Azur est d'une exceptionnelle richesse. Aujourd'hui, les enjeux sont ceux du développement durable, du maintien et de la valorisation de la qualité du cadre de vie, de la volonté de contribuer à juguler le changement climatique et de la préservation de la biodiversité. C'est pourquoi la Région affirme et renforce une politique volontariste diversifiée autour de ces enjeux d'actualité, accentuée par les contextes nationaux et mondiaux.

Les interventions concernant l'environnement et le développement durable de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur s'appuient sur une démarche visant à développer et favoriser :
- les processus de concertation et de partenariat, outils indispensables de l'association, de l'adhésion des habitants, des acteurs publics et privés autour de projets,
- la prise en compte des spécificités méditerranéennes et alpines dans l'ensemble des politiques de développement durable s'appuyant sur des territoires et des acteurs locaux,
- les principes de solidarité des habitants et des territoires, conditions indispensables pour répondre aux nouveaux enjeux et construire l'identité régionale,
- les innovations pour prendre en compte simultanément les objectifs environnementaux et de développement.

Ainsi, notre collectivité a initié des transformations essentielles dans les politiques publiques en déclinant le développement durable dans l'ensemble de ses politiques environnementales comme dans les autres secteurs, intégrant la prise en compte d'une meilleure gestion des ressources naturelles au service de tous.

Aujourd'hui, la Région adapte ses réponses par l'évolution des politiques environnementales et de développement durable en intégrant les spécificités des territoires, avec par exemple une meilleure gouvernance des milieux sensibles, une réorientation forte de la politique de l'eau pour bâtir une réponse globale à hauteur des enjeux régionaux et méditerranéens, le développement des énergies renouvelables, la structuration des filières la maîtrise de la demande en énergie.

Ainsi, la Région tente d'apporter des solutions nouvelles à deux des plus grands défis du XXIe siècle, le dérèglement climatique et l'érosion de la biodiversité.

La Région partage ces enjeux avec ses partenaires Etat, collectivités et agences, notamment au travers du Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 et de ses déclinaisons départementales, et au-delà des lieux de concertation dont elle est à l'initiative.

Une nouvelle politique d'environnement et de développement durable innovante et qui se met en place, en pleine cohérence avec les conclusions du Grenelle de l'environnement. Le budget 2009 permettra la mise en œuvre d'actions concrètes.

Dans le domaine de l'eau, l'année 2009 verra se concrétiser de nouvelles avancées opérationnelles pour une politique de l'eau solidaire et durable. Les éléments d'une nouvelle politique se mettent en place au travers d'une part du transfert à la Région du patrimoine de la concession d'Etat concédée à la Société du Canal de Provence et d'autre part du lancement de la démarche du Schéma Régional de la ressource en eau et des Assises régionales de l'eau ; Schéma et Assises permettant d'affirmer les principes d'une intervention publique régionale durable et concertée.

Dans le même temps, les efforts de soutien régional aux structures de gestion de bassin versant et de la gestion raisonnée des ressources en eau par les collectivités seront poursuivis.

En 2009, la politique forte et volontariste de l'énergie se développera autour des cadres d'actions dont la Région a su se doter grâce à son anticipation sur les problèmes actuels avec par exemple : le Plan Energie 2010 voté le 21 janvier 2005 et le programme AGIR - Action Globale Innovante pour la Région - pour l'énergie engagé le 8 décembre 2006 qui permet une accélération de la prise en compte des économies d'énergie, sur notre territoire ainsi que le développement des énergies renouvelables pour juguler le changement climatique et pour créer une économie réelle plus respectueuse de l'environnement.

La Région réoriente son action sur les déchets, avec la mise en place de filières de récupération de déchets du BTP et de filières du compostage. La question des déchets dangereux est également à l'ordre du jour, avec l'objectif d'en réduire l'émission à la source.

Aujourd'hui, le succès des parcs naturels régionaux en matière de développement local, d'amélioration de l'environnement, leur rôle précurseur en matière de développement durable sont reconnus par tous. La Région, à l'initiative de leur création, considère ces espaces naturels comme des territoires privilégiés pour y appliquer des politiques exemplaires de développement maîtrisé et durable, susceptibles de servir de référence au niveau régional, national, voire international.

Le budget 2009 confortera les Parcs naturels régionaux, et continuera à les soutenir comme territoires d'exceptions, d'expérimentation et d'application privilégiée des politiques régionales. Ce soutien se traduit par la poursuite de la mise en œuvre des contrats de gestion environnementale intégrée et du nouveau partenariat mis en œuvre depuis 2007.

Par ailleurs, l'année 2009 sera marquée par la poursuite des procédures relatives à la création des parcs des Préalpes d'Azur, du Ventoux et des Baronnies, ainsi que la mise en œuvre de réflexion sur les territoires des Maures et du Massif de la Sainte Baume.

Le budget 2009 permettra également d'affirmer l'engagement de la Région pour le soutien et la pérennisation des activités de protection et de valorisation des espaces naturels, notamment à travers les contrats pluriannuels ou les conventions d'objectifs passées avec les partenaires (conservatoires botaniques, Conservatoire du littoral, structures gestionnaires …) mais aussi par la mise en œuvre des réserves naturelles régionales. La Région initiera également une démarche ambitieuse de réflexion autour d'un schéma régional sur la biodiversité.

Enfin, la Région poursuivra son action en faveur de l'éducation, de la sensibilisation et de l'information sur l'environnement et le développement durable, afin de favoriser les changements de comportements des citoyens et des acteurs socio-économiques. En effet, les politiques environnementales et de développement durable doivent bénéficier de l'implication de tous pour leur réussite.

3.6 - Aménagement des territoires

Face aux diverses pressions qui pèsent sur le territoire régional provoquant des déséquilibres de développement et des inégalités sociales et économiques, la Région a exprimé sa détermination à œuvrer pour créer des conditions favorables à un développement équilibré et harmonieux par un aménagement durable et solidaire dans le cadre des orientations du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) et du projet stratégique régional (PSR).

A cet effet, la politique régionale d'aménagement et de développement durable des territoires tend vers une mission de service public qui contribue à assurer l'égalité d'accès et d'usage des personnes et des activités au territoire régional :
- en facilitant la maîtrise de l'occupation des sols,
- en favorisant une répartition équilibrée des aménagements et équipements urbains,
- en contribuant à la sécurité des biens et des personnes,
- en reconnaissant la spécificité et la diversité des espaces régionaux,
- en engageant une politique contractuelle partagée avec les territoires régionaux, par un accompagnement solidaire et de proximité des projets des collectivités à travers l'organisation d'un aménagement du territoire fondé sur une approche de territorialisation, de planification spatiale et de contractualisation.

Cette solidarité entre les hommes et les territoires, ruraux et urbains, de la petite commune aux territoires de projets, se traduit par des programmes d'aménagement conjuguant priorités régionales et locales. Il s'agit aussi bien de développer durablement les territoires urbains et métropolitains que de valoriser les atouts et conditions d'attractivité des territoires ruraux.

Dans ce cadre, la Région mobilisera en 2009 :
- d'une part les programmes d'initiative régionale au service du foncier et de l'urbanisme (SCOT, SIG, stratégie foncière, EPF…), de la ville et de l'habitat (requalification du logement public, logement des publics en difficulté…), de l'équipement et de l'aménagement urbain (programme d'aménagement solidaire des villages et villes moyennes…), de la montagne (programme stations, activités de pleine nature…), de la prévention des risques et des contrats de territoire ;
- d'autre part, les outils de partenariat contractuel au service des priorités régionales que sont le contrat de projets Etat-Région, le contrat de projets interrégional Plan Rhône, le Contrat Interrégional Massif, ainsi que les programmes opérationnels européens correspondants ;
- enfin, les politiques régionales transversales telles que le Programme régional pour l'emploi, AGIR, la politique régionale des villes qui permettent de démultiplier les politiques régionales d'aménagement.

Les interventions foncières

Dans un contexte de pression foncière permanente qui caractérise le territoire en Provence-Alpes-Côte d'Azur, la politique foncière régionale se poursuivra en direction des collectivités locales qui, confrontées aux multiples défis liés à la gestion maîtrisée de l'espace, au développement économique, et à la production de logements, souhaitent élaborer une approche de plus en plus intégrée et coordonnée des politiques publiques mises en place – ceci par un appui direct aux collectivités ou par l'intermédiaire de l'établissement public foncier régional.

Ainsi, les dispositifs de soutien à la modernisation de l'information et à l'élaboration des Schémas de cohérence territoriale (SCOT) seront poursuivis auprès de nouveaux territoires partenaires et dans le respect des engagements contractuels précédents. En parallèle, au titre du Plan régional pour l'emploi, ces démarches s'accompagneront de l'aide au recrutement de géomaticiens et de chargés de mission SCOT.

Afin de positionner la Région dans un rôle d'accompagnement des territoires, la mise en œuvre du volet foncier du programme d'aménagement solidaire sera poursuivie en 2009.

L'appui aux interventions foncières stratégiques se concrétisera par des engagements visant la réalisation d'études de stratégie foncière et d'opérations d'acquisitions structurantes. L'objectif est d'apporter une réponse aux problématiques de renouvellement urbain, de maîtrise de l'urbanisation, de développement économique et de protection des espaces agricoles et naturels remarquables.

Cependant, lorsque le contexte local ne permet pas la contractualisation, l'aide en faveur d'opérations isolées destinées à développer l'offre en équipements publics sera maintenue, et celle en faveur du logement social accrue.

Le soutien aux équipements et aux programmes d'aménagement

La logique de projets engagée positionne la Région comme un acteur affirmé de l'aménagement et de l'urbanisme, et vise à assurer dans le temps une qualité du projet et le confortement d'une ingénierie régionale dans ces domaines.

Au cours de l'année 2008, le programme d'aménagement solidaire (PAS) qui vise à accompagner les projets urbains des intercommunalités de la phase de conception à l'évaluation de façon à assurer une qualité du projet, a connu une montée en charge avec une vingtaine de communautés de communes et un Pays engagés dans le dispositif. En 2009, le PAS entre activement dans sa phase opérationnelle avec la mise en œuvre des conventions de réalisation. Les appels à candidature se poursuivront à un rythme de deux par an.

L'année 2009 sera marquée par la 5e édition de l'appel à projets « Fonds de solidarité locale » qui connaît un véritable succès auprès des petites communes qui souhaitent financer des projets à compétence communale.

Enfin, la Région poursuit en 2009 son soutien traditionnel à l'aménagement et à l'équipement des communes, en privilégiant l'intervention sur le patrimoine non inscrit, l'espace public en centre-ancien, les équipements à caractère polyvalents et les grands équipements.

Politique de la ville et de l'habitat : vers la promotion d'une politique de solidarité urbaine et sociale

L'année 2009 marque l'arrivée à échéance des contrats urbains de cohésion sociale (CUCS), dans un contexte très flou sur les suites qui seront données par l'Etat à ce dispositif. Dans ce contexte, la Région mènera à terme son soutien aux CUCS avec un effort particulier sur les investissements où l'Etat n'est plus présent malgré des besoins importants avérés.

L'action en faveur de la politique de la ville sera également poursuivie, et s'inscrira dans une stratégie de développement urbain durable à travers une approche intégrée par la cohérence des interventions, un affichage des priorités régionales et l'articulation entre les différentes échelles territoriales (quartiers - communes - agglomérations).

Par ailleurs, la Région conduira ses actions en faveur de l'habitat au travers des trois dispositifs adoptés en 2004 :

- le soutien régional à la requalification du logement social public
- le soutien régional à l'habitat en centre
- le soutien régional pour le logement des publics en difficulté

POLITIQUE DE LA VILLE	AP 2009	AE 2009
LYCÉES	0,050 M€	
CULTURE		0,400 M€
ÉCONOMIE		0,200 M€
AGRICULTURE		0,050 M€
MER	0,025 M€	0,020 M€
POLITIQUE VILLE	16,979 M€	10,455 M€
SOLIDARITÉS		0,500 M€
ACTIONS EDUCATIVES		0,100 M€
JEUNESSE	0,540 M€	0,700 M€
SPORTS	1,015 M€	2,000 M€
ENVIRONNEMENT		0,010 M€
TRANSPORTS	0,760 M€	
TOURISME		0,300 M€
EMPLOI		0,512 M€
TOTAL	**19,369 M€**	**15,247 M€**

En articulation avec la politique foncière et la politique d'aménagement urbain, le volet habitat du Programme d'aménagement solidaire des villages et villes moyennes sera mis en œuvre en 2009.

La Région poursuivra également son effort en direction des projets entrant dans le cadre de la politique régionale des villes.

Une meilleure prise en compte de la prévention

La Région poursuivra en 2009 sa politique active de prise en compte du risque naturel dans l'aménagement du territoire, à travers d'une part des programmes de prévention comprenant des interventions spécifiques destinées à assurer la sécurité des biens et des personnes et le traitement des zones à risques, et d'autre part, des actions de solidarité en direction des zones sinistrées.

Les actions visant à renforcer la prévention et la gestion des risques naturels sur le territoire régional seront soutenues, notamment au titre du contrat de projets.

Dans cadre de la Convention Interrégionale du Massif des Alpes, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur poursuivra ses actions dites de « restauration des terrains de montagne » spécifiques aux risques naturels des territoires classés en zone de montagne.

Dans le cadre du CPIER Plan Rhône 2007-2013, projet global pour le fleuve et sa vallée, la Région soutient les orientations stratégiques et actions retenues à travers le volet transversal et les six volets thématiques (patrimoine et culture ; inondations ; qualité des eaux, ressource et biodiversité ; énergie ; transport fluvial ; tourisme).

La Région a mis en place un dispositif de solidarité en faveur des communes sinistrées ou de leurs groupements permettant aux collectivités de retrouver des conditions de vie et de sécurité normales suite à un phénomène naturel d'intensité exceptionnelle.

Enfin, dans le cadre du Plan régional pour l'emploi, un dispositif a été adopté en 2007 offrant la possibilité aux territoires de projets de créer des postes de chargés de mission « risques », pour un appui technique et méthodologique. Ce dispositif sera relancé afin d'être mieux mobilisé par les territoires.

Le plein effet des dispositifs de la politique montagne

La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec une large partie de son territoire situé en zone de massif, soucieuse de garantir la solidarité et la cohésion territoriale, met en œuvre une politique en faveur de la montagne guidée par les principes de la reconnaissance des spécificités des territoires et activités de montagne.

En 2009, les trois dispositifs opérationnels adoptés fin 2006 avec les 49 territoires retenus atteindront leur plein effet :
- pour l'aménagement durable et solidaire des stations des Alpes du Sud leur permettant de valoriser leurs spécificités touristiques de montagne d'hiver et d'été, d'engager un projet de développement stratégique ;
- pour l'aménagement durable et solidaire des espaces nordiques ;
- pour le développement solidaire et durable des activités de pleine nature et du tourisme sportif en milieu rural de montagne.

Dans le cadre du Plan Régional pour l'Emploi, la création de postes de chargé de mission pour le développement du tourisme en montagne sera également soutenue.

Par ailleurs, la Région poursuivra sa politique de soutien et d'impulsion en direction du massif en soutenant des initiatives participant à l'auto-développement en montagne autour du développement territorial, social, et culturel.

Au titre de la convention interrégionale du Massif des Alpes, la Région continuera à mobiliser pleinement l'ensemble des mesures destinées spécifiquement aux territoires de montagne.

Enfin, dans le cadre du programme européen Alcotra, la Région inscrira son intervention notamment au travers du projet stratégique sur la mise en réseaux des activités de pleine nature et sur les projets concernant les évolutions du tourisme en montagne dans le cadre notamment des projets intégrés territoriaux.

La coopération décentralisée

Le projet de coopération en matière d'aménagement du territoire avec la région Tanger/Tétouan a fait l'objet d'une signature de convention entre les deux régions en mai 2008 et devra se poursuivre durant l'année 2009.

En matière de coopération européenne, deux projets ont été déposés dans le cadre de l'appel à projets MED, dans le domaine des risques et dans celui de la planification urbaine.

4- Développement territorial, contractualisation, prospective et évaluation

Coordination stratégique des contrats et programmes

Le cadre contractuel Etat/Région 2007-2013 est constitué du contrat de projets, de 6 conventions départementales d'application du contrat de projets, de deux contrats de projets interrégionaux du massif des Alpes et du Plan Rhône. Il est mis en œuvre en articulation avec les programmes opérationnels (PO) européens.

L'année 2009 devra être une année de pleine réalisation voire de rattrapage du contrat de projets Etat-Région et des contrats interrégionaux, compte tenu des premiers éléments de bilan de réalisation insuffisants.

En outre, des avenants seront proposés dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la culture.

La Région confirmera également son soutien aux départements alpins dans le cadre de la convention de solidarité.

Animation et suivi des projets et des contrats de territoire

- **Les contrats d'aménagement solidaire et de développement durable**

Par délibération du 23 octobre 2008, la Région a contractualisé avec 13 des 14 Pays que compte le territoire régional, sous forme de contrats cadre bipartites sur 3 ans (2008-2010), permettant de rappeler les objectifs poursuivis, de recentrer et de conforter les pays dans leur rôle d'animateur du territoire, d'accompagnement des acteurs locaux dans leur projet, de coordination des démarches de projet mais également de prospective, de contractualisation, d'évaluation. Ils réaffirment la priorité accordée par la Région à la démocratie participative par le soutien aux conseils de développement.

Outre les programmes régionaux territorialisés auxquels ils pourront faire appel, une enveloppe financière est attribuée à chaque contrat ; La Région entend appuyer les actions d'animation réalisées par les structures porteuses des Pays, par des crédits annuels spécifiques, ainsi que le fonctionnement et le programme d'actions des conseils de développement.

La Région souhaite apporter son soutien à l'ingénierie et à l'animation de projets créateurs d'emplois portés par un groupe d'acteurs locaux, depuis l'émergence des projets jusqu'à leur démarrage, voire leur développement. Pour ce faire, un poste d'animateur pourra être financé au maître d'ouvrage porteur du programme d'actions.

Parallèlement, des crédits destinés à financer les démarches prospectives, de labellisations éventuelles du projet de territoire en Agenda 21 ainsi que les démarches évaluatives ont été mis en place.

Enfin un Fonds d'initiative locale (FIL) permet le financement de projets spécifiques, innovants, originaux, expérimentaux, en cohérence avec les orientations régionales et s'inscrivant en complément des dispositifs financiers de droit commun ou des programmes territorialisés visés aux articles précédents.

- **Les conventions LEADER**

La génération LEADER 2007-2013 est ciblée sur les territoires organisés existants (Pays, Parc naturels régionaux). Neuf conventions Leader ont été signées par les partenaires. La Région accompagne les GAL (Groupe d'action locale) structures porteuses des programmes de développement dont la stratégie est principalement ciblée sur les questions d'économie locale (maintenir et développer les activités économiques et favoriser l'emploi), de services (gérer et structurer l'économie résidentielle pour les populations, développer et adapter l'offre de services), de patrimoine (gérer et valoriser le patrimoine rural, naturel, et culturel).

Un Fonds régional LEADER est mis en place afin d'apporter la contrepartie financière de la Région aux dotations du FEADER : pour ce faire la Région est cosignataire des conventions GAL/Etat/Région qui précisent, pour la période 2008-2013, les modalités de mise en œuvre des programmes de chacun des GAL.

- **L'appel à projet innovation touristique**

Le PO FEDER 2007-2013 et le volet « Aménagement et solidarité des territoires ruraux » du contrat de projets en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont prévu de procéder par appel à projets sur la question du tourisme en espace rural. Ces dispositifs prévoient de soutenir, sur les territoires organisés (Pays, Parcs) des projets touristiques innovants et de qualité, structurés dans le cadre d'une stratégie à cette échelle, qui doivent contribuer au développement économique et à la compétitivité de ces territoires.

Actualisation permanente du SRADT

La Région entend poursuivre la mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT) en assurant notamment la coordination des démarches relatives à la problématique des espaces à enjeux du SRADT (Val de

Durance, Plaine du Var, Ouest Etang de Berre, vallée du Rhône, Centre Var, Sophia Antipolis…) à l'instar de la mission «ITER et les territoires », et de la démarche « Opération d'intérêt national de la plaine du Var ».

L'année 2009 devrait voir le lancement du concours d'urbanisme sur le territoire du Val de Durance et la conduite des chantiers relatifs à ce projet dans tous les domaines économiques, agricoles, paysager et plus largement d'aménagement des territoires.

Par ailleurs, à partir des nouvelles données du recensement, des travaux conduits ces dernières années, des problématiques nouvelles identifiées et plus largement des autres schémas, il est nécessaire d'actualiser le SRADT et la charte du littoral.

Trois éléments majeurs militent pour une révision du Schéma régional d'aménagement et de développement du territoire en 2009 :

- en premier lieu, les résultats du nouveau recensement ; Avec près de 5 millions d'habitants, ils témoignent d'une accélération significative de l'accroissement démographique, confirmant par la même l'attractivité régionale, mais soulignant également l'acuité de ses carences en termes de logement et plus largement d'habitat, et de transports publics.

- en second lieu, un accroissement inacceptable des inégalités de richesse et de revenu qui se sont polarisées spatialement. La Région est la troisième région de France en termes d'inégalités de ressources et de niveau de vie entre ses habitants.

- une montée en puissance de la problématique du réchauffement climatique, dont l'impact sur l'ensemble des politiques publiques réinterroge bien des modalités d'actions des pouvoirs publics et des citoyens consommateurs.

Par ailleurs, de très nombreux projets de réforme sont conduits actuellement par l'Etat et devraient faire l'objet de débats au plan national en 2009. Leur caractéristique majeure prend la forme d'un large retrait de la puissance publique des territoires, en particulier ruraux, et des dispositifs publics de régulation économique et sociaux.

Tous ces éléments induisent un phénomène de rupture sans précédant qui mérite que l'on prenne le temps de la réflexion et du débat. Difficile dès lors d'engager une révision du SRADT comme une simple actualisation des données.

C'est à un défi sans précédent auquel il convient de faire face et ce dans un climat de grande incertitude.

Coordination AGENDA 21

La démarche de l'Agenda 21 régional sera finalisée en 2009. Elle traduit une approche volontariste pour le développement durable. Elle trouvera son expression au travers

des orientations spécifiques retenues dans la plupart des grandes lignes d'intervention régionale : pour un développement économique responsable et solidaire, pour la valorisation de transports durables, pour la maîtrise de l'urbanisation et la poursuite d'un développement urbain solidaire et équilibré, pour une agriculture produisant un environnement de qualité, pour un développement rural et montagnard durable, et de manière plus globale pour favoriser une gestion des ressources naturelles responsable, mais également pour un fonctionnement interne plus économe et modeste, exemplaire.

Prospective territoriale

La Région initie un ensemble d'études prospectives sur la question du changement climatique en vue de l'élaboration d'un Plan Climat Territorial intégré à l'Agenda 21 régional. Dans cette perspective elle participera, en partenariat avec l'Etat, à la conception et la conduite d'une étude « **Prospective et préconisations stratégiques** » à l'échelle du grand Sud est, entre janvier et juin 2009. A partir de scénarios prospectifs, cette étude permettra de présenter les effets combinés du changement climatique sur chaque type d'espace.

En outre, en association avec la DIACT et plusieurs régions, elle lancera également une étude complémentaire sur la dimension « **Mutations économique, mutations de l'emploi, pénibilité du travail** », à partir de juin 2009.

D'autres études seront initiées, relatives aux mobilités professionnelles, aux professions sanitaires et sociales, au logement, à l'occupation du sol, au foncier ainsi qu'à l'économie résidentielle…

Par ailleurs, la Région poursuivra en 2009 sa collaboration avec les producteurs de données (INSEE, ORM, DROS, etc..) en matière de production, développement et diffusion d'informations statistiques.

L'objectif est de disposer de bases de connaissances objectives ainsi que de données statistiques, en vue d'enrichir le Schéma régional d'aménagement du territoire (SRADT). Une série d'études, bases de données, projections, tableaux de bord des territoires seront déclinés dans la convention annuelle Région INSEE 2009 pour alimenter les réflexions sur les dynamiques territoriales régionales.

En ce qui concerne le domaine de l'information géographique, il s'agit de poursuivre la démarche entamée lors du contrat de plan 2000-2006 et confirmée par le contrat de projets 2007-2013 qui consiste à acquérir, mutualiser et faire diffuser les référentiels géographiques afin que les usagers aient une meilleure connaissance de leurs territoires pour les aménager et les gérer.

Cette démarche s'appuiera sur une importante coopération avec les financeurs que sont l'Etat, les Départements, les EPCI et certaines communes et technique avec le Centre régional de l'information géographique de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ainsi la

Région se propose, en articulation avec l'Etat et les collectivités territoriales, d'accroître le champ des données à numériser (POS/PLU, équipements collectifs….).

Dans ce cadre, la Région affirmera sa position d'articulation, d'harmonisation, de coordination, notamment sur les nouveaux projets et ceux éligibles à des fonds européens.

L'évaluation

L'évaluation est une démarche intégrée des politiques publiques. Elle a vocation à apprécier les effets et l'impact des politiques menées, à former un jugement sur leur sens et leur valeur, à rendre plus lisible l'action publique, à œuvrer pour sa cohérence et à être un outil d'aide à la décision. Elle doit participer, par ailleurs, à l'expression de la démocratie participative.

Aussi la Région mettra en œuvre en 2009 un programme d'évaluation :

- pour répondre aux obligations réglementaires en matière d'évaluation (CPER, Fonds structurels) ;

- pour formaliser le Rapport d'Activités des Services et l'analyse des activités menées ;

- pour accompagner et soutenir la mise en œuvre de politiques volontaristes (Agenda 21, Plan Régional pour l'Emploi, Programme d'Aménagement Solidaire, Politiques Territoriales) et celles des programmes structurants (les Schémas régionaux) ;

- pour contribuer au développement d'outils de suivi et d'évaluation au sein de l'institution.

L'évaluation, bien menée, doit permettre d'une part de déboucher sur une meilleure allocation de moyens financiers et humains, d'autre part d'améliorer la qualité des processus d'intervention.

Dans cet esprit, l'année 2009 sera marquée par le renforcement de démarches d'évaluation directement orientées vers l'aide à la décision, déclinée en fonction des différents niveaux d'intervention régionale, internes et externes, où elle est utile :

- ✓ Ingénierie et accompagnement des évaluations de politiques et programmes structurants ;

- ✓ Mise en place de méthodes et des outils de suivi et d'évaluation à travers un appui méthodologique auprès des Services de la Région ;

- ✓ Mise à disposition des méthodes et résultats de l'évaluation.

5- Relations internationales et affaires européennes

Au regard de l'impact croissant de la mondialisation sur les territoires, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se trouve devant une nouvelle responsabilité : celle d'aider ses citoyens et l'ensemble de ses forces économiques et sociales à s'adapter à cette complexité. Elle a ainsi récemment redéfini sa politique internationale autour de trois axes : L'Europe, la Méditerranée et l'ouverture au monde.

L'Europe constitue une dimension incontournable. Pour la période 2007-2013, c'est à cette échelle que prennent toute leur dimension une partie importante des politiques et des programmes régionaux pour lesquels nous devons mobiliser une part significative des crédits européens. l'Europe en Région c'est environ, tous financements confondus, un milliard d'Euros pour accompagner les projets dans les domaines économique et social, dans la recherche et l'innovation, dans l'agriculture et le développement rural, dans les politiques de développement durable, des transports et la promotion des initiatives culturelles.

L'Europe c'est aussi un espace essentiel pour défendre les intérêts régionaux. L'Eurorégion Alpes-Méditerranée que nous venons de créer avec nos voisins de Rhône-Alpes, de Ligurie, du Piémont et du Val d'Aoste, devra permettre de faire davantage entendre les intérêts de la Région PACA à l'échelle européenne tout en bâtissant ensemble les projets communs. L'action européenne de la Région doit mobiliser les principaux réseaux régionaux européens dans lesquels elle s'est investie. Défendre les régions vis-à-vis des Etats comme dimensions pertinentes des politiques européennes et nous projeter en Méditerranée pour y défendre notre identité et notre avenir constituent les deux priorités de la Région en Europe.

L'initiative de l'Union pour la Méditerranée prise par le chef de l'Etat et adoptée par les 44 Etats membres du processus de Barcelone confirme le positionnement régional et ouvre de nouvelles perspectives de paix, de développement et de stabilité économique et sociale.

Animer le travail des régions méditerranéennes, et gérer directement une partie des crédits européens qui lui sont consacrés pour les prochaines années, constitue pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur un appui à l'action des autorités régionales et locales en Méditerranée. La politique active de coopérations bilatérales avec les territoires de l'ensemble du pourtour méditerranéen doit s'articuler avec celle des grands bailleurs internationaux. Pour cette ambition pour la Méditerranée, la Région mobilisera tous les acteurs publics et privés de la région.

La politique internationale de la région c'est aussi **l'ouverture au monde** autour de cinq priorités :

- **L'Amérique latine** pour mettre en œuvre des actions au service de notre identité culturelle et de nos ambitions économiques. En développant un partenariat économique, scientifique, universitaire et culturel, notamment en faveur de nos petites et moyennes entreprises et de nos milieux associatifs, avec les deux Etats de São Paulo au Brésil et du Nuevo León au Mexique.

- **L'Arménie et les Comores**, dont les peuples nous sont proches pour des raisons historiques. En inscrivant notre coopération dans le « Voisinage » de l'Union européenne autour des thèmes économiques, universitaires et culturels pour l'Arménie et autour des actions d'accompagnement institutionnel et de co-développement pour les Comores.

- **La Chine**, en ciblant un partenariat étroit avec nos milieux économiques.

- **L'action humanitaire** pour exprimer la solidarité de la Région en faveur des peuples et des territoires victimes de conflits politiques et climatiques.

Coopération décentralisée et actions humanitaires et de solidarité internationale

Coopération décentralisée : s'appuyer sur les acquis des accords bilatéraux pour initier de nouvelles relations, plus denses et structurées

Depuis 1998, la Région a instauré et développé principalement des liens privilégiés et des relations de coopération avec des territoires du Bassin méditerranéen : d'abord sur la rive sud, avec la Région Tanger-Tétouan au Maroc, le Gouvernorat de Tunis, la Wilaya d'Alger, le Liban Sud, le Gouvernorat égyptien d'Alexandrie, la Ville d'Haïfa en Israël, le Gouvernorat de Khan Younis en Palestine, et dès 2009, elle souhaite étendre sa coopération avec la Région d'Izmir en Turquie et les Gouvernorats d'Alep et de Lattaquié en Syrie, mais également avec de grandes régions de la rive nord comme la Campanie, la Toscane, l'Andalousie et la Catalogne.

Le dispositif des volontaires régionaux pour la coopération en 2009 permettra l'approfondissement de ces relations par une meilleure animation et coordination sur le terrain dans le cadre des accords de coopération.

En juillet 2008, le partenariat avec l'Etat, dans le cadre de contractualisations sur un an ou trois ans avec le Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE), a été réexaminé à mi-parcours, permettant ainsi le co-financement d'actions concrètes de coopération bilatérale et multilatérale sur nos territoires de coopération. Sa mise en place s'est déroulée essentiellement dans le cadre de la Commission régionale de la

coopération décentralisée (CRCD), en concertation avec les principales collectivités locales de la Région. Il devra être réévalué en 2009.

Les crédits Etat et Région affectés aux opérations contractualisées avec le MAEE sont versés en totalité par la Région qui fait l'avance des parts Etat, celles-ci étant ensuite reversées à la Région.

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE	AP 2009	AE 2009
FORMATION		0,229 M€
CULTURE		0,255 M€
RECHERCHE		0,480 M€
VIE ÉTUDIANTE		3,494 M€
ÉCONOMIE		0,200 M€
AGRICULTURE		0,210 M€
MER		0,057 M€
SOLIDARITÉS		0,200 M€
JEUNESSE		0,045 M€
SPORTS		0,100 M€
ENVIRONNEMENT		0,010 M€
EAUX		0,070 M€
AMÉNAGEMENT		0,090 M€
TOURISME		0,080 M€
INTERNATIONAL	0,329 M€	1,786 M€
TOTAL	**0,329 M€**	**7,305 M€**

Renforcer la dimension stratégique et multilatérale de la coopération décentralisée

Le développement de la coopération multilatérale passe aussi par une présence active de la Région dans les instances multilatérales de concertation et d'influence au plan national, méditerranéen et international.

Notre implication dans Cités Unies France et au sein de l'Association des Régions de France, dans la Commission Inter méditerranéenne de la CRPM et dans la Commission Méditerranée de Cités et Gouvernements Locaux Unis, a permis à notre Région d'être l'organisateur du Forum des autorités locales et régionales en juin 2008.

La Région poursuivra en outre son aide à la structuration et à l'animation du Réseau des Instituts de la Méditerranée (RIM). La Région est aussi membre de l'Association internationale des Régions francophones. Elle a aussi décidé d'adhérer au réseau mondial des régions engagées dans la lutte contre les changements climatiques (NRJ4SD) afin de mieux participer à la lutte contre le réchauffement climatique. Ce développement nécessite aussi la construction de partenariats significatifs dans le cadre de la nouvelle politique de « Voisinage » de l'Union européenne et avec les politiques de certaines agences du système des Nations Unies

Les actions humanitaires et de solidarité internationales

Les opérations à dimension humanitaire et de solidarité internationale s'articuleront autour de trois grands axes :

- le traitement des dossiers à caractère humanitaire et international, en particulier ceux concernant les territoires de coopération ;

- la conduite d'opérations humanitaires d'urgence, décidées par l'exécutif (exemple inondations en Tunisie) dans le cadre du partenariat mis en place avec les associations régionales de solidarité et la poursuite d'une concertation avec ces acteurs sur la création d'un dispositif régional d'intervention d'urgence, de post-urgence et de développement utilisant la base de données et le site dédié ;

- l'animation d'un réseau interrégional euro-méditerranéen d'acteurs de la gestion des crises liées aux risques majeurs. Ce projet pourrait faire émerger un pôle de compétences capable d'anticiper sur ces grandes catastrophes et d'améliorer la gestion des crises avec une réflexion étendue au bassin Méditerranée-mer Noire;

La politique régionale européenne

La politique régionale européenne vise à réduire les écarts de développement entre les régions en vue de renforcer la cohésion économique et sociale du territoire.

Pour la période **2007-2013**, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur est concernée par l'objectif de « *compétitivité régionale et emploi* » ainsi que par l'objectif de « *coopération territoriale européenne* ». L'ensemble de ces interventions est complété par le volet « *développement rural* » de la politique agricole commune.

Dans le cadre de la **coprésidence des Comités** avec l'Etat, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur veille à articuler le soutien européen avec l'ensemble des politiques régionales et notamment avec le Contrat de Projets Etat-Région.

Aujourd'hui, l'ensemble du territoire régional est éligible aux interventions des fonds structurels (FEDER, FSE) et du FEADER, ce qui entraîne de nouvelles responsabilités et modalités d'action.

Selon les programmes, la Région assume des responsabilités administratives et financières différentes : autorité de gestion, organisme intermédiaire, chef de file de projet, co-financeur, partenaire, autorité nationale, coordination nationale.

Par ailleurs, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur mène de nombreux **projets** européens en tant que **chef de file ou partenaire**. Pour assurer l'animation, le suivi, la gestion et le contrôle de la programmation 2007-2013, elle est organisée actuellement en 4 pôles :

- Pôle compétitivité régionale, emploi et développement rural
- Pôle coopération méditerranéenne et interrégionale
- Pôle coopération massif alpin
- Pôle règlementation européenne

Il convient de noter que la Région est soutenue par l'Union européenne par des crédits d'assistance technique sur l'essentiel de ces programmes (en moyenne 45%). L'année 2009 doit assurer la programmation des crédits sur l'ensemble des programmes de manière régulière et équilibrée. Les orientations stratégiques sont exprimées dans les programmes opérationnels (PO). Le territoire régional est concerné par 11 PO qui ont tous été approuvés par la Commission européenne. Les Fonds interviennent en complément des actions régionales en y intégrant les priorités de la Commission et en respectant les principes d'additionnalité et de proportionnalité. Plus en détail, les principales missions en 2009 seront les suivantes :

- **Programmation 2000-2006**

Il s'agira d'achever la clôture de la programmation avant le 31/03/2010 pour chacun des programmes et projets concernés.

- **Objectif « Compétitivité régionale et Emploi » 2007-2013**

Ce nouvel objectif regroupe les priorités des anciens Objectifs 2 et 3. La programmation des crédits se fait au sein de la Commission régionale de programmation (CRP). Le PO du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) d'un montant de crédits européens de 302 millions d'euros est régional. La Région a obtenu la gestion d'une subvention globale de l'ordre de 85M€ de FEDER, qui est gérée par la DERIES, sur l'innovation dans les entreprises et le développement des nouveaux services et usages des TIC en faveur du tissu économique et de la société.

Le PO Fonds Social Européen (FSE) comporte une déclinaison régionale d'un montant de crédits européens de 284 millions d'euros. La Région a obtenu la gestion d'une subvention globale d'un montant de 43 millions d'euros qui est assurée par la DFA. Il s'agit de favoriser le droit individuel à acquérir ou améliorer sa qualification professionnelle au sein des « Espaces Territoriaux d'Accès à la Qualification Professionnelle ».

- **Objectif « Développement rural » 2007-2013**

Le FEADER contribue à la promotion d'un développement rural durable dans l'ensemble de la Communauté. La Région a obtenu la gestion déléguée d'une mesure de modernisation des exploitations agricoles dotée d'un montant de 12,1 millions d'euros de FEADER sur une enveloppe régionale de 84 millions d'euros gérée par la DEDDA.

- **Objectif « Coopération territoriale européenne » 2007-2013**

Cet objectif de la politique régionale européenne intervient dans le prolongement de l'initiative communautaire INTERREG et reprend les trois priorités de la coopération transfrontalière, interrégionale et transnationale.

- **Programme MED :** La Région PACA étant Autorité de gestion pour le programme MED sur la période 2007-2013 elle joue également le rôle d'Autorité nationale conformément aux dispositions de la circulaire du Premier ministre du 13 avril 2007. L'année 2008 a vu l'adoption de l'article 125 de la loi LME, qui prévoit le transfert de la compétence d'Autorité nationale, et la négociation avec la DIACT de la convention qui s'y réfère. La convention d'Autorité nationale du programme MED comporte une responsabilité financière sur les dépenses réalisées sur tout le territoire français éligible (PACA + Rhône-Alpes + Languedoc-Roussillon + Corse). La Région PACA a un rôle décisionnaire associé à l'Etat pour les Comités de suivi et de sélection. Dans le cadre du premier appel à projets MED en 2008, la Région s'est portée candidate comme chef de file de 3 projets et partenaires de 5 projets. Les directions impliquées sont la DEDDA, la DERIES, la DAT et la DRI. Les résultats devraient être connus au début de l'année 2009 avec des implications budgétaires pour chaque direction retenue.

- **Politique européenne de voisinage :** A la politique régionale s'ajoute le rôle de coordination nationale de la Région sur l'**Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) Bassin méditerranéen**, avec les pays de la rive sud (173 millions d'euros sur 2008/2013). Ce programme adopté le 14/08/2008 a vocation à s'articuler avec le programme MED. La Région joue un rôle de coordination nationale en articulation avec la DIACT et le préfet coordonnateur PACA. La Région pourrait se positionner dans le cadre du premier appel à projets qui devrait être lancé à la fin de l'année 2008.

- **ALCOTRA 2007-2013 :** Le premier appel à projets du programme transfrontalier France-Italie ayant eu lieu fin 2007, une première programmation a eu lieu en 2008. L'appel à projets étant permanent, il devrait y avoir une ou deux programmations supplémentaires dans le courant de l'année 2009. L'année 2009 sera l'occasion de travailler sur les Plans Intégrés Transfrontaliers (PIT) et les projets stratégiques.

- **Espace Alpin 2007-2013 :** Le deuxième appel à projets est prévu pour octobre 2008. Sur les 12 projets retenus à l'issue du premier appel à projets, un seul d'entre eux a un partenaire issu de la région, à savoir le CAUE de Vaucluse. La Région souhaite s'impliquer même si l'implication financière sera peu importante en 2009.

- ❖ **INTERREG IVC :** La Région est coordination nationale pour les régions du Sud de la France en articulation avec l'Autorité Unique de Gestion, la Région Nord Pas de Calais et la DIACT. A l'issue du premier appel à projet en 2008, 4 projets issus de la région ont été programmés. La Région est partenaire du projet PASE géré par la DES.

- **Réseaux de coopération**

La Région participe activement à des réseaux de coopération européenne qui permettent l'échange d'information, la mutualisation de bonnes pratiques et la recherche de partenariats. L'adhésion à la Mission Opérationnelle Transfrontalière (M.O.T.) prévoit une cotisation annuelle de 6000 € en 2009. La constitution de l'Eurorégion Alpes-Méditerranée en Groupement Européen de Coopération Territoriale (GECT) doit aboutir en 2009 avec des implications budgétaires qui ne sont pas connues à ce jour.

- **Promotion européenne**

La Région soutient les actions de sensibilisation et de promotion de la citoyenneté européenne. Il s'agit en 2009 de poursuivre également le financement des organismes ayant une mission d'information et de formation à caractère général sur l'Europe. La Région mobilisera le bureau de représentation à Bruxelles pour assurer une veille sur les politiques européennes, l'échange d'expériences et la diffusion de bonnes pratiques.

L'Eurorégion Alpes Méditerranée

L'année 2009 sera une année cruciale pour le travail de **l'Eurorégion Alpes Méditerranée**, la présidence du premier semestre 2008 par notre Région ayant lancé une forte dynamique de travail coopératif entre les cinq Régions et celle de la Ligurie terminant avec l'adoption des statuts du futur Groupement européen de coopération territoriale (GECT) Alpes Méditerranée. Il s'agira de renforcer la gouvernance interne à l'Eurorégion. La Délégation de Bruxelles pourra jouer un rôle d'animation de ces processus, en s'appuyant notamment au siège commun de l'Eurorégion.

EUROPE	AP 2009	AE 2009
CULTURE		1,777 M€
SUBVENTION GLOBALE	8,500 M€	13,445 M€
AGRICULTURE		0,150 M€
INTERNATIONAL	0,015 M€	
MISSION EUROPE		0,450 M€
TOTAL	**8,515 M€**	**15,822 M€**

La Région assume le rôle de l'Autorité unique de gestion (AUG) pour le programme de coopération territoriale «MED » pendant la période de programmation actuelle, 2007-2013. Elle gère pour les 11 Etats participants au programme, la mise en œuvre du dispositif qui a pour objet de financer les projets de coopération transnationaux sur son espace éligible.

L'enveloppe globale du programme s'élève à 256 M€, dont environ 15 M€ sont consacrés aux frais de gestion du programme par l'AUG et par les Etats membres (« assistance technique »).

De façon générale, l'AUG coordonne et réalise le cas échéant, les activités transnationales sur l'ensemble de l'espace de coopération telles que l'organisation des différents comités du programme, des événements de communication et de publicité, la réalisation d'objets promotionnels.

L'équipe du secrétariat technique conjoint (STC), constituée par 9 personnes hébergées à la Région, vient compléter le dispositif transnational du programme MED en Région. Ils aident les porteurs du projet, instruisent les dossiers, et suivent les projets en cours. Le recrutement de l'équipe a permis au Comité de suivi de lancer le premier appel à projets au printemps 2008. Cet appel qui se déroule en 2 temps, a déjà fait objet d'une pré-programmation de 108 projets qui sont actuellement dans leur deuxième phase de candidature.

L'AUG a la responsabilité, pour le compte du programme qu'elle gère, de signer les contrats de subventions avec les Chefs de file des projets programmés en début de l'année 2009. Le Comité de Sélection composé des Etats membres du programme sélectionnera les projets à financer avec une enveloppe du 52M€ disponible pour ce premier appel. Ce financement FEDER sera versé aux porteurs du projet directement par l'Autorité de Certification du programme, et ne transitera pas par le budget régional : la Région restera toutefois responsable du bon fonctionnement du dispositif.

L'intégralité des dépenses engagées fera l'objet d'un remboursement de l'Union européenne et des Etats membres au titre de l'assistance technique du programme.

Troisième partie. Les budgets annexes

Budget annexe « Chemins de fer de Provence »
Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Budget annexe « Chemins de fer de Provence »

La ligne des Chemins de fer de Provence, connue également sous le nom de « train des pignes », relie Nice à Digne.

Longue de 151 km, cette ligne dite « à voie métrique » comporte 16 ponts et viaducs, 15 ponts métalliques et 25 tunnels, et culmine à 1023 mètres d'altitude. Elle a transporté près de 480 000 voyageurs en 2006.

La ligne assure dans sa partie basse, de Nice à Plan du Var, une desserte urbaine et interurbaine, facilite les liaisons avec le réseau TER et le tramway de Nice et favorise donc l'intermodalité.

Dans sa partie haute, de Plan du Var à Digne, la ligne assure l'accès aux territoires de montagne avec un débouché sur Val de Durance et une desserte unique de la zone.

Cette ligne n'appartient pas au réseau ferré national géré par Réseau ferré de France (RRF). Propriété de l'Etat, elle a été concédée en 1972 au syndicat mixte Méditerranée Alpes (SYMA), puis au 1er janvier 2007 à la Région, devenue par ailleurs autorité organisatrice de la ligne.

En tant que concessionnaire, la collectivité régionale assume l'intégralité des coûts de fonctionnement du service de la ligne des Chemins de fer de Provence, qui, pour l'essentiel, correspondent à la contribution forfaitaire versée à l'exploitant ferroviaire dans le cadre de son contrat de délégation de service public.

La Région doit par ailleurs financer et réaliser l'ensemble des investissements nécessaires à l'exploitation (infrastructures, matériels roulants).

La Région va ainsi poursuivre l'achèvement des travaux du précédent plan de modernisation de la ligne, qui associe financièrement l'État et les collectivités locales concernées, Conseils généraux des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-Haute-Provence, Ville de Nice et Ville de Digne.

Le programme de modernisation en partie basse de la ligne et de mise en sécurité de l'ensemble de l'infrastructure sera engagé.

Ces travaux sont inscrits au contrat de projets, et mobiliseront 55 M€ sur la période 2007-2013 (Région : 20 M€ / autres collectivités : 25 M€ / Europe : 10 M€). Les 4 nouvelles rames seront livrées à l'automne 2009.

Le budget primitif 2009 du budget annexe des Chemins de fer de Provence s'équilibre en recettes et en dépenses à 32 260 411 €.

Budget annexe "Chemins de fer de Provence"	
- section d'exploitation -	
Dépenses	Recettes
8 761 074 €	**8 761 074 €**
- section d'investissement -	
Dépenses	Recettes
23 499 337 €	**23 499 337 €**

Section d'exploitation

Les recettes au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 8,761 M€, et sont constituées de la subvention en provenance du budget principal.

Elles permettent notamment de financer le coût de la délégation de service public (8 M€), des dépenses diverses (locations immobilières, honoraires, taxes foncières …) ainsi que le remboursement des intérêts de la dette (0,261 M€) et les charges exceptionnelles.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 18,581 M€ : immobilisations corporelles (0,8 M€), immobilisations en cours (17,7 M€ dont plan de modernisation : 3,6 M€, plan pluriannuel d'investissement : 0,5 M€, projet de développement : 3 M€, acquisition des rames : 10,5 M€) et remboursement de la dette (81 K€).

Ces dépenses sont financées par des recettes (remboursement de l'acquisition des rames dans le cadre du contrat de crédit-bail, soit 6,5 M€) et par emprunt (12 M€).

Par ailleurs, le montant des autorisations de programme ouvertes au BP 2009 s'élève à 43,6 M€, dont 30 M€ pour le projet de développement et 10,5 M€ pour l'acquisition des rames (dont 6,5 M€ d'AP inscrites suite à une modification d'imputation comptable et ne se traduisant pas par un engagement supplémentaire).

Budget annexe « Aéroport d'Avignon »

L'aéroport d'Avignon, d'une superficie de 182 hectares, est situé à l'Est de l'agglomération avignonnaise. En application de la loi du 13 aout 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, l'aéroport a été transféré par l'Etat à la Région depuis le 1er mars 2007.

L'exploitation de l'aéroport d'Avignon avait été confié par l'Etat à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Vaucluse jusqu'en mars 2008, dans le cadre d'un contrat de concession. La Région a prolongé cette concession d'un an, jusqu'en mars 2009, afin de disposer du temps suffisant pour conduire la procédure de renouvellement du contrat de délégation de service public. Un appel public à concurrence a donc été lancé en février 2008 afin de conclure un nouveau contrat d'exploitation pour la période 2009-2015.

Concernant l'activité de la plateforme, grâce à l'ouverture de nouvelles liaisons aériennes vers la Grande Bretagne, exploitées par deux compagnies à bas coûts Flybe et Jet2, le trafic de l'aéroport a atteint 112 000 passagers en 2007, contribuant ainsi au dynamisme économique et touristique local. L'année 2008 a cependant été marquée par l'arrêt en août dernier de la ligne Avignon-Paris exploitée par Air France et qui représentait 74 000 passagers par an. Cette décision aura un impact lourd sur les recettes de l'aéroport.

Le futur contrat d'exploitation, d'une durée de 7 ans, prendra la forme d'un contrat d'affermage. Il reviendra à la Région de contribuer au budget d'exploitation de l'aéroport tant que celui-ci reste déficitaire, et d'assumer le financement et la maitrise d'ouvrage des investissements à prévoir sur la plateforme.

L'objectif est de parvenir à un équilibre du budget d'exploitation à l'échéance du prochain contrat, en 2015. D'ici là le déficit est estimé à 4 M€ sur la période, ce qui devrait nécessiter une contribution annuelle moyenne de la Région de 0,7 M€/an au cours des 6 prochaines années.

En ce qui concerne le programme d'investissements à réaliser, celui-ci est estimé au maximum à 14 M€ sur 7 ans. Il sera cependant fonction de la stratégie et des axes de développement choisis par la Région et ses partenaires (Grand Avignon, Conseil général de Vaucluse).

D'ores et déjà, en 2009, il convient de prévoir les investissement nécessaires au maintien et à la mise aux normes des équipement de l'aéroport, à la réalisation de travaux destinés à l'amélioration de l'accueil des passagers dans l'aérogare (restaurant et boutique) ainsi qu'à l'aménagement foncier de l'aéroport notamment dans la perspective de l'implantation de nouvelles activités économiques sur la plateforme, en

lien avec le pôle de compétitivité aéronautique et spatial Pégase qui est également un Pôle régional d'innovation et de développement économique solidaire (PRIDES).

Le budget primitif 20089 du budget annexe de l'aéroport d'Avignon s'équilibre en recettes et en dépenses à 5 514 916 €.

Budget annexe 2009 "Aéroport d'Avignon"	
- section d'exploitation -	
Dépenses	Recettes
1 570 508 €	1 570 508 €
- section d'investissement -	
Dépenses	Recettes
3 944 408 €	3 944 408 €

Section d'exploitation

Les recettes au titre de la section d'exploitation s'élèvent à 1,570 M€, et sont constituées de la subvention en provenance du budget principal.

Ces recettes permettent notamment de financer le coût de la délégation de service public (1,426 M€) et les dépenses d'études et d'honoraires (0,123 M€).

Section d'investissement

Les recettes d'investissement sont constituées de subventions d'investissement (0,7 M€) et de l'emprunt (3,2 M€).

Le montant des autorisations de programme ouvertes au BP 2009 s'élève à 6,635 M€ (études, rénovation des hangars, aménagements et achat de matériels d'exploitation).

Les crédits de paiement d'investissement s'élèvent à 3,944 M€.